N. 7 — Session 2002-2003

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du jeudi 14 novembre 2002

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 186

COMMUNICATIONS

— Cour d'arbitrage 186

RAAD VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE 186

PROJETS D'ORDONNANCE

— Dépôt 186

PROPOSITION D'ORDONNANCE

— Renvoi en commission 187

PLAN DECHETS 1998-2002 187

PROPOSITIONS D'ORDONNANCE

— Prise en considération 188

QUESTIONS D'ACTUALITE

— De Mme Marie-Rose Geuten à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Ré-

Zitting 2002-2003

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van donderdag 14 november 2002

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 186

MEDEDELINGEN

— Arbitragehof 186

RAAD VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAPS-COMMISSIE 186

ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE

— Indiening 186

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE

— Verzending naar een commissie 187

AFVALSTOFFENPLAN 1998-2002 187

VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE

— Inoverwegingneming 188

DRINGENDE VRAGEN

— Van mevrouw Marie-Rose Geuten aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van

Pages

gion de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'achat de terrains par la SDRB à Forest et leur mise à disposition de l'entreprise Volkswagen » 190

— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'action tarif zéro de la STIB le mardi 12 novembre 2002 » 191

Question d'actualité jointe de M. Erik Arckens, concernant « l'action dite « Tarif zéro » à la STIB le 12 novembre 2002 » 191

— De M. Sven Gatz à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « le hêtre pourpre de Jette » 192

— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la décision de la commune de Molenbeek qui déconseille aux conducteurs de véhicules motorisés d'emprunter une partie de la voirie pendant le neuvième mois du calendrier musulman » 193

— De M. Denis Grimberghs à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la demande de permis d'urbanisme relatif à des logements rue Montagne de la Cour » 194

INTERPELLATIONS

— De M. Sven Gatz à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'inquiétude au sein du personnel de la STIB » 195

Interpellation jointe de M. Michel Moock concernant « le plan de modernisation de la STIB, la grève du 5 novembre et les récentes déclarations du directeur général de la STIB » 195

Interpellation jointe de Mme Geneviève Meunier concernant « la grève à la STIB » 195

Blz.

de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de aankoop van terreinen in Vorst door de GOMB en de terbeschikkingstelling ervan aan Volkswagen » 190

— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de betaalstaking bij de MIVB op dinsdag 12 november 2002 » 191

Toegevoegde dringende vraag van de heer Erik Arckens, betreffende « de zogenaamde betaalstaking bij de MIVB op 12 november 2002 » 191

— Van de heer Sven Gatz aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de rode beuk van Jette » 192

— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de beslissing van de gemeente Molenbeek om het gebruik van een deel van het wegennet te ontraden aan de bestuurders van motorvoertuigen tijdens de negende maand van de moslimkalender » 193

— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de aanvraag om stedenbouwkundige vergunning betreffende woningen in de Hofbergstraat » 194

INTERPELLATIES

— Van de heer Sven Gatz tot de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de onrust bij het MIVB-personeel » 195

Toegevoegde interpellatie van de heer Michel Moock betreffende « het moderniseringsplan van de MIVB, de staking van 5 november en de recente verklaringen van de directeur-generaal van de MIVB » 195

Toegevoegde interpellatie van mevrouw Geneviève Meunier betreffende « de staking bij de MIVB » 195

Pages

Discussion — *Orateurs :* **MM. Sven Gatz, Michel Moock, Mme Geneviève Meunier, MM. Denis Grimberghs, Jean-Pierre Cornelissen, Erik Arckens, Christos Doulkeridis, Jos Chabert,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente 195

— De M. Benoît Cerexhe à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la revitalisation des quartiers fragilisés et les pertes de cofinancement européen en cas de lenteur dans la réalisation des projets subventionnés » 207

Discussion — *Orateurs :* **M. Benoît Cerexhe, Mme Françoise Schepmans, M. Alain Daems, Mmes Isabelle Emmery, Danielle Caron, M. Eric Tomas,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement 207

QUESTIONS ORALES

— De Mme Julie de Groote à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « l'avenir des ex-sabéniens » 217

— De M. Joël Riguelle à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le projet de fusionner les appels 100 et 101 » 218

— De Mme Geneviève Meunier à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « une meilleure information des Bruxellois sur leurs factures d'électricité/gaz » 220

— De M. Alain Daems à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement et de l'Energie, concernant « les problèmes causés par l'arrêté du gouvernement relatif aux agences immobilières sociales » 221

Blz.

Bespreking — *Sprekers :* **de heren Sven Gatz, Michel Moock, mevrouw Geneviève Meunier, de heren Denis Grimberghs, Jean-Pierre Cornelissen, Erik Arckens, Christos Doulkeridis, Jos Chabert,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp 195

— Van de heer Benoît Cerexhe tot de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de herwaardering van de achtergestelde wijken en verlies van de Europese medefinanciering ingeval de verwezenlijking van de gesubsidieerde projecten vertraging oploopt » 207

Bespreking — *Sprekers :* **de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Françoise Schepmans, de heer Alain Daems, mevr. Isabelle Emmery, Danielle Caron, de heer Eric Tomas,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting 207

MONDELINGE VRAGEN

— Van mevrouw Julie de Groote aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de toekomst van de ex-werknemers van Sabena » 217

— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de plannen om de oproepen via de nummers 100 en 101 samen te behandelen » 218

— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting, betreffende « een betere informatie voor de Brusselaars over hun elektriciteits- en gasfacturen » 220

— Van de heer Alain Daems aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting en Energie, betreffende « de problemen veroorzaakt door het regeringsbesluit betreffende de sociale verhuurkantoren » 221

Pages

VOTES NOMINATIFS

— Vote nominatif sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de :

– l'interpellation de M. Marc Cools à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le bilan de la journée sans voiture du 22 septembre 2002 » 223

– l'interpellation jointe de M. Denis Grimberghs concernant « les importants manquements observés sur le réseau de la STIB lors de la journée sans voitures du 22 septembre 2002 » 223

– l'interpellation jointe de M. Bernard Ide concernant « en ville sans ma voiture : premières conclusions » 223

– l'interpellation jointe de M. Jean-Pierre Cornelissen concernant « l'évaluation de la journée sans voitures du 22 septembre 2002 » 223

– l'interpellation jointe de Mme Isabelle Emmery concernant « les actions de promotion menées par la STIB auprès des navetteurs » 223

– et l'interpellation jointe de M. Dominiek Lootens-Stael concernant « le récent dimanche sans voitures » 223

— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'évolution de la ratification de la Convention-Cadre sur la protection des minorités nationales et la position du gouvernement bruxellois à la lumière du rapport « Nabholz-Haidegger » adopté par le Conseil de l'Europe le 26 septembre 2002 » 224

— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dominiek Lootens-Stael à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux,

Blz.

NAAMSTEMMINGEN

— Naamstemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van :

– de interpellatie van de heer Marc Cools tot de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de balans van de autoloze dag van 22 september 2002 » 223

– de toegevoegde interpellatie van de heer Denis Grimberghs betreffende « de grote problemen die zijn vastgesteld op het MIVB-net tijdens de autoloze dag van 22 september 2002 » 223

– de toegevoegde interpellatie van de heer Bernard Ide betreffende « zonder auto mobiel in de stad : eerste conclusies » 223

– de toegevoegde interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen betreffende « de evaluatie van de autoloze dag van 22 september 2002 » 223

– de toegevoegde interpellatie van mevrouw Isabelle Emmery betreffende « de acties die de MIVB voert om het openbaar vervoer bij de pendelaars te promoten » 223

– en van de toegevoegde interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael betreffende « de voorbije autoloze zondag » 223

— Naamstemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de evolutie van de bekrachtiging van de Raamovereenkomst over de bescherming van de nationale minderheden en het standpunt van de Brusselse regering in het licht van het verslag « Nabholz-Haidegger » dat door de Raad van Europa is goedgekeurd op 26 september 2002 » 224

— Naamstemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stads-

Pages

—

de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'accord de courtoisie linguistique » et de l'interpellation jointe de Mme Brigitte Grouwels concernant « l'exercice de la tutelle quant au respect de l'accord de courtoisie linguistique par les pouvoirs locaux », développées en commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération le 7 novembre 2002 226

Blz.

—

vernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het taalhoffelijkheidsakkoord » en de toegevoegde interpellatie van mevrouw Brigitte Grouwels betreffende « de uitoefening van het toezicht op de naleving door de plaatselijke besturen van het taalhoffelijkheidsakkoord », gehouden in de commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden op 7 november 2002 226

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 45.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.45 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 14 novembre 2002.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 14 november 2002 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. François-Xavier de Donnea, François Roelants du Vivier, Mme Isabelle Molenberg, MM. Jean-Jacques Boelpaepe et Serge de Patoul.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren François-Xavier de Donnea, François Roelants du Vivier, mevrouw Isabelle Molenberg, de heren Jean-Jacques Boelpaepe en Serge de Patoul.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

Cour d'arbitrage

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Arbitragehof

Mme la Présidente. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. *(Voir annexes.)*

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. *(Zie bijlagen.)*

RAAD VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Mme la Présidente. — Bij brief van 18 oktober 2002 brengt de Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Par lettre du 18 octobre 2002, le « *Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie* » fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

PROJETS D'ORDONNANCE

Dépôt

ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE

Indiening

Mme la Présidente. — En date du 25 octobre 2002, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé les projets d'ordonnance suivants :

1. Projet d'ordonnance portant assentiment à : la Convention européenne du paysage, fait à Florence le 20 octobre 2000 (n° A-356/1 – 2002/2003).

2. Projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord portant création de l'Organisation internationale de la Vigne et du Vin, fait à Paris le 3 avril 2001 (n° A-357/1 – 2002/2003).

3. Projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, d'une part, et le gouvernement du Royaume de Thaïlande, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques de investissements, fait à Bruxelles, le 12 juin 2002 (n° A-358/1 – 2002/2003).

4. Projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, aux Annexes 1 et 2, aux Protocoles 1, 2, 3, 4 et 5 et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 17 juin 2002 (n° A-359/1 – 2002/2003).

5. Projet d'ordonnance portant assentiment au : Protocole complémentaire entre le Royaume de Belgique et l'Autorité de Surveillance de l'Association européenne de libre échange, signé à Bruxelles le 6 juillet 2001 (n° A-362/1 – 2002/2003).

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Op 25 oktober 2002 werden volgende ontwerpen van ordonnantie ingediend door de Brusselse hoofdstedelijke regering :

1. Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Europese Conventie inzake landschappen, gedaan te Firenze op 20 oktober 2000 (nr. A-356/1 – 2002/2003).

2. Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Verdrag tot oprichting van de Internationale Organisatie voor Wijnstok en Wijn, gedaan te Parijs op 3 april 2001 (nr. A-357/1 – 2002 – 2003).

3. Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met: de Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, enerzijds, en de regering van het Koninkrijk Thailand, anderzijds, inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 12 juni 2002 (nr. A-358/1 – 2002/2003).

4. Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Euro-Mediterrane Overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschap en haar lidstaten, enerzijds, en de Republiek Libanon, anderzijds, met de Bijlagen 1 en 2, met de Protocollen 1, 2, 3, 4 en 5 en met de Slotakte, gedaan te Luxemburg op 17 juni 2002 (nr. A-359/1 – 2002/2003).

5. Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Aanvullend Protocol tussen het Koninkrijk België en de Toezichthoudende Autoriteit van de Europese Vrijhandelsassociatie, ondertekend te Brussel op 6 juli 2001 (nr. A-362/1 – 2002/2003).

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

En date du 29 octobre 2002, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé les projets d'ordonnance suivants :

1. Projet d'ordonnance modifiant le Code des droits de succession (n° A-360/1 – 2002/2003).

2. Projet d'ordonnance modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe (n° A-361/1 – 2002/2003).

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Op 29 oktober 2002 werden volgende ontwerpen van ordonnantie ingediend door de Brusselse hoofdstedelijke regering :

1. Ontwerp van ordonnantie tot wijziging van het Wetboek der successierechten (nr. A-360/1 – 2002/2003).

2. Ontwerp van ordonnantie tot wijziging van het Wetboek der registratie-, hypotheek- en griffierechten (nr. A-361/1 – 2002/2003).

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

PROPOSITION D'ORDONNANCE

Renvoi en commission

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE

Verzending naar een commissie

Mme la Présidente. — La proposition d'ordonnance (de Mme Danielle Caron) relative à la redevance pour occupation du domaine public local (n° A-310/1 – 2001/2002), initialement renvoyée en commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales lors de la séance plénière du 5 juillet 2002, est renvoyée en commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération.

Het voorstel van ordonnantie (van mevrouw Danielle Caron) betreffende een retributie voor het gebruik van het openbaar domein van de gemeenten (nr. A-310/1 – 2001/2002) dat oorspronkelijk verzonden is naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken tijdens de plenaire vergadering van 5 juli 2002, wordt verzonden naar de commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden.

Pas d'observation ? *(Non.)*

Il en sera ainsi.

Geen bezwaar ? *(Neen.)*

Aldus wordt besloten.

PLAN DECHETS 1998-2002

AFVALSTOFFENPLAN 1998-2002

Mme la Présidente. — Par lettre du 12 novembre 2002, M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, transmet le bilan de réalisation du plan déchets 1998-2002.

Renvoi à la commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

Bij brief van 12 november 2002, zendt de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, de balans van de verwezenlijkingen van het afvalstoffenplan 1998-2002.

Verzonden naar de commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid.

PROPOSITIONS D'ORDONNANCE

Prise en considération

VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE

Inoverwegingneming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de M. Stéphane de Lobkowicz) visant à permettre un calcul équitable des droits de succession et de mutation par décès sur toutes les valeurs mobilières cotées (n° A-349/1 – 2001/2002).

Pas d'observation ? *(Non.)*

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heer Stéphane de Lobkowicz) strekkende tot een billijke berekening van de rechten van successie en van overgang bij overlijden op alle ter beurze genoteerde effecten (nr. A-349/1 – 2001/2002).

Geen bezwaar ? *(Neen.)*

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

— L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de M. Stéphane de Lobkowicz) visant à supprimer les discriminations créées entre cohabitants, par le législateur régional, en matière de droits de succession (n° A-350/1 – 2001/2002).

Pas d'observation ? *(Non.)*

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heer Stéphane de Lobkowicz) tot afschaffing van de ongelijke behandeling van samenwonenden inzake successierechten door de gewestelijke wetgever (nr. A-350/1 – 2001/2002).

Geen bezwaar ? *(Neen.)*

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

— L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de M. Benoît Cerexhe et Mme Béatrice Fraiteur) modifiant les articles 9 et 98 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (n° A-351/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? *(Non.)*

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heer Benoît Cerexhe en mevrouw Béatrice Fraiteur) tot wijziging van de artikelen 9 en 98 van het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen (nr. A-351/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ? *(Neen.)*

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

— L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de M. Benoît Cerexhe et Mme Béatrice Fraiteur) modifiant l'article 98 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (n° A-352/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? *(Non.)*

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heer Benoît Cerexhe en mevrouw Béatrice Fraiteur) tot wijziging van artikel 98 van het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen (nr. A-352/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ? *(Neen.)*

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

— L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de M. Benoît Cerexhe et Mme Béatrice Fraiteur) modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, en vue d'exempter de la taxe de mise en circulation les motocyclettes de maximum 250 cm^3 (n° A-353/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? *(Non.)*

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heer Benoît Cerexhe en mevrouw Béatrice Fraiteur) tot wijziging van het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen teneinde de motorfietsen met een cilinderinhoud van maximum 250 cm^3 vrij te stellen van de belasting op de inverkeerstelling (nr. A-353/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ? *(Neen.)*

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, je voudrais intervenir à propos des questions d'actualité. En effet, c'est avec surprise que j'ai lu l'intitulé des questions qui seront posées par MM. Cornelissen et Arckens. Ces questions portent sur des sujets qui feront l'objet d'un débat immédiatement après les questions d'actualité.

J'estime que c'est contraire à l'article 105.5 du règlement qui stipule : « Elles (les questions d'actualité) doivent présenter un caractère d'actualité et ne pas se rapporter à un sujet figurant déjà à l'ordre du jour. ».

Les interpellations jointes de M. Gatz, M. Moock et Mme Meunier portent sur le conflit social en cours à la STIB. MM. Cornelissen et Arckens pouvaient très bien s'inscrire dans le débat, mais ils ont préféré poser des questions d'actualité.

Ce problème risque de se poser très souvent si, chaque fois qu'un parlementaire a raté l'occasion de déposer une demande d'interpellation il peut poser une question d'actualité sur le même sujet.

Mme la Présidente. — Cette affaire a fait l'objet d'un examen attentif de nos services. En première instance, ce que vous dites avait été accrédité.

Néanmoins, compte tenu de précédents, dont le vôtre, notamment, Monsieur Daems — vous aviez introduit le même genre de demande — nous avons accepté à la condition expresse que ces deux questions d'actualité ne portent que sur l'événement le plus récent, à savoir la journée au cours de laquelle les usagers n'ont pas payé leur ticket pour voyager dans les transports en commun de la STIB, et pas sur l'ensemble du conflit social en cours.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, je voudrais revenir sur le précédent que vous venez d'évoquer. L'argument n'est pas valable car l'article 105.5 traite de l'ordre du jour de la même séance plénière. Or, dans le cas qui me concernait, il s'agissait de deux séances différentes. Il s'agissait d'une question d'actualité à poser un vendredi en séance plénière et d'une demande d'interpellation déposée quelques jours plus tard, à traiter lors de la séance suivante.

Il s'agissait du problème de l'accord de coopération avec Israël. Ce n'était pas le même ordre du jour.

L'article 105.5 est très clair. Les questions d'actualité ne peuvent pas se rapporter à un sujet figurant déjà à l'ordre du jour.

Mme la Présidente. — Les dispositions de l'article 101.2, littera e, ne sont pas applicables aux questions d'actualité. Nous avons travaillé très longtemps sur ce point.

Je suggère d'orienter également vers M. Tomas la question adressée à M. le Ministre-Président. Ainsi, tout le monde sera « mécontent » ! *(Exclamations)*

M. Alain Daems. — Manifestement, la faute incombe à M. Cornelissen.

M. Christos Doulkeridis. — C'est une question de *fair play*.

M. Alain Daems. — La jurisprudence est valable pour tout le monde.

S'il n'y a pas de réaction, on va chaque fois court-circuiter les demandes d'interpellation en posant des questions d'actualité.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Il s'agit d'un procès d'intention inqualifiable, comme c'est très souvent l'habitude chez vous, Monsieur Daems.

Mme la Présidente. — Je vous invite tous et toutes à revenir à un peu plus de sérénité dans la mesure où nous avons accepté ces deux questions, qui ne porteraient que sur les événements récents.

(M. Tomas, ministre, quitte la séance.)

M. Jan Béghin. — Si vous n'êtes plus d'accord avec le Parlement, Monsieur Tomas, donnez votre démission !

(M. Tomas, ministre, revient en séance.)

M. Alain Daems. — Le premier Vice-Président demande la démission de M. Tomas !

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Au stade actuel, je n'ai pas reçu de question d'actualité.

De heer Jan Béghin. — Minister Tomas, het is een schande dat u zich zo gedraagt. We nemen uw kritiek op de diensten niet. U bent aangewezen door het Parlement en dus ter beschikking van het Parlement. Neem dus weer plaats.

(Minister Eric Tomas neemt weer plaats op de ministerbank.)

(M. le ministre Eric Tomas reprend place au banc des ministres.)

Mme la Présidente. — Après la remarque préliminaire de M. Daems sur une certaine jurisprudence qui pourrait être créée, les deux intervenants doivent se limiter de façon drastique à l'événement de la « journée sans payer à la STIB ». Cela ne fait pas du tout obstacle à l'interpellation de M. Gatz qui suivra sur l'ensemble de la problématique de la STIB, ni à celles de M. Moock et de Mme Meunier.

Par ailleurs, Mme Geuten a déposé une question d'actualité adressée à M. de Donnea et concernant Volkswagen et les apparitions nombreuses de M. le Ministre-Président dans le cadre de la décision prise à ce sujet.

Cela m'a d'ailleurs été rapporté également par les membres du personnel et la direction de VW.

M. Alain Daems. — Il s'agit d'apparitions fréquentes de M. le Ministre-Président, mais pas au Parlement !

Mme la Présidente. — Revenons-en à un peu plus de sérénité !

C'est à juste titre que Mme Geuten a posé une question au Ministre-Président, dont on savait qu'il ne serait pas présent. Il a donné sa réponse au ministre Chabert.

Par ailleurs, pour une partie importante, M. Tomas est compétent. Il n'a pas reçu la question, mais ce n'est pas au Parlement qu'il appartient de faire la distribution des questions, c'est au ministre qui reçoit la question de la transmettre aux collègues compétents afin que ces derniers puissent y répondre, en tout ou en partie. C'est toujours ainsi que cela se passe au Parlement fédéral. Il ne sera admis ici aucun mouvement d'humeur en la matière. Les parlementaires feraient mieux d'être présents à des manifestations telles que les lectures citoyennes où, malheureusement, sur l'ensemble des 4 séances, seulement 7 parlementaires étaient présents, pas un de plus.

Monsieur Chabert, avez-vous réparti la réponse à la question de Mme Geuten avec M. Tomas ?

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — M. de Donnea m'a donné la réponse à la question.

Mme la Présidente. — M. Tomas peut bien entendu donner tous les éclaircissements qu'il souhaite, étant donné que cette question comporte un volet emploi et SDRB très important. Il connaît cette matière par cœur et il n'a donc pas besoin de notes. De plus, de toute manière, pour une question d'actualité, on ne peut pas lire ses notes.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME MARIE-ROSE GEUTEN A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'ACHAT DE TERRAINS PAR LA SDRB A FOREST ET LEUR MISE A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE VOLKSWAGEN »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW MARIE-ROSE GEUTEN AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE AANKOOP VAN TERREINEN IN VORST DOOR DE GOMB EN DE TERBESCHIKKINGSTELLING ERVAN AAN VOLKSWAGEN »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marie-Rose Geuten pour poser sa question.

Chère nouvelle collègue, votre entrée en lice pour la première fois est remarquée.

Mme Marie-Rose Geuten. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, par voie de presse, le 4 novembre dernier, nous avons appris que la SDRB avait l'intention de céder à l'entreprise Volkswagen à Forest, un terrain de 4 hectares, en vue de son extension.

Par ailleurs, le 6 novembre, M. le Ministre-Président s'est rendu dans les locaux de l'entreprise automobile pour prendre connaissance de ce projet d'extension qui aurait, paraît-il, pour conséquence la création d'un millier d'emplois.

Volkswagen représente à Bruxelles l'employeur privé le plus important puisqu'il occupe environ 5.800 personnes. Le problème réside dans le fait que 90 % de ces travailleurs proviennent de Flandre ou de Wallonie.

Quand on sait que, comparée aux deux autres régions, Bruxelles affiche le taux d'emplois le plus faible, on peut se poser certaines questions.

Par ailleurs, en signant, au mois de juillet dernier, le Pacte bruxellois pour l'emploi avec les partenaires sociaux, le gouvernement bruxellois s'est donné un sacré défi, celui d'augmenter l'emploi offert aux Bruxellois.

Je me demande si une des missions de la SDRB ne serait pas de contribuer à ces efforts de création d'emplois outre le fait de mettre à disposition des terrains pour l'extension géographique des entreprises bruxelloises.

Mes questions sont les suivantes :

— En quoi ce projet de concéder un terrain à l'entreprise Volkswagen correspond-il aux critères de la SDRB en matière de mise à disposition de terrains ?

— Quels engagements le Ministre-Président aurait-il pu prendre avec Volkswagen concernant le recrutement de travailleurs bruxellois ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Au nom de M. de Donnea, je puis vous assurer, en toute connaissance de cause, que la SDRB n'a pas acheté les terrains dont vous parlez et qu'elle n'a pas l'intention de le faire. Ces terrains, propriété de la STIB et de la SNCB, seront pris en bail emphytéotique par la SDRB et loués à Volkswagen.

La SDRB est actuellement en négociation avec Volkswagen pour fixer le montant du loyer des terrains précités.

Le Ministre-Président a, lors de sa visite chez Volkswagen, insisté auprès de la direction pour que lors du recrutement du personnel, une préférence soit accordée si possible aux Bruxellois, à qualifications égales.

J'ajoute à titre personnel, qu'ont été associés aux négociations, la SDRB ainsi que votre serviteur en ce qui concerne la STIB et les services de M. Tomas, pour l'emploi. Sur ce dernier point, je suis persuadé que M. Tomas vous communiquera des renseignements complémentaires.

Mme la Présidente. — Pour ma part, je savais qui était propriétaire du terrain sur lequel la firme de construction automobile envisage de procéder à son extension.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — C'est une commune que vous connaissez bien.

Mme la Présidente. — Plutôt. Je connais bien la firme en question également.

La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, la problématique du développement futur de l'entreprise Volkswagen à Bruxelles me préoccupe depuis environ deux ans et fait l'objet de contacts réguliers entre cette entreprise et le ministre de l'Economie, et aussi la SDRB pour la partie expansion économique. Depuis lors, nous mettons de notre côté tous les atouts pour permettre à cette entreprise d'obtenir, notamment, le contrat qui lui permettra de construire, dès l'année prochaine, un nouveau véhicule automobile — vital pour la survie de l'entreprise — et ce, à la fois à la demande de l'entreprise et des organisations représentatives des travailleurs. Cela implique qu'un certain nombre de terrains soient mis à disposition de l'entreprise en question travaille en « *just in time* » et demande qu'un certain nombre de sous-traitants bruxellois soient localisés dans ses environs immédiats.

Depuis deux ans, des contacts sont pris entre l'entreprise, la SDRB et les sous-traitants pour faire en sorte que l'ensemble des terrains puisse être mis à disposition soit des sous-traitants, soit de l'entreprise.

Comme l'a dit mon collègue M. Chabert, des contacts sont en cours en ce qui concerne un terrain de la STIB où celle-ci envisage d'établir un dépôt de tramways, afin d'examiner dans quelle mesure ces terrains pourraient être mis à disposition temporairement et si d'autres solutions pourraient être proposées à la STIB.

Le gouvernement entend mettre tous les atouts de son côté pour faire en sorte que cette entreprise puisse continuer à se développer en Région bruxelloise, ainsi que les sous-traitants.

Mme Geuten a mentionné une information qui ne me paraît pas tout à fait correcte et qui a d'ailleurs été corrigée par les représentants de la société : il ne s'agit pas de créer mille emplois supplémentaires, mais de stabiliser l'emploi, la création de la chaîne de construction du nouveau véhicule permettant en effet de maintenir l'emploi de mille personnes.

Je puis vous assurer, Madame, que ce problème est l'une des préoccupations majeures du gouvernement depuis deux ans et que les services Expansion économique de la SDRB sont également actifs dans ce domaine.

En ce qui concerne l'emploi, l'entreprise Volkswagen faisant partie des entreprises regroupées au sein de l'Union des Entreprises de Bruxelles, elle souscrit entièrement au Pacte social pour l'emploi, notamment en ce qui concerne les mesures qui doivent être prises pour lutter contre la discrimination à l'embauche et pour favoriser l'embauche des Bruxellois comme prévu dans le Pacte social signé par l'ensemble des patrons et des syndicats bruxellois.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marie-Rose Geuten.

Mme Marie-Rose Geuten. — Madame la Présidente, je remercie MM. les ministres pour leurs réponses. Je n'ai pas entendu grand-chose de percutant sur ce qui pourrait favoriser l'embauche de travailleurs bruxellois. Je suppose cependant, et je l'espère, que vous resterez attentifs à cette question.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Cela fait partie des mesures actuellement discutées, qui doivent être prises en exécution du Pacte social et traduites en termes d'engagements des partenaires sociaux — patrons, syndicats — et du gouvernement.

Mme la Présidente. — J'ajoute qu'il n'a pas toujours été facile de déroger à certaines règles strictes, tant côté syndical que côté patronal, en matière d'embauche.

Nous n'en avons pas terminé le travail en ce qui concerne les discriminations à l'embauche, c'est un dossier qui m'a toujours été cher, et qui me l'est encore.

M. Christos Doulkeridis. — C'est une question importante.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ACTION TARIF ZERO DE LA STIB LE MARDI 12 NOVEMBRE 2002 »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE BETAALSTAKING BIJ DE MIVB OP DINSDAG 12 NOVEMBER 2002 »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ERIK ARCKENS BETREFFENDE « DE ZOGENAAMDE BETAALSTAKING BIJ DE MIVB OP 12 NOVEMBER 2002 »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. ERIK ARCKENS CONCERNANT « L'ACTION DITE « TARIF ZERO » A LA STIB LE 12 NOVEMBRE 2002 »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, on aurait franchement pu éviter le « nano-incident » que nous avons eu tout à l'heure à l'initiative de M. Daems. En effet, et je comptais le préciser, ce que j'ai à dire est hyperponctuel : vous allez pouvoir en juger immédiatement.

Je me réserve cependant le droit d'intervenir ultérieurement dans l'interpellation qui sera développée à ce sujet et qui est plus fondamentale.

En l'occurrence, il s'agit de la situation dans laquelle se sont trouvés un certain nombre d'usagers, mardi dernier : ils ont vu, dans leur station de métro, des machines qui ne fonctionnaient pas et ont pu lire, à divers endroits, des affichettes portant, sans autre précision « tarif zéro », la date et « *gratis* » — gratuit.

Bien entendu, si l'on a lu le journal, ou écouté la radio, on savait qu'une action syndicale était menée ce jour-là. Personnellement, je ne suis pas du tout opposé aux syndicats. En l'occurrence, la formule ne me paraît cependant pas idéale, dans la mesure où elle risquait de créer des problèmes, étant donné que ce jour là, des contrôleurs étaient actifs, ce que, semble-t-il, la direction de la STIB a voulu.

Les personnes qui ont pris les transports en commun, étaient, semble-t-il, plus nombreuses que d'ordinaire — j'ignore si la gratuité a favorisé cette situation. Je voudrais m'assurer que celles qui ont été contrôlées ce jour-là et qui ne disposaient pas d'un titre de transport, ne seront pas considérées comme ayant fraudé.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Erik Arckens.

De heer Erik Arckens. — Mevrouw de Voorzitter, op dinsdag 12 november 2002 hebben de vakbonden bij de MIVB een stakingsactie georganiseerd. In tegenstelling tot de vorige actie waren er deze keer « faciliteiten » voor de reizigers. Ze konden namelijk geen vervoersbewijs aanschaffen.

Volgens *De Standaard* werden twee ploegen ingezet om controles uit te voeren in de trams en de metro. Dat gebeurde evenwel zonder instemming van de MIVB-directie. Als het krantenartikel klopt, vermoed ik dat er ook boetes zijn uitgedeeld.

Welk gevolg zal er worden gegeven aan de boetes die die dag « zouden zijn opgelegd » ? Zal er rekening worden gehouden met het feit dat het niet mogelijk was een vervoersbewijs te kopen, een probleem dat abonnees niet hadden ? Zal het principe van billijkheid dat een administratie moet respecteren, niet worden ondergraven ?

Mevrouw de Voozitter. — Minister Jos Chabert heeft het woord.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, op de dag van de betaalstaking hebben alle controlediensten van de MIVB normaal gewerkt. Volgens de informatie die de MIVB mij heeft verstrekt, hebben de controleurs controles uitgevoerd, maar gezien de uitzonderlijke omstandigheden hebben ze geen processen-verbaal opgesteld. Dat zou weinig zin hebben gehad, aangezien de reizigers geen vervoersbewijs konden kopen.

Andersluidende berichten die via de media werden verspreid, moet ik dus tegenspreken.

De MIVB had aan de controleurs de richtlijn gegeven door hun aanwezigheid de veiligheid in de stations te waarborgen en de reizigers voor zover mogelijk aan te sporen een vervoersbewijs te kopen en te ontwaarden.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, la réponse du ministre me satisfait pleinement dans la mesure où elle me rassure quant aux conséquences de l'action menée.

Je n'ai aucun conseil à donner à qui que ce soit, mais je pense qu'il est toujours très dangereux de faire porter la responsabilité par d'autres.

Selon moi, la mesure prise par la STIB, davantage incitative que répressive, était une bonne mesure.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Erik Arckens.

De heer Erik Arckens. — Mevrouw de Voorzitter, ik wil van de minister graag vernemen of bij soortgelijke actie in de toekomst wanneer reizigers geen ticket kunnen kopen, ook geen boetes zullen worden opgelegd.

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Jos Chabert heeft het woord.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, ik zal vandaag geen antwoord geven voor een probleem dat nog niet bestaat. Ik heb geantwoord voor wat het verleden betreft, voor de toekomst moeten we nog evalueren.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE RODE BREUK VAN JETTE »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. SVEN GATZ A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « L'HÊTRE POURPRE DE JETTE »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, ik hoop dat de Rode Beuk niet hetzelfde lot zal ondergaan als de Dikke Beuk twintig jaar geleden. Die heel mooie beuk op de grens tussen Jette en Wemmel is ter ziele gegaan niet alleen omdat hij al zo oud was, maar ook omdat hij te veel in het beton werd ingekapseld. Daardoor kreeg hij onvoldoende water, zuurstof enzovoort.

In de wijk de Tuinen van Jette — *Les Jardins de Jette* — waar de Rode Beuk staat, plant de gemeente de bouw van een reeks huizen en appartementen. De omwonenden van het Jean Gabinplein zeggen dat als de huidige plannen van de bouwpromotor worden uitgevoerd, de Rode Beuk niet zal overleven.

Ik heb dan ook twee vragen.

Is de staatssecretaris op de hoogte van het probleem ?

Zal hij de nodige stappen doen om de boom die beschermd is, van een gewisse dood te redden ? We hebben geen bezwaar tegen het bouwproject op voorwaarde dat het in levensruimte voorziet voor die heel mooie boom.

Mevrouw de Voorzitter. — Staatssecretaris Willem Draps heeft het woord.

De heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen. — Mevrouw de Voorzitter, de heer Gatz vraagt mij of een beschermde boom ruimte moet krijgen om te overleven in het kader van een bouwproject aan het Gabinplein in Jette. Als het antwoord positief is, dan vraagt hij mij of ik van plan ben de overleving van de boom te verzekeren.

Ik heb mijn administratie gelast die problematiek van nabij te volgen en erop toe te zien dat de overleving van de beschermde boom wordt gewaarborgd, desnoods door het opleggen van voorwaarden in de stedenbouwkundige vergunning.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, ik begrijp uit het antwoord van de staatssecretaris dat zijn administratie stappen zal doen om pro-actief op te treden bij de stedenbouwkundige vergunning zodat de zaak niet achteraf zal moeten worden rechtgetrokken. Met die vergunning zal de bouwheer dus tijdig weten welke voorwaarden hij moet respecteren.

De heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen. — Dat klopt.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE BESLISSING VAN DE GEMEENTE MOLENBEEK OM HET GEBRUIK VAN EEN DEEL VAN HET WEGENNET TE ONTRADEN AAN DE BESTUURDERS VAN MOTORVOERTUIGEN TIJDENS DE NEGENDE MAAND VAN DE MOSLIMKALENDER »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA DECISION DE LA COMMUNE DE MOLENBEEK QUI DECONSEILLE AUX CONDUCTEURS DE VEHICULES MOTORISES D'EMPRUNTER UNE PARTIE DE LA VOIRIE PENDANT LE NEUVIEME MOIS DU CALENDRIER MUSULMAN »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, in de krant *La Capitale* van 6 november hebben we kunnen lezen dat de politie van Sint-Jans-Molenbeek een perscommuniqué heeft verspreid waarin ze de bevolking oproept om in de negende maand van de moslimkalender — dat wil zeggen van 6 november tot 4 december — de Gentsesteenweg in Sint-Jans-Molenbeek te mijden evenals alle straten die leiden naar het Sint-Jan-Baptist Voorplein. De reden is dat in deze tijden van ramadan het verkeer in die straten al druk genoeg is.

Is de minister op de hoogte van die gemeentelijke beslissing ? Zo ja, door wie werd de beslissing genomen ? Wanneer werd ze genomen ? Welke zijn de motieven voor die beslissing ? Werd minister Chabert, bevoegd voor Openbare Werken en Vervoer en ook voor de gewestwegen geconsulteerd ?

Welke maatregelen heeft de regering genomen om die maatregel ongedaan te maken die toch een inbreuk betekent op het vrij verkeer van goederen en diensten in de Europese Unie, en ook een inbreuk op het recht van alle Belgen om zich vrij langs de openbare weg te verplaatsen ?

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Jos Chabert antwoordt namens de Minister-President.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, de bevoegde diensten van de Minister-President hebben geen kennis van de beslissing waarop de heer Lootens alludeert. Als minister van Verkeer werd ik ook niet bij die beslissing betrokken, al kan ik niet meteen zeggen of het nodig was van mij daarbij te betrekken.

Politiebeslissingen vallen onder de exclusieve bevoegdheid van de politiecolleges en politieraden die zelf rechtstreeks onder de con-

trole aan van de minister van Binnenlandse Zaken. Persoonlijk denk ik dat het dan ook beter is die minister daarover in het federale Parlement te ondervragen.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, als het een beslissing zou zijn van het college van burgemeester en schepenen van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek is Minister-President de Donnea als toezichthoudend minister wel bevoegd.

Wat er ook van zij, en wie de beslissing ook mag genomen hebben, de Brusselse regering zou toch eens mogen nadenken over vermelde situatie.

Mijn bijkomende vraag is dan ook of de Brusselse regering zich wel rekenschap geeft van wat er in de hoofden van de Brusselaars omgaat. Gedurende decennia hoesten de Brusselaars miljarden Belgische franken op ten gunste van tal van integratieprojecten. Die projecten moesten de niet-Europese vreemdelingen integreren in onze samenleving. Maar wat zien we. In 2002 moeten de Brusselaars zich aanpassen aan de niet-Europese vreemdelingen die zich hier zijn komen vestigen, maar weigeren zich aan te passen. Met andere woorden de Brusselaar is geen baas meer in zijn eigen gemeentes.

Mevrouw de Voorzitter. — Dat is geen bijkomende vraag. Blijf bij het onderwerp, Mijnheer Lootens.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Kan de minister mij zeggen of genoemde maatregel kadert in de vele integratieprojecten die door het Brussels Gewest zijn gefinancierd ?

Mevrouw de Voorzitter. — Op die vraag moet minister Chabert niet antwoorden.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, mogen wij dan geen actualiteitsvragen meer stellen omdat een minister niet aanwezig kan zijn ?

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Ik heb geen probleem om te antwoorden. Het antwoord is : ik heb gezegd wat ik heb gezegd !

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. WILLEM DRAPS, SECRATAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « LA DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME RELATIF A DES LOGEMENTS RUE MONTAGNE DE LA COUR »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE AANVRAAG OM STEDENBOUWKUNDIGE VERGUNNING BETREFFENDE WONINGEN IN DE HOFBERGSTRAAT »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je voudrais poser une question à M. Draps au sujet du projet de reconstruction en logements rue Montagne de la Cour. La presse de ce matin évoque le projet introduit par la Régie des Bâtiments en vue de cette reconstruction en logements, qui est attendue depuis la nuit des temps, avant même la création de la Région de Bruxelles-Capitale. Les autorités bruxelloises de l'époque avaient négocié avec le fédéral l'obligation pour le fédéral d'opérer cette reconstruction en logements, avec des sanctions à la clé etc.

M. de Donnea estime généralement que toutes ces conventions sont devenues obsolètes. Je ne sais pas très bien ce qui les aurait rendues obsolètes ou caduques … Peut-être le temps de leur inexécution ? Toujours est-il que le sujet reste, heureusement d'une certaine façon, d'actualité, et j'espère que vous apprécierez le fait qu'un mandataire de l'opposition dont le parti est aussi dans l'opposition au gouvernement fédéral, se félicite qu'un ministre fédéral, qui en plus est VLD — voyez mon impartialité — se soit souvenu de l'engagement pris naguère par la Régie des Bâtiments et introduise enfin ce fameux projet visant à reconstruire des logements rue Montagne de la Cour. D'aucuns prétendent, chose que je crois improbable, raison pour laquelle je vous pose la question crûment, Monsieur Draps, qu'à la Région de Bruxelles-Capitale, le Ministre-Président, personnellement, ou le secrétaire d'État chargé de l'Urbanisme, adjoint au Ministre-Président, aurait donné instruction à l'administration régionale de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire de refuser ce permis parce vous seriez favorable à un projet d'utilisation concurrente de l'espace, qui ne serait donc pas une utilisation visant à reconstruire cet espace en logements.

Ma question est simple. Nous sommes en cours d'instruction. Il s'agit d'un projet public. La décision interviendra, je le sais, après coup, dans vos mains. Mais ce n'est pas la première fois qu'avant l'enquête publique, pendant l'enquête publique, des déclarations politiques laissent entendre que les carottes sont cuites. Je voudrais donc savoir si les carottes sont cuites, s'il est encore utile d'organiser une concertation publique et si l'autorité publique qui prendra la décision examinera impartialement ce dossier avec bienveillance.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'État.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport Rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, je dirai d'emblée à M. Grimberghs que les carottes ne sont pas cuites car, si je suis bien informé, ce dossier arrive mardi prochain en commission de concertation à la ville de Bruxelles. Il y a effectivement, m'indique-t-on, une réclamation dans le cadre de l'enquête publique, qui émane de la conservatrice du musée voisin, c'est-à-dire le musée d'Art moderne, qui se soucie d'éventuelles extensions futures de ses espaces muséaux.

Néanmoins, après avoir revu les rétroactes de ce dossier, en étant notamment retourné à ce qui est la bible en matière d'affectation du sol à Bruxelles, à savoir le PRAS, je dois vous dire que le PRAS prévoit en effet une zone d'habitations reconstituant à cet endroit, à peu de choses près, l'ancien alignement qui préexistait avant les démolitions opérées au milieu des années quatre-vingts. Il est clair que sur ce point, le PRAS rend possible le projet actuellement demandé par la Régie des Bâtiments au niveau d'un certificat d'urbanisme.

Par ailleurs, l'accord de coopération entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale prévoit que dans le cadre de l'extension du ministère des Affaires étrangères sur le site de l'ancienne caserne des grenadiers, autrement dit caserne prince Albert , il y ait la réalisation d'un programme compensatoire de logements qui devrait précisément s'ériger rue Montagne de la Cour. Cela explique l'origine du souci, que M. Grimberghs considère comme louable, du ministre Daems d'essayer de faire progresser ce projet de logements à cet endroit.

En outre, il est également prévu dans le même accord que le produit de la vente de ces terrains pour y ériger des logements serait affecté à la rénovation du palais des Congrès tout proche.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je remercie le secrétaire d'État pour sa réponse claire. Je serai attentif à ce que les bonnes nouvelles qu'il nous annonce se concrétisent dans les prochaines semaines.

Mme la Présidente. — M. Grimberghs veillera au grain.

INTERPELLATIES

INTERPELLATIONS

Mevrouw de Voorzitter. — Aan de orde zijn de interpellaties.

L'ordre du jour appelle les interpellations.

INTERPELLATIE VAN DE HEER SVEN GATZ TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE ONRUST BIJ HET MIVB-PERSONEEL »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER MICHEL MOOCK BETREFFENDE « HET MODERNISERINGSPLAN VAN DE MIVB, DE STAKING VAN 5 NOVEMBER EN DE RECENTE VERKLARINGEN VAN DE DIRECTEUR-GENERAAL VAN DE MIVB »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER BETREFFENDE « DE STAKING BIJ DE MIVB »

Bespreking

INTERPELLATION DE M. SVEN GATZ A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'INQUIETUDE AU SEIN DU PERSONNEL DE LA STIB »

INTERPELLATION JOINTE DE M. MICHEL MOOCK CONCERNANT « LE PLAN DE MODERNISATION DE LA STIB, LA GREVE DU 5 NOVEMBRE ET LES RECENTES DECLARATIONS DU DIRECTEUR GENERAL DE LA STIB »

INTERPELLATION JOINTE DE MME GENEVIEVE MEUNIER CONCERNANT « LA GREVE A LA STIB »

Discussion

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, bij wijze van inleiding vertel ik geen geheim wanneer ik zeg dat de relatie tussen mijn partij, sinds kort de VLD, en de vakbonden niet altijd vanzelfsprekend is. Daar is een aantal redenen voor : we hebben geen traditie zoals andere in ons Parlement vertegenwoordigde partijen om vakbondsmensen tot in de hoogste bestuursorganen zitting te laten hebben; wij hebben een andere rol in het middenveld van de samenleving; wij zijn voor een sterk middenveld en voor veel overleg, maar leggen de primauteit van de beslissing bij de politiek, zoals u al in het paars-groene project van de regeringen van het land zult hebben gemerkt.

Dat gezegd zijnde, heb ik geen enkel probleem om toe te geven dat met betrekking tot de twee stakingsacties bij de MIVB de vakbonden volgens mij voor 100 % gelijk hadden. Ik verklaar mij nader. Er is, denk ik, sprake van een fundamenteel vertrouwensprobleem. Nu er weer wat tijd overheen gegaan is, hebben we misschien weer een klimaat waarbij gesprekken opnieuw mogelijk zijn. Ik merk op dat ik al op 15 oktober mijn interpellatieverzoek had ingediend, maar als gevolg van de herfstvakantie kunnen we het debat daarover pas vandaag houden.

Een aantal factoren liggen ten grondslag van de vertrouwensbreuk als gevolg waarvan nog weinig mogelijk is in het grootste bedrijf van het Hoofdstedelijk Gewest. Er is ten eerste de vrees bij de vakbonden voor een sluipende privatisering. Is het een legende of een realiteit ? Het is alvast interessant om daar dieper op in te gaan en daarop een antwoord te krijgen. Wanneer het gaat om harde feiten, kunnen we op het ogenblik enkel zeggen dat de schoonmaak uitbesteed wordt, de enige activiteit die vooralsnog geprivatiseerd is. Zijn het slechts geruchten op radio tamtam of is er meer ? Hoe dan ook, bij het personeel leeft de vrees dat de MIVB geheel of gedeeltelijk zal worden geprivatiseerd.

Ik geef u terzake mijn standpunt mee. Ik ben geen principiële tegenstander van een aantal privatiseringen, maar het lijkt me dat we

lessen moeten trekken uit hetgeen in Groot-Brittannië is gebeurd sinds de privatisering van het openbaar vervoer. Ik weet niet of de sector in aanmerking komt om in privé-handen over te gaan. Het antwoord lijkt mij ontkennend.

Een ander probleem voor het personeel vertaald door de vakbonden, is de beoordeling van het fameuze Erasmus-plan. Aan vakbondszijde heeft men aangegeven niet tegen elke verandering gekant te zijn. Die stelling moeten we ook au sérieux nemen. Het plan gepresenteerd door de directie, roept evenwel zeer vele vragen op. Dat plan valt uiteen in vijf delen. Het statusgedeelte handelt over de bezoldiging en de barema's en lijkt het meest delicate te zijn. Het bonusgedeelte handelt over de sociale verworvenheden — groepsverzekeringen, vergoeding bij arbeidsongeschiktheid, gezondheidszorg, enzovoort. Het janusgedeelte handelt over opleiding en interne communicatie terwijl het tempusgedeelte betrekking heeft op de vakantiedagen, de overuren en het al dan niet overgaan naar een flexibel voltijds regime. Ten slotte is er een corpusgedeelte dat bepaalt dat onder andere het arbeidsreglement in de onderhandelingsteksten moet worden opgenomen en door alle partijen aanvaard.

Als buitenstaander ben ik slecht geplaatst om te beoordelen wat de eigenlijke waarde is van het plan. Ik verneem dat het thans in de koelkast zit en niet meer de basis is van het gesprek. Misschien wordt het er opnieuw uitgehaald. Daar zult u, Mijnheer de Minister, wat meer duidelijkheid over kunnen verschaffen. In elk geval moet het plan worden gezien in het algemene klimaat. Als men dergelijke grote omwenteling in zo'n groot bedrijf als de MIVB wil introduceren, dan vergt het wat meer diplomatie van de top van het bedrijf dan wat tot nu tentoongespreid werd.

Over de top gesproken, de raad van bestuur en vooral het directiecomité had een aantal aangelegenheden beter kunnen communiceren. Ik merk dat sommige topmensen zalvend spreken en voortdurend openingen maken voor een beter klimaat om de onderhandelingen te kunnen voortzetten, maar anderen hebben veeleer de neiging om olie op het vuur te gieten, wat natuurlijk nooit een goede zaak is, wanneer men een en ander vooruit wil krijgen.

Wat is de verantwoordelijkheid van het Brussels Parlement en zeker van de regering in heel het dossier ? Die is uiteraard politiek. Het is alvast duidelijk dat het Erasmus-plan overkomt al een kostenbesparend element, wat op zichzelf legitiem is. Het is verdedigbaar voor een bedrijf dat probeert zijn kosten te drukken. Ik verneem toch dat de politieke overheid een en ander kan doen om de kostenstructuur beheersbaar te maken. Ik weet niet of het juist is, maar men signaleert me dat als trams en bussen in eigen beddingen in bepaalde gevallen 1 kilometer per uur sneller rijden, dat een gevoelige verlaging van de kosten van de maatschappij tot gevolg kan hebben. Ik verneem ook — dat is een probleem waar we elke dag aan moeten werken — dat de eigen beddingen nog niet overal voorhanden zijn en dat ze, waar ze beschikbaar zijn, niet voldoende aangegeven wordt dat ze enkel voor het openbaar vervoer bestemd zijn. Daarvoor zorgen en daarop toezien is evenwel een bevoegdheid van de federale en lokale politie.

Het lamleggen van de trams is een ding; we moeten toch ook onze verantwoordelijkheid in deze op ons nemen en bijvoorbeeld in het dossier van de eigen beddingen doorbraken forceren.

Ik kom tot mijn vragen, die eigenlijk zeer eenvoudig zijn. U hebt er ook al schriftelijk kennis van kunnen nemen. Ten eerste, staat de MIVB er zo slecht voor dat een dergelijke sanering — het Erasmusplan wordt toch zo gepercipieerd — zich opdringt ? Indien dat zo is, hoe verklaart u dan de honderden aanwervingen voordien ? Aan personeelszijde begrijpt men niet dat bij de hervorming in vijf directies waar heel weinig problemen mee waren, extra administratief personeel werd aangeworven — misschien was dat nodig —, om dan enkele maanden later te horen dat er gevoelig moet worden bespaard op een aantal bezoldigingen en sociale voorzieningen. Dat doet alvast geen goed aan een klimaat van vertrouwen.

Ten tweede, is het inderdaad de bedoeling de MIVB of delen ervan te privatiseren ? Ik meen dat het antwoord neen is, maar ik stel u de vraag expliciet. Zo ja, welke delen en welk tijdsplan stelt u daarbij voorop ?

Ten slotte is er de zaak van de aankoop van de nieuwe metrostellen ter uitbreiding van de capaciteit. Het is niet bijzonder duidelijk waarom de aankoop is uitgesteld. Voor welke periode en wat is de reden ? Dat vraagt toch enige verduidelijking.

Besluitend roep ik u op, Mijnheer de Minister — volgens krantenberichten lijkt u vorige week daartoe al stappen te hebben gedaan — om uw rol als verzoener proactief te spelen en de beide partijen in een goed klimaat opnieuw tot mekaar te brengen. Dat is de enige oplossing. De MIVB is te belangrijk voor ons gewest, niet alleen voor de werkgelegenheid, maar ook voor de mobiliteit. U draagt hier een grote verantwoordelijkheid en ik hoop dat u inziet hoe belangrijk het is dat het klimaat van vertrouwen tussen de vakbonden en de directie wordt hersteld, opdat mogelijke hervormingen — ik betwist niet dat ze er desgevallend moeten komen — op een betere manier kunnen worden verwezenlijkt dan wat de voorbije weken de directie heeft geprobeerd. *(Applaus.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock pour développer son interpellation jointe.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je dirai tout d'abord que je pourrais tout à fait m'inscrire dans l'interpellation de M. Gatz, qui a très bien fait le tour du problème, de façon très posée. Il a bien étudié le dossier. Toutefois, si M. Gatz n'est pas foncièrement opposé à une éventuelle privatisation, je ne pourrais quant à moi pas l'avaliser.

Monsieur le Ministre, il est évident qu'un très mauvais climat règne depuis pas mal de temps à la STIB. Il est vrai que les problèmes de libéralisation et de privatisation traînent toujours, malgré la résolution que nous avons prise ici. Malgré certains démentis, les rumeurs continuent à circuler et je crois qu'il faudra un jour absolument vider l'abcès. Ainsi, M. Alvin, par exemple, qui n'est pas M. Flausch — sinon on dirait que c'est toujours la même personne que l'on attaque — dit dans un article paru le 5 novembre dans le journal *La Libre Belgique* que « Tout ne doit pas être diabolisé dans ce plan » — j'en déduis que certaines choses doivent l'être ou, alors, je ne comprends pas — « qui entend préparer la société aux futures directives européennes prévoyant une ouverture du marché ».

S'agit-il d'une libéralisation, d'une privatisation qui ne veut pas s'annoncer clairement ? Je vous le demande, Monsieur le Ministre, et je crois qu'il faudra un jour mettre les points sur les i pour dire que nous ne sommes pas d'accord.

Nous n'avons pas voté une motion pour le plaisir de travailler pendant des heures et des heures, pour la jeter à la poubelle ensuite.

Entre le moment où j'ai déposé ma demande d'interpellation et aujourd'hui, les choses semblent avoir évolué favorablement pour le personnel; je dis bien semblent car en dehors du camouflet infligé à la direction par la mise au frigo du plan Erasmus, j'ai toutes mes craintes quant à la réapparition de certaines mesures refusées actuellement par les syndicats et qui pourraient réapparaître lors de la confection du plan d'entreprise.

En outre, il n'en demeure pas moins que de nombreuses déclarations ont été faites, entre autres par le directeur général, et il est de notoriété publique qu'il tient à son plan.

M. Gatz a évoqué les grandes lignes du plan Erasmus. Je voudrais entrer un peu dans les détails car bon nombre de personnes ne savent vraisemblablement pas de quoi il s'agit puisqu'il a atterri assez inopinément sur la table.

Rémunération du personnel et évolution de carrière : le plan Erasmus envisage, dans son volet Status, la création de barèmes salariaux basés sur des « classes de fonctions ». Chaque classe contiendra des échelles salariales qui évolueront en fonction de la compétence, des performances et des expériences acquises puis attestées par des évaluations régulières ainsi que sur des examens-concours de promotion. A partir de certaines classes de fonctions, des rémunérations supplémentaires — des « bonus » — pourront être accordées en fonction de performances mais sans effet rétroactif. Quant aux évaluations plus fréquentes et élaborées, elles auront pour objectif de faire progresser ou régresser la carrière des membres du personnel.

Aussi, bien que ce plan soit mis au frigo mais j'ai peur qu'il ressorte un jour, le ministre peut-il nous expliquer comment un employé de la STIB pourrait accepter une variation de son salaire d'année en année ? En quoi la création d'un système de performance et de mise en concurrence au sein du personnel contribuera-t-il à une amélioration de ce service public ? Quel crédit pourra-t-on apporter à un système d'évaluation basé sur le critère de performance ? Pourquoi les bonus ne seront-ils accessibles qu'à certaines classes de fonction et non acquis dans le temps ?

Acquis sociaux : le chapitre Bonus vise à modifier certains avantages sociaux tels que la pension et les soins de santé. Le nouveau plan opte pour une contribution personnelle financière de chaque employé en matière d'assurance groupe et de soins de santé. L'indemnisation, lors d'une incapacité de travail par exemple, passera de 100 % à 85 % durant les deux premières années, puis à 75 %.

Est-ce parce que le nouveau chef des ressources humaines vient du monde de l'assurance privée que l'on se dirige vers ce genre de choses ? Je l'ignore …

Est-il bien raisonnable et, surtout, sensé de diminuer les indemnisations en matière de soins de santé et de retraite au profit de la création, par exemple, d'un centre de fitness comme suggéré dans le plan ?

Peut-être que les chauffeurs pourront s'entraîner entre deux arrêts …

C'est bon pour la santé, c'est bon pour le stress.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Il existe déjà une importante infrastructure sportive utilisée par le personnel.

M. Michel Moock. — Oui, en dehors des heures de travail.

Formation et communication interne : le volet Janus propose une amélioration des formations à tous les niveaux et basées sur 4 axes :

— qualité du service

— renforcement « managérial »

— sécurité

— développement du personnel.

Améliorer le système des formations se révèle capital. Mais qu'en est-il des formations plus techniques liées à l'évolution des métiers ? Par cette omission, la Direction générale ne compte-t-elle pas sur une sous-traitance totale et à court terme de ces services ? Et quand ces formations auront-elles lieu ? Avant ou après les heures de travail ?

Congés et jours de récupération : le volet Tempus entend instaurer un régime à temps plein, flexible et planifié. Selon la Direction générale, le « trop plein » de congés et les temps partiels sont source d'une productivité insuffisante. Le plan propose dès lors de réduire le nombre de temps partiel à 15 %, de supprimer les jours de récupérations en les remplaçant par une réduction journalière en favorisant les agents ayant des enfants en âge d'école.

Donc, a l'heure actuelle, les conducteurs travaillent plus que le nombre d'heures autorisé par semaine. Ils peuvent cumuler les heures supplémentaires et les récupérer par accumulation, par un jour de congé par exemple. On peut effectivement supprimer ce surplus d'heures en les faisant travailler, par exemple, une demi-heure en moins par jour.

Je ne crois pas que cette demi-heure va les soulager largement du stress et de la fatigue. Par contre, ils auront beaucoup moins de possibilités de récupérer puisqu'ils n'auront plus de jours entiers de récupération.

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présendentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

J'en viens à présent à la grève du 5 novembre.

Depuis des années la STIB n'avait plus connu de mouvement de cette ampleur. Face à une telle levée de boucliers, comment le directeur général a-t-il pu refuser le dialogue — et il a persévéré puisque avant de sortir son communiqué du 12 novembre il a fallu que le

comité de direction discute pendant 4 heures — pour nous sortir un petit pamphlet de quelques lignes !

Comment un directeur de para-régional peut-il se permettre, face à cette situation de crise, de faire des enfantillages en déclarant dans la presse « Ce n'est pas moi qui ai décidé une grève aussi irresponsable … Je suis désolé pour les clients mais je ne bougerai pas » (*La Capitale*, 31 octobre 2002) ? Cela ne relève-t-il pas d'une certaine incompétence en matière de dialogue social ?

Je dirai tout de suite, Monsieur le Ministre, que j'ai été satisfait de votre prise de position. Vous avez essayé de servir de tampon, vous avez tenté de remettre les choses sur les rails ce qui, pour un tram, est la moindre des choses !

Toujours dans cette même déclaration, la Direction générale entend carrément faire cavalier seul en cas de refus du plan, décider seule du sort d'une entreprise publique employant pas moins de 6.000 personnes et, plus grave encore, de « faire des dettes si tout tourne mal ».

Comment un fonctionnaire de para-régional peut-il ouvertement, officiellement, menacer à la fois le personnel mais aussi le gouvernement et l'ensemble des usagers et contribuables de notre région ? De tels propos, de telles menaces sont inadmissibles, entravent la bonne démocratie de nos institutions et exigent à notre sens une mise au point sans ambiguïté de la part du gouvernement. Ne serait-il pas temps de reconsidérer la place de la Direction générale face à déclarations officielles aussi effrayantes ? *(Applaudissements sur les bancs socialistes, sur les bancs Ecolo et sur celui de M. Cornelissen.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour développer son interpellation jointe.

Mme Geneviève Meunier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le 5 novembre, une grève générale a eu lieu à la STIB. Elle a été massivement suivie. Cela faisait en effet plus d'une dizaine d'années qu'il n'y avait pas eu une action syndicale d'une telle ampleur à la STIB. Certes, les usagers ont été pénalisés mais ils semblent s'être montrés compréhensifs à l'égard de travailleurs, très inquiets pour leur avenir.

Cette action de grève se situe dans le cadre d'un plan Erasmus peu clair. Pour les patrons, il s'agirait de moderniser l'entreprise de service public, de faire mieux avec les moyens existants sans toucher aux droits acquis. Pour les syndicats, il s'agit de faire des économies sur le dos du personnel en touchant aux jours de congé, aux indemnités de maladie ou aux barèmes salariaux. Aucun objectif financier n'accompagnait ce plan. La STIB se trouve-t-elle dans une telle situation financière qu'elle est forcée de toucher aux acquis sociaux ? Il me paraît évident que l'on assiste impuissant à un bras de fer entre la direction et les syndicats, qu'il n'y a aucun dialogue et que la négociation n'a même pas commencé. Un préavis de grève semble avoir été déposé le 23 octobre, soit il y a plus de trois semaines. Le groupe Ecolo s'étonne de la passivité du ministre des Communications. Deux jours après la grève, vous avez déclaré, Monsieur le Ministre, que vous vouliez bien jouer le médiateur. Mais pourquoi vous a-t-il fallu quinze jours pour prendre langue avec les syndicats ? Ecolo estime que vous auriez dû contacter plus rapidement les deux parties séparément, ce qui aurait peut-être permis de comprendre plus tôt la situation et d'intervenir plus vite car le fossé séparant les deux parties est très large.

Sur le fond maintenant qu'en est-il vraiment de ce plan Erasmus ?

La STIB assure un service public essentiel à la population et cette mission de service public ne peut se faire qu'avec l'aval et l'adhésion de tous les travailleurs. Je rappelle qu'ils sont 6.000 et que la STIB constitue l'une des plus grandes entreprises de Bruxelles.

Or, il semble que ce plan soit complètement imbuvable pour les syndicats car tout en se limitant, selon la direction, à une meilleure gestion des ressources humaines, il entraînerait la suppression de toute une série de droits acquis comme les jours de récupération, la possibilité de travailler à temps partiel, la modification des barèmes ou les assurances complémentaires en cas de congé de maladie.

On peut comprendre que les travailleurs soient, à tout le moins, inquiets et ne comprennent pas pourquoi on leur en veut alors que l'on ne parle pas d'une situation financière catastrophique pour la STIB.

Je voudrais donc savoir si ce plan a été soumis et avalisé par le comité de gestion.

Dans la négative, peut-on considérer que ce plan est retiré de la négociation ?

Je voudrais vous rappeler que le contrat de gestion prévoit en son point 5.3. l'établissement d'un plan d'entreprise qui doit, conformément à l'ordonnance du 22 novembre 1990, être préalablement négocié avec les partenaires sociaux. Ce plan d'entreprise n'a toujours pas vu le jour. Il permettrait, à condition d'être accompagné d'une note budgétaire claire, de remettre les deux parties autour de la table et de négocier un accord *win-win* qui concrétise le contrat de gestion, mais donne aussi aux travailleurs de meilleures conditions de travail.

Je pense aussi que pour retrouver la paix sociale dans l'entreprise, il faut tenir compte de l'histoire de cette société. C'est une société ancienne de service public — plus d'un siècle — avec une culture maison bien ancrée au fil du temps et c'est une erreur de vouloir la gérer comme une PME privée. La direction doit absolument intégrer cette donnée et c'est de la responsabilité du ministre de tutelle d'insister sur ce point indispensable à la réussite du dialogue social.

Une autre crainte fréquemment évoquée concerne le risque de privatisation larvée de la société, avec le risque de perte d'emploi.

La STIB, un des plus gros employeurs de la région, utilise principalement du personnel bruxellois peu qualifié et l'on assiste de façon insidieuse à une augmentation de la sous-traitance. Cela a été le cas pour le nettoyage des stations, maintenant c'est la pose des rails de tram et, demain, ce sera peut être l'entretien du nouveau matériel roulant métro, puisque le cahier des charges prévoit la possibilité pour le contractant de procéder aussi à l'entretien.

Actuellement, qui pose les rails du tram ? Des sociétés luxembourgeoises, avec des travailleurs luxembourgeois.

Dans la situation dramatique du chômage bruxellois, on ne peut se permettre d'encore perdre des travailleurs bruxellois peu qualifiés. Ecolo a fait de l'emploi une de ses priorités et, donc, nous interpellerons aussi le ministre Tomas à ce sujet.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur le besoin important de formation de ce personnel peu qualifié, surtout au niveau de l'exploitation. Il semble que l'on en est nulle part et puis, après, ce sera trop facile de dire que le personnel n'est pas apte à entretenir le matériel et donc qu'on le sous-traite au privé.

Un autre cheval de bataille d'Ecolo est d'accroître la part de marché des transports en commun et, donc, d'augmenter leur attractivité par rapport à la voiture.

Les syndicats ont donc raison de mettre en avant les piètres performances des véhicules, victimes en permanence des embarras de circulation. Une plus grande vitesse commerciale permettrait de réduire les coûts de production — les syndicats parlent d'un gain de 600 millions pour un km de vitesse commerciale en plus — sans toucher à la masse salariale mais, là, ce n'est pas la STIB qui est responsable. C'est le gouvernement régional, qui n'applique pas son programme VICOM. La situation de la chaussée de Charleroi, par exemple, illustre à suffisance le manque de courage politique de la région et de la commune en la matière.

En conclusion, Monsieur le Ministre, je voudrais connaître les initiatives que vous avez prises comme ministre de tutelle pour restaurer le dialogue et la paix sociale au sein de l'entreprise.

Sur le fond, qu'en est-il de ce plan Erasmus ? A-t-il été avalisé — j'espère que non — par le comité de gestion ? A-t-il — j'espère que oui — été retiré ?

Où en est le plan d'entreprise à négocier avec les syndicats ?

Je voudrais aussi avoir des réponses sur les risques de privatisation et les conséquences pour l'emploi, sur la formation et enfin sur la vitesse commerciale. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon but n'est pas de jeter de l'huile sur le feu. Mes collègues ont bien résumé les questions qui se posent, mais il me paraît utile de rappeler le contexte dans lequel cette action et cette tension voient le jour à la STIB.

J'ai presque envie de vous dire que nous vous avions prévenu, Monsieur le Ministre ! Des membres de cette Assemblée — de diverses familles politiques — vous ont signalé à de nombreuses occasions que la situation était explosive. Certaines déclarations faites à l'époque prédisaient une situation comparable à celle que nous connaissons aujourd'hui. Une certaine lecture — de bonne ou de mauvaise foi — de l'avenir « dérégulé » laissait présager les événements auxquels nous sommes confrontés.

C'est la raison pour laquelle, malgré l'incompréhension de certains, nous avons décidé, sous l'impulsion du groupe socialiste, de M. Moock en particulier, d'ouvrir le débat sur une résolution concernant la privatisation de la STIB. On nous a répondu que cette initiative n'avait pas de raison d'être, que l'accord gouvernemental l'indique, la STIB ne sera jamais privatisée. Malheureusement même si cette résolution a été votée à l'unanimité, nous sommes bien obligés de constater que la lecture en est biaisée entre les intentions de ceux qui affirment que tout doit être fait pour que la STIB garde son statut de transport public, et qu'il faut se battre pour que la future directive européenne ne mette pas ce modèle en cause.

Tel est l'élément fondamental de notre argumentation adressée au président du Comité des régions, M. Chabert : faire en sorte que ce que nous craignons ne se produise pas. N'anticipons pas sur ce que l'on dit ne pas souhaiter.

Un élément me gêne particulièrement dans bon nombre de déclarations, et pas uniquement dans celles de l'administrateur directeur général : l'on semble vouloir s'adapter à un modèle que l'on prétend vouloir refuser. Cela ne peut que déboucher sur une certaine ambiguïté : soit l'on se bat pour empêcher la mise en œuvre d'un modèle que l'on refuse, soit l'on anticipe sur ce modèle, et l'on crée une situation de tension telle que nous la connaissons, dans laquelle les objectifs ne sont pas clairement définis.

J'en appelle à ce que l'on poursuive le débat sur ce que nous voulons faire, au départ d'une lecture politique de la résolution qui a été adoptée. Nous voulons savoir quelle est l'intention du gouvernement. Souhaite-t-on maintenir dans le cadre d'un service public tout ou partie des métiers qui sont actuellement ceux de la STIB ? Je suis partisan d'une définition claire des intentions du gouvernement en la matière. Veut-on soumettre à la concurrence ou déléguer en sous-traitance tel ou tel autre service de la STIB ? Je préfère qu'on le dise plutôt qu'agir sous le manteau. Cela mérite débat, car nous percevons l'inquiétude que suscite, chez les travailleurs, cette dérive vers la privatisation, et le climat social s'en trouve affecté.

Il serait bon, Monsieur Chabert, de faire savoir aux différentes parties qu'il n'existe pas, au sein de la STIB, un climat « grévicole. » A la STIB, le recours à la grève est peu fréquent. Il y a donc un malaise social qui doit être traité à temps.

Par ailleurs, les réponses que vous apporterez tout à l'heure peuvent constituer un motif d'apaisement — du moins, je l'espère — et faciliter la signature d'un préaccord, car les organisations syndicales décideront que ce soit en assemblée générale de mettre fin, ou non au mouvement de grève.

Il a fallu l'intervention du comité de gestion pour tenter d'endiguer la tension qui est apparue : une proposition a été présentée, visant à ce que les différentes parties — y compris la direction — s'engagent dans l'élaboration du plan d'entreprise. Mais nous comprenons mal pourquoi cette décision a été à ce point tardive car le plan d'entreprise constitue l'une des obligations clairement énoncées dans le contrat de gestion. Pourriez-vous nous présenter un état de la situation et nous expliquer les raisons de ce retard ?

Ma dernière question concerne la vitesse commerciale. Si des économies doivent être réalisées, si des ressources doivent être géné-

rées, la meilleure solution consiste à recycler les ressources qui sont, aujourd'hui, gaspillées. Et le principal gaspillage est dû au fait que — les statistiques le prouvent, et ce, malgré tous les efforts consentis — la vitesse commerciale est en régression dans notre Région.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, recevoir, de votre part et de celle de vos collègues, des engagements formels sur l'aide pouvant être accordée à la STIB. Vos Collègues ont parfois du mal à délier les cordons de la bourse en faveur de la principale société régionale de transport public. Celle-ci est particulièrement coûteuse, nous en convenons. Lors des débats budgétaires, M. Chabert a été pointé du doigt — on avait agi de même à l'égard de certains de ses prédécesseurs — comme étant le ministre le plus « cher » du gouvernement.

Si vos collègues ne souhaitent pas s'engager financièrement, qu'ils le fassent sur le plan des décisions politiques : cela se révélerait, d'une certaine façon, plus efficace. En effet, une décision politique visant à donner la priorité au transport public entraînera, non seulement une réduction des coûts, mais aussi un accroissement de la qualité du service aux utilisateurs. Tout le monde a donc intérêt à voir cette solution mise en œuvre.

Je souhaiterais voir progresser le traitement de ce dossier. Je voudrais, en particulier, savoir où nous en sommes en ce qui concerne le premier contrat d'axe, solution « miracle » censée accroître la vitesse commerciale. Personnellement, je n'en ai pas encore vu un seul … Quels sont les pouvoirs régionaux et communaux qui se sont associés, dans le cadre d'un contrat d'axe, en vue d'accroître la vitesse commerciale d'une ou de plusieurs lignes de transport public ? *(Applaudissements sur les bancs du CDH.)*

M. le Président. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, nous avons bien fait de rappeler cette résolution — initiée par M. Moock et cosignée par un certain nombre d'entre nous — s'opposant à toute tentative de privatisation de la STIB.

En effet, la région doit répondre par un « non » absolu à la deuxième question que posait notre collègue Sven Gatz : la privatisation ne doit pas être envisagée. Ce Parlement a déjà exprimé clairement sa position. Il est bon que celle-ci soit répétée à l'occasion de cette séance. On a raison de rappeler que les mesures prises à l'étranger en matière de privatisation n'ont rien de rassurant. En ce domaine, la Grande-Bretagne constitue un exemple — négatif — fort éclairant.

M. Michel Van Roye. — Vous devez tenir les mêmes propos au sein de votre groupe politique.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — En me demandant d'interpeller, mon groupe montre bien qu'il m'accorde sa confiance, Monsieur Van Roye.

Rappelez-vous les débats que nous avons menés en commission et en séance plénière. Nous n'avons pas fermé la porte à un appel vers l'extérieur pour les missions qui ne seraient pas dévolues prioritairement à la STIB. Rappelez-vous que nous avons longtemps débattu du cas de l'imprimerie de la STIB. Si l'on parvient à nous démontrer qu'une solution moins onéreuse peut être trouvée pour imprimer les dépliants de la STIB, nous pouvons l'admettre, car il ne s'agit pas là d'une mission première de la STIB.

M. Alain Daems. — Et pour poser les rails à Charleroi !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Par contre, faire rouler des trams et des bus constitue, par excellence, la mission de la STIB, et il ne peut, à cet égard, être question de privatisation.

Il a été fait allusion au nettoyage. Je signale qu'à l'armée, ce genre de travail était, autrefois, confié aux miliciens. A la suite de la suppression du service militaire, cette mission a dû être revue. La solution a consisté à confier cette tâche au secteur privé, mais personne ne parle pour autant de privatisation de l'armée ! …

Bien sûr, comparaison n'est pas raison, et nous devons accepter que ce point puisse faire l'objet d'une discussion, sans préjugés ni idéologie de part et d'autre.

Je voudrais soulever un deuxième élément. Le problème actuel semble trouver son origine dans le style et le ton du plan, plus que dans son contenu. Selon nos informations, ce n'est ni le principe d'une discussion, ni même l'intégralité des mesures contenues dans le plan présenté par la direction, qui suscitent l'opposition du personnel et de ses représentants. Les réticences portent sur des points précis, auxquels des solutions peuvent être apportées, à condition d'user de psychologie. Certes, l'Administrateur Directeur général a une courte expérience en matière de sociétés pararégionales dépendant du secteur public. Sa longue carrière s'est surtout déroulée dans le privé. Ce relatif manque de perspective semble susciter bien des réactions, traditionnellement absentes de la culture de la STIB. Ma propre expérience au comité de gestion du conseil d'administration de la STIB m'incite à affirmer qu'en toutes circonstances, c'est le dialogue qui doit être privilégié. L'application de cette philosophie au quotidien a eu pour résultat que peu de conflits sociaux ont éclaté dans ce passé qui s'identifie à la jeune histoire de notre Région bruxelloise.

J'en viens au troisième point que je souhaitais aborder. En ce qui concerne le plan de modernisation, une chose est d'employer des termes ronflants pour en nommer les différents aspects — *Erasmus, Status, Bonus, Janus* — mais une tout autre chose est de vérifier leur adéquation avec la fonctionnalité, l'opérationalité de la société. Personne, je pense, ne souhaite s'opposer à une « modernisation » de la STIB, mais celle-ci ne peut en aucun cas être associée à une véritable régression, notamment sur le plan social. Je ne referai pas ici la démonstration de mon collègue M. Moock, mais le volet Status est effectivement un véritable nid à problèmes. Mettre en place des échelles salariales qui évolueraient en fonction de la compétence, des performances et de l'expérience acquise, en principe attestées par des évaluations régulières et des examens de promotion, me paraît être une mesure extrêmement difficile à mettre en pratique.

Je partage également les vives inquiétudes exprimées par M. Moock en ce qui concerne le volet « soins de santé et retraite. » S'agissant du régime imaginé pour remplacer le système actuellement en vigueur en matière de congés et de jours de récupération, c'est un euphémisme de dire que la réforme n'a pas été suffisamment bien étudiée. Dans sa version actuelle, je la considère davantage comme un chiffre rouge ou une quasi-provocation.

Quatrième remarque : je me réjouis qu'après le dernier comité de gestion, un début de sagesse se soit manifesté. Le plan aurait, en effet, été retiré, mais la vigilance reste de mise. Il me semble, Monsieur le Ministre, que nous aurions pu éviter bien des écueils si le débat avait été plus profond au sein même des instances dirigeantes de la STIB. A cet égard, il me revient que le comité de gestion est nettement moins réuni aujourd'hui qu'il ne le fut dans le passé. On a ainsi désactivé un filtre qui aurait pourtant pu se révéler très utile.

Cinquième remarque : il est essentiel de restaurer la confiance. La région — c'est-à-dire le gouvernement et le Parlement — doit, à cet égard, émettre les signaux nécessaires. Une séance comme celle d'aujourd'hui constitue un atout. Nous avons, Monsieur le Ministre, un rôle à jouer. Et votre rôle, en tant que ministre de tutelle, est bien plus important encore.

Je vous dirai, en conclusion, que nous vous accordons notre confiance pour que les choses rentrent dans l'ordre et que nous n'ayons pas à affronter d'autres difficultés dans les semaines ou les mois à venir. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Erik Arckens.

De heer Erik Arckens. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, vorige week kregen de Brusselaars en ook de pendelaars van buiten Brussel af te rekenen met een zeer goed gevolgde stakingsactie van de personeelsleden van de MIVB. Deze week organiseerden de personeelsleden een zogenaamde betaalstaking, waar we het daarstraks al over gehad hebben.

Mijnheer de Minister, er waren reeds geruime tijd voortekenen van hetgeen wij op 5 en op 12 november hebben meegemaakt. Reeds voor enkele maanden sijpelden berichten door over de controversiële bedrijfsaanpak door de nieuwe directie van de MIVB. De verontrusting die die berichten hebben veroorzaakt bij personeelsleden, alsook bij de belanghebbende en belangstellende buitenstaanders, werd toen noch door de directie, noch door de minister weggenomen. Wel integendeel, de directie kwam naar voren met het nieuwe Erasmus-plan, maar dat blijkt sinds 12 november naar verluidt afgevoerd te zijn.

Het autonome overheidsbedrijf MIVB heeft er uiteraard alle belang bij om coherente plannen voor de toekomst uit te werken. Evenwel, het Erasmus-plan was beperkt tot een aantal herstructureringsmaatregelen zoals het definiëren van gegroepeerde functies, het sleutelen aan de weddeschalen, de introductie van flexibele verloning, de indamming van het aantal deeltijdse betrekkingen, het terugschroeven van een aantal sociale verworvenheden, ook al ontkende de directie dit laatste dan weer via de audiovisuele media.

Het is zeker niet nutteloos even stil te staan bij de voorstellen van de directie, zelfs al zal in de toekomst haar kopij worden herschreven. Een aantal van de voorgestelde ingrepen komen verrassend over. Ze gaan onzes inziens in tegen recente tendensen die we op de arbeidsmarkt kunnen waarnemen en lijken niet onmiddellijk te beantwoorden aan hetgeen in kringen van de bedrijfswereld in West-Europa gevraagd of beweerd wordt. Aldus zou de directie van de MIVB willen dat de arbeidstijd per werkdag wordt ingekrompen en de compensatiedagen worden afgeschaft. Welnu, in West-Europa klagen de werkgevers erover dat het alsmaar afnemende aantal arbeidsuren per week hen voor steeds moeilijker op te lossen problemen stelt. Het maakt het niet mogelijk om te beantwoorden aan de vraag van hun klanten op piekmomenten en het brengt een systematische onderbenutting van de beschikbare middelen met zich mee. De werkgevers zijn vaak wel bereid om in ruil voor iets meer arbeidsuren indien nodig, bijvoorbeeld compensatiedagen te laten opnemen al of niet gekoppeld aan het opnemen van vakantie.

Het Erasmus-plan kiest dus, om het zo te zeggen, voor een eigen spoor. Het diept de problematiek nog verder uit door voor te stellen dat de personeelsleden met jonge kinderen als eerste in aanmerking zouden komen voor werkgelegenheid in het kader van kortere arbeidsdagen. Welnu, ofwel heeft de directie de ambitie om de arbeidsorganisatie beter af te stemmen op het gezinsleven, hetgeen een verfijnd en volledig pakket organisatorische ingrepen veronderstelt, ofwel wenst ze een beperkte hervormingsmaatregel, waarvan ze denkt dat die positief zal uitvallen op het vlak van de rendabiliteit, en dat gehuld in een flinterdun jasje van gezinsvriendelijkheid. Er is immers een groot gevaar, met name dat zij in de huidige stand van zaken enkel zal bereiken dat ongelijkheden onder het personeel in het leven geroepen worden, zonder dat van een goed begrepen gezinsvriendelijkheid kan worden gesproken.

Het is overigens niet duidelijk of de directie, bij het uitwerken van het hoofdstuk arbeidstijd rekening gehouden heeft met de praktijk bij enerzijds, andere Brusselse dienstverleners als Net Brussel en de Brandweer, en anderzijds, de CAO's in de privé-vervoerssector. Vanzelfsprekend getuigt het van wijsheid om te trachten de eventuele effecten in dat opzicht vooraf in te schatten. Ik wens van de minister te vernemen of dat gebeurd is. Werd hijzelf of de regering hierover door de MIVB-directie geraadpleegd ?

Een ander punt, is de directie zelf overtuigd van het positieve effect van haar lovenswaardige intentie om de arbeidsongeschiktheid onder meer via fitness en dergelijke op te drijven ? Immers, de uitkeringen wegens arbeidsongeschiktheid zouden van 100 % naar 85 % van het salaris worden gebracht gedurende de eerste twee jaren van de periode van arbeidsongeschiktheid. Nadien zou de werknemer op 75 % terugvallen. Hier hebben we alweer de indruk dat een « *teaser* » toegeworpen werd om een maatregel erdoor te drukken die neerkomt op een bestraffing van de werknemers. De boodschap werd dan ook als bijzonder onsympathiek ervaren.

Vergeten we in dat opzicht niet dat een deel van de personeelsleden, zeker in de exploitatie, vaak heel wat uren kloppen in de vroege ochtend of heel laat 's avonds en op nachtelijke uren hun bed vinden of eruit moeten, met de nodige gezondheidsrisico's naarmate de jaren verstrijken. Dat betekent noch min noch meer een verkorting van de gemiddelde leeftijd van de betrokken nachtwerkers. Heeft u, Mijnheer de Minister, bij de directie van de MIVB reeds de gegevens opgevraagd over de arbeidsongeschiktheid op medische gronden in de jongste jaren ? Heeft u ze vergeleken met de algemene gemiddelden in België of met de gegevens bekend bij andere vervoersmaatschappijen in binnen- en buitenland ? Indien dat nog niet is gebeurd, dan vraag ik u om onverwijld hiertoe de opdracht te geven en de resultaten van de vergelijking openbaar te maken.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Al even merkwaardig lijken mij de boni die aan bepaalde bijzonder verdienstelijke werknemers van bepaalde categorieën zouden worden toegeschoven, terwijl andere categorieën hier niet voor in aanmerking komen. Ofwel is de directie ervan overtuigd dat een systeem van verloning op basis van een evaluatie van de medewerkers positieve gevolgen heeft voor hun prestaties en voor de balans van de hele onderneming, ofwel is ze dat niet. Is ze het wel, dan zie ik niet in waarom niet alle medewerkers op die manier zouden worden behandeld. Is ze het niet, dan gaat het hier om het binnenloodsen van het principe van selectieve dynamisering van het personeel.

Heeft de directie al ernstig denkwerk verricht over de rol van het bedrijfskader ? Er zijn nog geen tekenen die daarop wijzen. Nochtans onderstrepen bestaande bedrijfsdoorlichtingen het belang van een herpositionering van de kaderleden wanneer er wordt ingegrepen in de organisatie van de arbeidstijd. Overleg is nodig door rechtstreekse en geregelde communicatie tussen de directie en de kaderleden over alle aangelegenheden die verband houden met de verdere ontwikkeling van het bedrijf en de toekomstvisie op het bedrijf. Op die manier kunnen alle medewerkers begrijpen waar het in feite om te doen is.

En hiermee kom ik bij de fundamentele vragen. Hoe ziet de directie de toekomst van de MIVB ? De maatschappij is vanzelfsprekend gebonden door de opdracht die het gewest haar heeft toevertrouwd. Maar meent de directie niet dat in de toekomst fundamentele veranderingen in die opdracht zullen optreden ? Wil zij voorbereid zijn op eventuele grondige wijzigingen ? Wil zij actief voorbereiden of zelfs in de hand werken ? Heeft de regering de directie ondertussen krachtig duidelijk gemaakt dat zulks het geval zal zijn ? Ik zal aandachtig luisteren naar uw antwoord terzake, Mijnheer de Minister. Het is immers godgeklaagd dat onze vervoersmaatschappij al sinds een paar decennia door analisten met de vinger werd gewezen als een West-Europese vervoersmaatschappij met proportioneel een abnormaal hoog aantal personeelsleden in verhouding tot het aantal vervoerde passagiers op jaarbasis.

Wanneer hadden hierover grote openbare debatten plaats ? Ik herinner er mij geen enkel. Toch heeft eenieder kunnen opmerken dat de MIVB de jongste tijd aanzienlijke aanwervingen heeft verricht. Ik hoop dat het met die werknemers niet zal vergaan als met de vele honderden werknemers die de heer Jean-Luc Dehaene, minister van Verkeerswezen, destijds liet aanwerven door Sabena, toen de luchtvaartonderneming net — voor één keer — een redelijk goed geslaagde herstructurering achter de rug had. Mijnheer de Minister, hoe verklaart u die aanwervingen in het licht van de volgens de directie zelf blijkbaar ondermaatse rendabiliteit van het vervoersbedrijf ?

In feite zijn de stakingsactie en de polemieken een gevolg van een sinds lange tijd bekend zwak bedrijfsbeheer. Het is mijns inziens dan ook wenselijk dat de positie van de MIVB als openbaar vervoersbedrijf voor de buitenwereld in alle klaarheid uit de doeken gedaan wordt. Daarbij kan zeker niet de vraag uit de weg worden gegaan of de maatschappij de vergelijking met gelijkaardige bedrijven kan doorstaan. Ook hiervoor vraag ik u met precieze resultaten voor de dag te komen. Op dat ogenblik kan een publiek debat worden gevoerd en dient zeker op die vergadering over de fundamentele problemen van de MIVB gesproken te worden.

Hoezeer het herstel van de sociale dialoog tussen de directie en de medewerkers ook wenselijk weze, wij kunnen er niet van uitgaan dat door dat middel alleen het vertrouwen in de toekomst bij de medewerkers van de MIVB ongeschonden of geheel hersteld uit de strubbelingen tevoorschijn komt. De toekomst van het openbaar vervoer in het gewest zal enkel met de inzet van de personeelsleden een succesverhaal kunnen worden.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, Mme Meunier est intervenue au nom du groupe Ecolo. Je voudrais simplement compléter son intervention par rapport à l'échange et aux interpellations de nos collègues.

Je voudrais insister auprès de nos collègues et auprès du ministre pour dire que la manière d'aborder la question de la privatisation, totale ou non, risque de nous aveugler sur d'autres enjeux, qui sont les privatisations qui se font peu à peu par suppression du personnel compétent dans certains services et par suppression de la formation qui doit également être accordée pour poursuivre certaines tâches actuellement prises en charge par la STIB et qui conduisent, *in fine*, la direction de la STIB à dire qu'il faut sous-traiter un certain nombre de services à l'extérieur. Par rapport à cet enjeu, il y a un objectif qui n'est plus seulement celui de la mobilité mais celui de l'emploi à Bruxelles. Nous devons rester attentifs à cette question et faire en sorte, comme l'a très bien dit Mme Meunier tout à l'heure sur l'exemple des rails, que le ministre de la Mobilité mais également les ministres compétents en matière d'emploi soient attentifs aux différentes décisions qui pourraient être prises par la direction de la STIB.

Voilà ce que je voulais simplement ajouter dans le cadre de ce débat. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jos Chabert, minister.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, ik waardeer ten zeerste dat zoveel interpellanten namens verschillende fracties het woord over een dergelijke belangrijke aangelegenheid hebben gevoerd om samen met uw dienaar, de maatschappij en haar personeel te zoeken naar oplossingen die gekenmerkt worden door samenwerking en consensus over de partijgrenzen heen.

Wij hechten er zeel veel belang aan dat zeker in een maatschappij als de MIVB waarvoor de gemeenschap maar liefst 12 miljard uittrekt en die voor Brussel levensnoodzakelijk is, een goed klimaat heerst.

Avant de répondre à toutes les questions qui ont été posées, je voudrais rappeler que notre compagnie de la STIB a accompli un travail remarquable ces dernières années. Je voudrais rendre hommage ici aux 6.000 travailleurs de la STIB, en ce compris la direction.

Vous n'ignorez pas que, depuis une dizaine d'années, nous perdions systématiquement de la clientèle à raison de près d'un pourcent par an. Depuis deux ans et demi, nous avons pratiquement gagné 25 % de voyageurs supplémentaires.

M. Grimberghs. — Gratuits.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas avec des interruptions de ce genre que nous allons trouver la solution.

C'était avant l'introduction de la gratuité pour les 65+.

Il ne faut pas dire que la STIB se porte mal. Nous faisons de gros investissements en faveur de la STIB. Le personnel est actif, la direction prend des mesures qui vont dans la bonne direction et les organisations syndicales ont fait grève pour la première fois depuis 15 ans, ce qui veut dire qu'il y avait effectivement un problème et que nous devons le résoudre.

Madame Meunier**,** ne croyez surtout pas que je ne suis pas intervenu ou que j'ai tardé à le faire, au contraire, j'ai eu beaucoup de contacts — sans que tout cela soit sur la place publique — pour tenter de résoudre un problème que l'on aurait peut-être pu éviter. Je suis persuadé qu'il y a eu manifestement un problème de mauvaise communication et de malentendu.

Ik ga akkoord met de heer Gatz dat er eerst *confidence building measures* moeten worden genomen. Daar heb ik trouwens de hele ochtend aan besteed door de syndicaten en de directie te ontvangen. We moeten maatregelen uitwerken om het geschokte vertrouwen tussen de directie en het personeel te herstellen. Het is belangrijk dat de draad opnieuw wordt opgenomen en dat het klimaat wordt verbeterd, zodanig dat directie en personeel opnieuw samen aan de toekomst van de maatschappij kunnen bouwen.

Ik zeg in alle klaarheid dat voor mij het Erasmus-plan dan ook niet meer ter tafel ligt. Dat neemt niet weg dat het vele belangrijke elementen bevat die wellicht in latere gesprekken over de modernisering van de MIVB nog aan bod zullen komen. Ik ben van oordeel dat het plan te zeer aanleiding tot allerhande interpretaties is geweest, waardoor personeelsleden vragen over hun toekomst bij de maatschappij begonnen te stellen. Laat het evenwel duidelijk zijn : het plan voorzag niet in afdankingen, noch vermindering van het salaris. Ik wil dat misverstand uit de wereld helpen. Vanop het spreekgestoelte geef ik het personeel de klare boodschap : er was geen sprake van sociale achteruitgang, noch van afdankingen. Er werden inderdaad veel personen voor het middenkader aangeworven. Die waren nodig om op verschillende niveaus de uitgaven te controleren om zo het budget in de hand te houden. De interpellanten die mij vandaag, terecht, ondervragen, zouden dat wellicht ook doen indien het beheerscontract niet was nageleefd en de budgetten die wij ter beschikking stellen, niet rigoureus gerespecteerd werden. We moeten ervoor zorgen dat de MIVB goed geleid en gemoderniseerd wordt. Daarom moeten de misverstanden uit de wereld worden geholpen. Door natuurlijke afvloeiing hoeven geen personen te worden afgedankt; wel zullen de personen die met pensioen gaan, slechts gedeeltelijk worden vervangen. De sociale verworvenheid van de werkgelegenheid wordt niet ter discussie gesteld.

J'en arrive ainsi à la privatisation et je me demande pourquoi on revient toujours à ce débat. Cette privatisation, on ne la fera pas. C'est tout à fait clair. J'ai souscrit à la résolution du Parlement et nous avons toujours dit qu'il n'était pas question de privatiser la société de transports intercommunaux.

Soyons clairs, privatisation ne veut pas dire qu'il n'est pas possible, à un certain moment si des services peuvent être rendus, qui ne sont pas nécessairement de la compétence ou de la spécialité des gens qui assurent les transports en commun, s'ils sont concurrentiels et si la STIB a eu l'occasion de faire des propositions — ce qui a déjà été fait d'ailleurs — de faire appel, après avoir consulté différentes firmes et la STIB, à ceux qui apportent le meilleur service au prix le plus intéressant.

Cela n'a rien à voir avec une privatisation.

C'est ce qui se fait partout; c'est un appel à la sous-traitance; mais pour le moment, il n'y en a guère à la STIB.

Dire par principe qu'on ne peut jamais faire appel à la sous-traitance, ce n'est pas possible.

La STIB a déjà des sous-traitants.

Mme Geneviève Meunier. — J'ai donné trois exemples.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je dis qu'aujourd'hui la sous-traitance reste possible. Ce seront peut-être aussi des travailleurs bruxellois qui feront les mêmes travaux. C'est ce qu'il faut notamment vérifier. C'est l'ouverture que M. Grimberghs a fait également.

Il ne faut pas s'enfermer dans une société qui ne peut jamais faire appel à d'autres pour rendre des services qui sont de la même qualité à des prix concurrentiels, sinon ce n'est pas une bonne gestion et alors vous me critiquerez en disant que les budgets ne sont pas respectés. On a le droit et le devoir de consulter des sous-traitants là où la spécificité des transports n'est pas en cause. Est-ce que la STIB ne peut pas faire appel à un service d'imprimerie qui pourrait être mieux équipé ou rendre des services à des prix nettement inférieurs parce que l'organisation est meilleure ? Il ne faut pas être idéologue non plus, il y va de l'intérêt du consommateur et de la société.

Que voulons-nous ? Nous voulons une société avec des budgets transparents, bien gérée, moderne, dont tous ceux qui y travaillent puissent être fiers, …

M. Christos Doulkeridis. — Avec des employés formés.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Oui, avec des employés formés qui rendent des services de qualité à tous ceux qui le demandent.

La méthode est claire, c'est par une société publique. Si, à un certain moment, cette société publique veut faire appel à d'autres pour voir si, dans des conditions identiques, ils ne peuvent pas rendre de meilleurs services à des prix inférieurs, …

M. Christos Doulkeridis. — C'est là la réserve. Effectivement, en tant que ministre responsable ou de ministre de tutelle, vous vous dites « j'ai une société, elle doit être en équilibre et elle

doit être bien gérée, moderne avec des employés bien formés ». C'est très bien. Je dis simplement qu'en tant qu'acteurs publics, nous devons aussi être soucieux, surtout dans une région comme Bruxelles qui a un problème d'emploi important, à ce que ce genre de conséquence ne conduise pas à avoir moins de bruxellois qui travaillent dans un outil comme celui de la STIB.

Je pense que la meilleure manière de s'en assurer, c'est d'essayer que les personnes soient dans la STIB puisque c'est un outil public dont on peut avoir un certain contrôle.

Une fois qu'on ouvre au jeu de la concurrence, évidemment, une entreprise de Charleroi, de Luxembourg ou de Beringen peut être totalement concurrentielle et là se pose la question de l'emploi et non plus seulement celui de la mobilité ou de l'équilibre d'une entreprise.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Vous savez que tous ceux qui connaissent l'emploi savent combien nous tenons à ce que ce soient des gens de chez nous. Nous avons un chômage qui augmente malheureusement très fort par rapport aux deux autres régions. Vous comprendrez que, dans l'évaluation, lorsqu'on fait appel à la concurrence ce n'est pas pour aller chercher des gens à Luxembourg.

M. Christos Doulkeridis. — C'est le cas.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Ce n'est pas vrai.

M. Denis Grimberghs. — Il faut quand même vérifier cela M. Chabert.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Nous allons le vérifier.

M. Denis Grimberghs. — J'ai été ouvert tout à l'heure, je ne suis pas un taliban du service public, Monsieur Chabert. Ce qu'il faut faire c'est dire quels sont les métiers — il faut vider cette question — qui, aujourd'hui, sont réalisés à la STIB et que l'on estime devoir mettre en concurrence ou en sous-traitance à terme ? A un moment donné, il faut vider cette question. Je ne dis pas que vous êtes capable de le faire aujourd'hui, mais on ne peut pas laisser cette menace de la privatisation peser sur la tête des gens sinon vous allez continuer à avoir un climat social pourri !

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, comme je vois opiner M. Gatz qui, lui, aura le droit à la réplique parce qu'il est l'interpellant principal, je pense qu'il se fera le relais de vos préoccupations. M. Chabert a la parole exclusivement; ne l'interrompez plus.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Tout cela fera partie des discussions qui vont avoir lieu entre les syndicats et la direction et du plan d'entreprise qui serait bientôt discuté, mais cela doit se faire dans des conditions d'objectivité et pas en disant qu'il n'en est pas question. Je fais partie de ceux qui ne croient pas que le privé travaille mieux que le public mais si on prouve que certaines entreprises, surtout à Bruxelles — je n'ose pas dire exclusivement à Bruxelles parce que je ne veux pas que l'Europe nous interpelle — ont l'occasion de réaliser des travaux d'imprimerie — par exemple, en sous-traitance — çà un prix nettement inférieur, que direz-vous ? Vous direz oui !

C'est un problème que l'on peut, si je puis dire, démystifier. L'enfermer dans un slogan « privatisation ou pas privatisation », c'est trop court. Nous allons donc aller dans cette direction et essayer de réunir les responsables autour de la table. Je suis persuadé que les syndicats ont aussi déjà prouvé qu'ils ont le sens des responsabilités puisqu'ils n'ont pas fait grève depuis 15 ans. Ce sont donc des syndicats responsables. Je pense donc qu'il y a moyen d'entamer un dialogue sérieux avec eux.

J'en viens au Programme VICOM. Mme Meunier m'attaque sur la vitesse commerciale.

Mme Geneviève Meunier. — C'est aussi un argument des syndicats.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Si, un jour, Mme Meunier était à ma place, je voudrais voir comment elle ferait pour avoir des sites propres dans les 19 communes dans un délai très bref. Pensez-vous, Madame, que vous pourriez prendre des décisions un jour et avoir les sites propres en place le lendemain ? Savez-vous quel chemin de croix cela représente d'établir des sites propres ?

On a désigné un manager qui ne fait que cela; il est très performant et travaille bien. Il est en négociation partout où l'on prévoit des sites propres. Mais pour l'établissement de ces sites, il faut des comités de concertation dans les communes où on demande des permis, ensuite il faut les soumettre aux conseils communaux. C'est vraiment le croix et la bannière !

Pour dire que les choses avancent néanmoins, Monsieur Grimberghs, je vous dirais que le premier contrat d'axe est mis en œuvre. C'est en quelque sorte l'hirondelle qui annonce le printemps. Il s'agit des boulevards Lambermont et Général Jacques. Ce premier contrat d'axe a pour objectif d'augmenter la fluidité du trafic.

D'autres décisions n'ont pas été faciles à prendre pour les transports en commun, comme celle de faire circuler les bus en sens contraire dans le centre de la ville, entre la place De Brouckère et la gare centrale. Je vous assure que, pour prendre cette décision, cela n'a pas été facile.

M. Denis Grimberghs. — Il n'y a pas eu de critiques ici sur la circulation des bus en sens contraire, Monsieur Chabert.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Non, mais il y a eu des critiques sur l'ensemble.

M. Denis Grimberghs. — Pour toutes les initiatives que vous voulez prendre en matière de vitesse commerciale, le Parlement est toujours avec vous. De toute façon, les libéraux ne sont jamais là. Mais tous les autres sont d'accord.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Allons donc !

M. Denis Grimberghs. — C'est la réalité ! Il ne faut pas faire comme s'il n'y avait pas une volonté politique …

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Moi j'y crois, en tout cas.

Vous avez posé de nombreuses questions sur la chaussée de Charleroi.

On s'est réuni à maintes reprises avec des comités de quartier pour discuter et pour voir comment on pouvait arriver à un consensus. C'est le fonctionnement de la démocratie, mais cela prend du temps. Dans un régime dictatorial, c'est beaucoup plus facile; il suffit de dire que l'on passe par tel endroit, on fait un site propre, et c'est terminé. Personnellement, je ne suis pas pour la dictature. Mais on ne peut pas en même temps respecter la démocratie et vouloir que tout soit très vite réalisé. On connaît les procédures qui ont été prévues.

En ce qui concerne les contrats d'axe, le manager poursuit ses travaux. Nous progressons. Pour la chaussée de Charleroi, tout ne sera pas fait comme nous l'aurions voulu. Nous avons approuvé et signé un compromis. Vous direz peut-être qu'il ne fallait pas le faire, mais si on ne l'avait pas fait, on n'aurait rien fait du tout !

Il y a donc un accord avec la commune de Saint-Gilles et avec les habitants. Cette solution est préférable à l'absence de solution. Je crois que cela augmentera progressivement l'efficacité et la vitesse commerciale des transports en commun.

Nous devons faire de gros efforts, et nous allons travailler avec les communes où, pour la plupart d'entre vous, vous êtes bourgmestres, échevins ou conseillers communaux.

Je crois avoir répondu clairement aux questions que vous m'avez posées.

J'en reviens à présent au conflit social de ces dernières semaines. Que va-t-il se passer maintenant ? Que s'est-il passé entre-temps pour relancer le dialogue entre les syndicats et la direction ? Une première démarche importante a été effectuée pour relancer le dialogue entre ces deux parties. Au sein du comité de gestion, dans lequel siègent également trois représentants syndicaux, on est parvenu à un accord de principe, avant-hier, sur le texte que vous avez sans doute déjà pu consulter dans les journaux. On a constaté que des malentendus réciproques semblent être à la base des actions sociales actuelles. Le comité a confirmé sa volonté de développer la STIB en tant qu'entreprise publique au moyen d'un plan d'entreprise qui comprendra la modernisation de la politique des ressources humaines. Toujours selon la proposition du comité de gestion, cette modernisation s'inscrira dans le cadre du contexte du maintien du niveau salarial et du refus de la privatisation de la société. Les parties ont également été invitées à entamer des discussions sur le plan d'entreprise et le prochain accord de programmation sociale.

Suite à cela, j'ai également reçu, ce matin, les syndicats, qui étaient tous représentés, et la direction, pour qu'ils reprennent le dialogue. Je dois dire que, de part et d'autre, j'ai eu affaire à des interlocuteurs extrêmement constructifs. Les représentants syndicaux m'ont assuré qu'ils défendront cet accord de principe lors de leur assemblée générale qui doit se prononcer à ce propos ce soir.

Sans vouloir anticiper sur les événements, j'estime avoir pu relever que les deux parties avaient pris conscience du fait que le conflit de ces dernières semaines était basé en partie — mais pas exclusivement — sur un problème de communication et de malentendu. Les deux parties s'accordent en outre pour dire que la modernisation de la politique du personnel est nécessaire. Les différentes propositions à ce propos devront être discutées dans le cadre du plan d'entreprise.

Bij wijze van besluit spreek ik de hoop uit dat na vanavond het sociaal overleg wordt hervat en derhalve ook de sociale vrede wordt hersteld, en dat er eerstdaags kan worden begonnen met de discussie over het ondernemingsplan. Daarbij stellen we ons tot doel om een evenwicht te vinden tussen de belangen van de huidige en de toekomstige werknemers en een correcte toepassing van het beheerscontract met respect voor de financiële en economische draagkracht van het overheidsbedrijf. Uiteraard houden we daar het ultieme belang van de klant van de MIVB, de gebruiker van het openbaar vervoer, voor ogen.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, ik zal zeer kort zijn, want het antwoord van de minister heeft mij in grote mate behaagd.

Samenvattend komt zijn antwoord erop neer dat er ten eerste, geen sprake is van privatiseringen. Ten tweede is er geen taboe op hervormingen, die evenwel niet op basis van het Erasmus-plan zullen worden uitgewerkt. Ten derde, hiertoe moet een vertrouwensklimaat worden gecreëerd waarvoor de minister de nodige inspanningen zal leveren. Ten vierde, zowel de regering als het Parlement van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest moeten hun verantwoordelijkheid op zich nemen : we moeten voorzien in meer eigen beddingen voor de MIVB en ervoor zorgen dat ze kunnen worden gebruikt, opdat de kostenstructuur van de MIVB ook op die manier gezonder wordt.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, ik vind dat een zeer goede synthese.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. Je ferai quelques remarques.

Le ministre a dit qu'il avait eu affaire à des syndicats qui sont responsables. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a si peu de mouvements de grève ces dernières années ! Il nous a aussi dit que la STIB allait bien. Ces constatations ne sont pas nécessairement dans la même ligne que ce qui est paru dans la presse.

J'aimerais dire au ministre, comme d'autres l'on dit — mais normalement ils ne pouvaient pas le dire parce qu'ils n'ont pas de droit de réplique — que lorsqu'on met des services en concurrence, il faut aussi tenir compte de l'emploi à Bruxelles et du type d'emploi que nous avons. Il y a dans ce genre d'entreprise de nombreuses personnes non qualifiées.

Il est évident que si on se borne à soumettre un service à la concurrence, on trouvera toujours des prix plus bas ailleurs, pour le même service. Mais il faut aussi voir ce que cela nous coûte éventuellement en personnes qui perdent leur emploi.

J'aimerais aussi vous demander, Monsieur le Ministre, qu'un catalogue de ce qui ne peut absolument pas être mis en concurrence soit élaboré dans un délai raisonnable; je sais que vous êtes un homme raisonnable, c'est la raison pour laquelle vous êtes là depuis des années. Nous discuterons ensuite pour voir si nous sommes d'accord.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord dire à M. Moock que je n'ai pas répondu à une série de questions très précises parce que, je l'ai dit, elles relèvent du contrat d'entreprise qui va être discuté. Je n'ai pas à me mêler de négociations qui doivent encore avoir lieu. Il ne serait pas très intelligent de ma part de prendre position alors que les discussions doivent encore commencer.

Deuxièmement, quand on fait appel à la concurrence pour certains contrats, la STIB remet parfois les prix les plus bas. Celle-ci n'est donc pas nécessairement plus chère. Il est bien aussi d'avoir une certaine émulation pour que les gens travaillent au meilleur prix. Mais je suis d'accord avec vous, on peut toujours essayer de voir s'il y a moyen de délimiter, dans le contrat d'entreprise, les points sur lesquels on peut ou non faire appel à la concurrence. Pour la fourniture de matériel, par exemple, on fait toujours appel à la concurrence. Il y a des choses que la STIB n'est pas capable de faire elle-même.

M. Christos Doulkeridis. — Entretenir le matériel, par exemple …

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je crois aussi que l'entretien est un des éléments qui doit être discuté. Mais il n'est pas toujours mauvais d'inscrire dans un cahier des charges que l'entretien doit être assuré par celui qui va construire, et à quel prix. Il prévoira peut-être un meilleur matériel pour éviter que cela lui retombe un jour sur le dos.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, je suis globalement satisfaite des réponses de M. Chabert. Je pense que, ce jour, il a été assez clair et je l'en remercie.

Il a dit que le plan Erasmus n'était plus sur la table. Nous sommes donc satisfaits de cette réponse.

Il n'y a pas de privatisation.

En ce qui concerne la sous-traitance, sur laquelle mon collègue, M. Doulkeridis, est intervenu, nous ne sommes pas tout à fait sur la même longueur d'ondes. J'avais donné deux exemples bien précis. Ce sont apparemment des sociétés luxembourgeoises et des travailleurs luxembourgeois qui posent les rails des trams. Quand on connaît la situation dramatique du chômage à Bruxelles et le nombre de sans-emploi, peu qualifiés qui sont sur le marché du travail, on peut quand-même se poser des questions.

Le deuxième exemple, vous venez de le mentionner, Monsieur le Ministre, c'est le cahier des charges pour le futur matériel roulant du métro. Il est explicitement prévu que le contractant puisse procéder à l'entretien. Il y a peut-être des avantages en termes de prix, mais quel est le prix pour l'emploi à Bruxelles ? Des travailleurs bruxellois peu qualifiés risquent de perdre un emploi.

En ce qui concerne les contrats d'axe, vous avez répondu qu'un premier contrat a enfin été signé. On espère maintenant qu'une dynamique a été mise en route et que les prochains contrats suivront.

Enfin, en ce qui concerne la médiation, vous avez peut-être joué le rôle de médiateur dans les coulisses, mais, en tout cas, pendant ces trois dernières semaines, on n'en a pas vraiment vu les effets sur le terrain.

Mme la Présidente. — Tout en restant dans ma fonction de présidente, qui doit être neutre, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'en faisant parfois appel à des travailleurs étrangers, on occasionne un déficit à l'ONSS, qui doit alimenter les caisses de la sécurité sociale, tant en recettes qu'en dépenses à prévoir.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je serais évidemment le dernier à accepter qu'il y ait du travail au noir pour la STIB.

Mme la Présidente. — Je ne parle pas du travail au noir mais du système du détachement. Quand des travailleurs étrangers sont détachés chez nous, la sécurité sociale est payée au barème du pays d'origine. Cela occasionne parfois des problèmes à l'ONSS. Ce que je dis est tout à fait neutre. Je veux simplement dire qu'il faut y être attentif.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Nous devons être attentifs, dans la mesure du possible, sans aller à l'encontre des directives européennes. La liberté du marché du travail est une

réalité. Nous ne devons surtout pas clamer partout que nous employons uniquement des gens de chez nous, car nous recevrions automatiquement un coup de crosse !

Et on pourrait commencer à faire la même chose ailleurs … Je crois qu'il faut faire preuve de beaucoup de circonspection en la matière.

Mme la Présidente. — Tout à fait.

Je remercie le ministre et les interpellateurs pour la tenue du débat sur la STIB.

Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA REVITALISATION DES QUARTIERS FRAGILISES ET LES PERTES DE COFINANCEMENT EUROPEEN EN CAS DE LENTEUR DANS LA REALISATION DES PROJETS SUBVENTIONNES »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE HERWAARDERING VAN DE ACHTERGESTELDE WIJKEN EN VERLIES VAN DE EUROPESE MEDEFINANCIERING INGEVAL DE VERWEZENLIJKING VAN DE GESUBSIDIEERDE PROJECTEN VERTRAGING OPLOOPT »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour développer son interpellation.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, l'interpellation que je souhaite développer aujourd'hui fait suite aux commentaires inquiets que nous a fait parvenir, il y a quelques semaines, la Cour des comptes sur l'évaluation de la politique menée par le Service régional de Revitalisation des Quartiers fragilisés.

En effet, des informations convergentes font état, à l'heure actuelle, d'une faiblesse inquiétante des ordonnancements en cette matière.

Même le ministre des Finances de votre gouvernement, dans une interview donnée à « *Le Soir* » à la fin du mois d'octobre, soulignait le peu de réalisation des politiques menées en ce domaine précis.

Je ne referai pas ici l'historique du Service régional. Pour mémoire, rappelons toutefois que ses ressources proviennent, d'une part, d'une dotation inscrite au budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale et, d'autre part, de subsides qui sont octroyés par l'Etat fédéral ou par l'Union européenne dans le cadre de leurs politiques de revitalisation des quartiers les plus fragilisés.

Rappelons aussi que l'Objectif 2 vise à soutenir la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle.

Parmi celles-ci, on trouve les zones en mutation socio-économique dans les secteurs de l'industrie et des services, les zones rurales en déclin, les zones urbaines en difficulté et les zones en crise dépendant de la pêche.

Dans ce contexte, la Commission européenne a accepté de faire bénéficier de ce programme un certain nombre de quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale.

La zone concernée touche plus de 146.000 habitants.

Les modalités de financement des interventions pour la période 2000-2006 sont les suivantes :

50 % sont financés par l'Union européenne et 50 % sont financés par les autorités publiques belges.

Les raisons de mon inquiétude, Monsieur le Ministre, tiennent au faible taux de réalisation des projets subventionnés.

Réalisée par la Cour des comptes, la « Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2001 » vient, comme je l'ai déjà dit, d'être éditée et distribuée aux parlementaires.

Cette préfiguration des résultats insiste lourdement sur le peu d'ordonnancements en ce dossier.

Je vais en lire ici, à la tribune, l'extrait le plus significatif :

« Les montants ordonnancés (644,7 millions de francs) ont été pris en recettes en 2001 par le SRRQF. Celui-ci a en outre bénéficié de cofinancements européens, dans le cadre des programmes FEDER — Objectif 2 et URBAN. Au total, les recettes budgétaires du Service se sont élevées à 788,7 millions de francs.

Au cours de cette même année 2001, le SRRQF a procédé à des engagements pour un total de 1.283,5 millions de francs et à des ordonnancements pour un total de 46,1 millions de francs.

Le taux d'utilisation des crédits de dépenses alloués au service s'établit à 73,5 % en engagement et à 5,9 % en ordonnancement.

Ce dernier taux reflète la lenteur d'exécution des projets subsidiés, laquelle, en ce qui concerne les actions cofinancées par l'Union européenne, pourrait entraîner une perte du cofinancement.

Cette situation est en partie liée aux retards qui ont affecté la mise en place du service. La Cour sera attentive à suivre l'évolution des ordonnancements au cours de l'année 2002. ».

La Cour insiste donc sur les dangers d'un possible désengagement de l'Union européenne dans les projets qu'elle cofinance.

Qu'en est-il exactement, Monsieur le Ministre ?

Dans une réaction publiée par le journal « Le Soir », vous sembliez reconnaître le risque puisque vous affirmiez avoir rencontré le Commissaire européen en charge du dossier pour l'inviter à plus de souplesse dans les délais de liquidation des subventions ?

Je vous interpelle aujourd'hui pour savoir avec précision ce que vous avez demandé à la Commission européenne et ce que celle-ci vous a répondu ?

Existe-t-il, comme nous le signale la Cour des comptes, dans l'état actuel des législations, un risque de perte de cofinancement européen ?

La Cour des comptes assure aussi qu'elle suivra de manière extrêmement attentive l'évolution des ordonnancements au cours de l'année 2002.

Or, d'après les déclarations du ministre du Budget, la situation ne serait guère plus brillante cette année. Par ailleurs, selon le ministre, les ordonnancements du Service régional pour la Revitalisation des Quartiers fragilisés pour l'année 2002 s'élevaient, au 30 septembre, à quelque … 9 % des crédits disponibles.

J'aimerais vous interpeller, Monsieur le Ministre, sur ce très faible taux des ordonnancements en ces matières.

Je peux comprendre que des lenteurs, de type administratif, génèrent un décalage certain entre la décision de réaliser un projet et la réalisation définitive de celui-ci.

Mais à ce niveau-ci, ces retards apparaissent, à nos yeux, moins comme des lenteurs administratives, que comme un problème bien plus fondamental d'inertie fonctionnelle, voire politique.

J'aimerais vous entendre sur les raisons qui justifient réellement ces lenteurs.

Par ailleurs, puisque le rôle d'un gouvernement est de gouverner et que gouverner, c'est prévoir, j'aimerais aussi vous entendre sur les mesures que vous avez prises, vous et le gouvernement, pour, premièrement, accélérez les procédures et, deuxièmement, convaincre les communes de réaliser les projets subventionnés dans des délais raisonnables qui ne dépassent pas les limites imposées par les nouvelles règles européennes en matière de cofinancement.

Par ailleurs, le faible taux d'ordonnancement repose la question du nécessaire suivi des projets.

Si le système de gestion et de suivi des programmes a été modifié par la Commission européenne, donnant plus d'autonomie aux autorités compétentes, les nouvelles règles obligent cependant les autorités régionales à justifier — davantage, et de manière régulière — de l'utilisation des moyens octroyés, dans un véritable esprit de partenariat.

Sans quoi, des pertes de cofinancement pourraient intervenir à brève et moyenne échéance.

Ce serait pour Bruxelles — et pas seulement pour les communes directement concernées — une véritable catastrophe.

Je terminerai mon interpellation par une réflexion d'ordre général, qui caractérise, à mes yeux, la manière dont fonctionne ce gouvernement : on ne peut nier qu'existent, dans le chef de la plupart des ministres qui le composent, des intentions généralement louables, comme l'ont prouvé une nouvelle fois le PRD mais aussi la récente déclaration de politique générale de M. de Donnea. La mise en œuvre de toutes ces intentions se heurte généralement à la situation d'impécuniosité dans laquelle tente de surnager notre région.

Mais qu'on ne vienne pas me dire que ce n'est qu'une question de moyens financiers, car des budgets existent néanmoins, parfois importants, parfois moins.

C'est, et pas seulement dans votre chef, Monsieur le Ministre, mais de manière globale, dans l'action du gouvernement, la réelle efficience des politiques instruites qui, aujourd'hui, prête à questionnement. Ce ne sont pas tant les intentions qui nous gênent que la manière de les mettre en œuvre.

Tout se passe aujourd'hui à Bruxelles comme si ce gouvernement se contentait de gérer le gérable, le prévisible, l'ordinaire.

Ce dont la région a besoin aujourd'hui, Monsieur le Ministre, c'est d'une approche beaucoup plus proactive des dossiers. Gérer le quotidien, le prévisible, le gérable, ne doit pas occulter l'autre fonction, tout aussi importante à mes yeux, celle de devancer l'imprévisible, de prévenir les situations ingérables et de faire preuve, en des dossiers aussi fondamentaux que ceux que j'ai évoqués, d'innovation et de radicalité.

Bref, précéder plutôt que suivre. Qui veut peut, dit le proverbe. J'en suis convaincu.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, la demande d'interpellation de M. Cerexhe trouve directement sa source dans le récent cahier d'observations de la Cour des comptes relatif à l'exécution du budget 2001.

Même si je ne partage pas le constat quand même fort négatif de l'action du gouvernement que M. Cerexhe tire des remarques des auditeurs — et cela n'étonnera que ceux qui ont cru pouvoir tirer des conclusions hâtives d'une certaine note que j'avais rédigée sur l'intégration — j'ai néanmoins la conviction que cela ne peut que permettre l'éclosion de débats fructueux et constructifs entre les membres du gouvernement et les parlementaires bruxellois.

Cette parenthèse fermée, il faut bien constater, comme l'a déjà dit M. Cerexhe, que cette préfiguration des résultats de l'exécution du budget régional réalisée par la Cour évoque explicitement le très faible taux d'utilisation des crédits de dépenses ordonnancés en ce qui concerne le Service régional de revitalisation des quartiers fragili-

sés, créé par l'ordonnance du 20 juillet 2002. Ce taux n'est que de 5,9 % contre 73,5 % en engagements.

La Cour estime que ce taux reflète la lenteur d'exécution des projets subsidiés, tant en ce qui concerne ceux réalisés dans le cadre des contrats de quartier que ceux mis sur pied via les programmes européens comme Objectif II, URBAN, etc.

Le ministre confirme-t-il ces chiffres ? La presse et le CDH semblent en avoir tiré la conclusion que l'Union européenne pourrait d'ores et déjà se désengager de la politique des quartiers menée en Région de Bruxelles-Capitale.

Interrogé par la presse — je me réfère au journal « Le Soir » du 29 octobre 2002 — vous avez rappelé, Monsieur le Ministre, que lorsque des subsides européens sont débloqués, les justificatifs doivent être rentrés et approuvés par les services compétents de l'Union dans les deux ans. Vous avez estimé — à mon sens avec raison — que ce délai était bien trop court.

Toujours dans le même article, il était fait mention d'une réunion de travail relative notamment à ces questions de financement, organisée avec M. le Commissaire Michel Barnier. Celui-ci aurait promis d'assouplir quelque peu les délais. Monsieur le Ministre, nous sommes demandeurs de plus d'explications à cet égard. Compte tenu des contacts que votre cabinet a pu avoir avec celui de M. Barnier, auxquels M. Cerexhe s'est d'ailleurs également référé, pensez-vous que la commission sortira bientôt un projet concret afin de tenir compte, précisément, de ces retards chroniques — qui, je le suppose, ne touchent pas que la Région de Bruxelles-Capitale — et d'éviter un éventuel désengagement de l'Union européenne ? Pensez-vous que ce dernier danger soit bien réel ?

Comme je l'ai dit il y a un instant, le Service régional de Réhabilitation des Quartiers fragilisés ne gère pas seulement les sommes attribuées à la région dans le cadre des programmes européens mais aussi les opérations directement subsidiées par la région.

A cet égard, je souhaiterais revenir un instant sur les contrats de quartier. Des audits réalisés en 2001 tant par la Cour des comptes que par Deloitte and Touch ont démontré combien la mise en œuvre sur le terrain des contrats de première génération, de 1994 à 1998, avait souffert de la longueur des procédures administratives. Estimez-vous, Monsieur le Ministre, que ces retards, à l'instar de ceux enregistrés pour les subsides européens sont à l'origine du faible taux d'ordonnancement pour l'année 2001 ?

Je voudrais profiter de mon passage à la tribune pour rappeler, bien que nous ayons déjà longuement évoqué cette problématique dans ce Parlement, que le MR soutient largement la politique de revitalisation des quartiers. Les réformateurs considèrent que ces contrats ont contribué ces dernières années à redynamiser bien des quartiers en crise de notre ville-région via la création d'infrastructures collectives, le réaménagement de l'espace public et la mise sur le marché locatif de logements.

Cependant, nous sommes persuadés que les contrats sont perfectibles, et pas seulement en ce qui concerne la réduction du poids des formalités. Il convient, à cet égard, de tirer les leçons des audits réalisés pour ces contrats et d'évoquer quelques pistes.

La première piste concerne le rôle des communes. En effet, celles-ci sont le premier opérateur dans les contrats de quartier. Il est exact que les procédures sont particulièrement longues et lourdes. Il faut d'abord consacrer un certain temps à la conception du projet. Viennent ensuite les contacts avec les propriétaires, l'acquisition des biens, l'appel d'offres, la mise en œuvre du projet et son suivi, etc. Toutes ces phases administratives exigent énormément de temps. Ne faudrait-il pas organiser des équipes communales pluridisciplinaires capables d'appréhender les aspects urbanistiques, juridiques et sociaux des contrats de quartier et de veiller à la revitalisation des quartiers. On peut se poser la question de savoir si les communes qui, par la force des choses, sont les premiers opérateurs, ne devraient pas également assurer le rôle de coordinateur. A cet égard, on peut également s'interroger à propos du rôle de la DRISU et de son apport à l'amélioration de l'efficacité des politiques communales dans le cadre des contrats de quartier.

Une autre piste concerne le suivi de la réalisation des contrats de quartier. Il faudrait davantage mettre l'accent sur l'entretien par la commune et la région des espaces publics aménagés après rénovation, afin d'éviter les phénomènes de déprédation qui sont malheureusement trop fréquents.

J'en arrive maintenant à l'efficacité du volet 5, relatif à la participation et qui me paraît davantage sujet à perplexité. Bien entendu, chacun d'entre nous peut en avoir une expérience différente selon la commune où il habite. Je constate simplement que dans certaines communes, la participation est parfois détournée de son sens initial et ne permet pas toujours de prendre en compte les avis des habitants.

Je pense par ailleurs que le gouvernement devrait veiller à mieux définir la nature des projets locaux pouvant être subventionnés dans le cadre de ce volet, de façon à éviter une dispersion des subsides, ceux-ci faisant d'ailleurs parfois double emploi avec des projets subventionnés par d'autres niveaux de pouvoir.

J'en viens maintenant à la participation du secteur privé, qui avait été un échec entre 1994 et 1998. Même si une telle participation ne se décrète évidemment pas, il faudra éviter à l'avenir que le coût des contrats soit intégralement supporté par les pouvoirs publics. Des passerelles doivent nécessairement être organisées entre le secteur privé, sous ses différentes formes, et les autorités régionales et locales. A cet égard, je suis persuadée qu'au niveau des Commissions locales de Développement intégré, une place plus large doit être faite aux représentants des classes moyennes, des indépendants et des entreprises.

La nécessité d'assurer un contrôle étroit s'impose d'autant plus que la réalisation de ces contrats représente une somme annuelle équivalente à 25 millions d'euros. Le taux d'exécution doit dès lors être à la mesure des efforts déployés, particulièrement dans le contexte budgétaire difficile que nous connaissons.

Le suivi de ces projets ne doit cependant pas se limiter à la seule gestion comptable et financière. Il convient de toujours s'interroger sur le fait de savoir si ces projets correspondent à l'intérêt et permettent de créer les conditions de cette mixité urbaine à laquelle nous aspirons tous.

Telles étaient, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, les quelques observations dont je tenais à vous faire part.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il est étrange qu'une priorité comme l'est la rénovation urbaine fasse l'objet lors de chaque discussion budgétaire d'une sorte de remise en cause, d'autant plus étrange que les orateurs et les oratrices qui se succèdent à la tribune confirment leur attachement et celui de leur groupe à cette politique.

Pour notre part, nous ne contribuerons pas à cette remise en cause. Je pense que vous savez, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, à quel point le groupe Ecolo est conséquent dans son soutien à cette politique, dans sa compréhension à l'égard des lenteurs inhérentes au respect des procédures, dans ses propositions constructives, parce qu'il est vrai que tout ne va pas bien. Vous êtes, Monsieur le Ministre, constant dans votre refus d'écouter ces propositions et, en tout cas, d'y faire droit.

Monsieur le Ministre, comme vous ne voulez pas l'entendre je vais le dire assez fort : il n'y a pas assez de temps avant la mise en œuvre, avant que débute la période de quatre ans, avant que ne s'installent les retards constatés et indéniables, des retards qui n'ont pas d'importance d'un point de vue politique parce que ce qui compte pour les citoyens bruxellois dans les quartiers visés, c'est que les réalisations aient lieu. Que ce soit pour les quartiers d'initiative aujourd'hui, pour des contrats de quartier ou même dans le cadre futur de l'Objectif II, si des projets sont réalisés trois mois après la date limite, nous serons les derniers à vous le reprocher, soyez-en sûr.

Mais, c'est avant qu'il y a un problème. Nous avons déposé des amendements et j'ai cru comprendre à travers l'intervention de Mme Schepmans que le MR se ralliait à cette idée que, lors de la conception même du projet, pour que toutes les parties puissent être écoutées et informées, puissent comprendre les enjeux, puissent participer et adhérer aux projets qui sont retenues, il fallait un temps supplémentaire, des coordinateurs formés, toutes choses que nous avons proposées de manière répétée, mais nous n'avons malheureusement pas été suivis. Je ne pense pas qu'en faisant cela, vous éliminerez les ordonnancements, lents dans les dernières années, mais vous éviterez des projets mal ficelés, qui sont ensuite remis en cause parce qu'ils sont impraticables ou parce qu'ils font l'objet d'une contestation, certes tardive — mais vous savez comment « fonctionnent » les habitants qui n'ont qu'un temps limité à consacrer à ce type de projets — et qu'il faut alors annuler, reprendre à zéro ou trouver d'autres projets dans le quartier.

On en a déjà discuté et vous n'êtes pas d'accord, mais je pense que l'espèce de remise en cause permanente, ou plutôt latente, dont votre politique fait l'objet, reflète bien le malaise par rapport à cette période de conception des projets et l'adhésion citoyenne qui fait défaut ou qui ne se manifeste que de manière très partielle et qui pourrait être, à notre sens, beaucoup plus réelle et puissante. Si les citoyens avaient le temps de vraiment comprendre les projets, cela pourrait être un véritable facteur de soutien et éviterait bien des contestations qui font régulièrement surface dans cette Assemblée.

Sur l'Objectif II, l'Union européenne est une maîtresse généreuse mais c'est aussi une maîtresse exigeante, très exigeante. En termes de délais et de procédures, les contraintes imposées par l'Europe sont bien souvent pénibles, tatillonnes et un peu abstraites. En tout cas, étant censées être valables pour tous les Etats membres, elles ne tiennent évidemment pas compte des spécificités de chacun des Etats membres; elles ne tiennent pas compte des spécificités belgo-belges et bruxelloises et c'est une erreur.

Mais c'est aussi une maîtresse patiente et je ne vais pas joindre le chœur d'Ecolo aux personnes qui disent : « Attention, on risque de perdre le co-financement. » Je ne pense pas qu'on en soit à ce stade. Les projets ont été lancés fin 2001, nous sommes fin 2002. Le taux de réalisation est très faible; c'est une évidence, mais ce n'est pas en soi inquiétant.

Cela dit, n'en faites pas trop. Tout à l'heure, M. Grimberghs disait à M. Chabert à propos de la STIB : « Et pourtant, nous vous avions prévenu ! ». Je pense qu'il faut effectivement avoir l'œil non pas sur 2006, mais sur 2004. Si les indices de performance, qui seront évalués par la Commission européenne en 2004, étaient insuffisants à ce moment-là, je pense que la pression serait grande à cause de l'élargissement de l'Union et de la demande de nombreuses régions en déclin et ayant besoin de fonds pour la reconversion de leurs zones, qu'elles soient rurales ou urbaines d'ailleurs. A ce moment-là, si nous étions privés du financement ou d'une partie du financement, vous ne pourriez pas bénéficier de la mansuétude que nous attribuons non pas à votre action mais à la politique de rénovation urbaine. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Emmery.

Mme Isabelle Emmery. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, chaque année, à la même époque, et accessoirement au moment des débats budgétaires — mais c'est probablement un hasard ! — la discussion sur les politiques de revitalisation des quartiers refait surface dans notre Parlement.

A chaque fois, la mécanique est la même : on isole dans un rapport l'un ou l'autre extrait en omettant de le resituer dans son contexte. L'année dernière, Mme Lemesre avait tiré prétexte de quelques observations préliminaires de la Cour des comptes relatives aux premiers contrats de quartiers pour tenter de remettre en cause le principe même des politiques de revitalisation. Le fait que la Cour ait qualifié les opérations sur le logement et les espaces publics de « globalement positives » et qu'elle ait expliqué que les corrections nécessaires à la législation avaient été anticipées par le gouvernement était pudiquement passé sous silence.

Ce rapport a été largement discuté tant en commission qu'en séance plénière. A la suite de ces débats, l'ensemble des partis démocratiques — en ce compris le CDH si ma mémoire ne me trompe pas — …

M. Benoît Cerexhe. — Madame Emmery, vous n'avez pas lu les déclarations du ministre des Finances de votre gouvernement, dans la majorité que vous soutenez ! C'est lui-même qui déplorait le peu d'ordonnancement, ce n'est pas moi !

Mme Isabelle Emmery. — Je vous parle du débat parlementaire.

M. Benoît Cerexhe. — Vous n'avez pas lu les propos de M. Vanhengel, dans « Le Soir » il y a peu de temps ? Donc, avant de jeter la pierre du côté de l'opposition, regardez un peu ce qui se passe à l'intérieur de votre gouvernement et réglez les problèmes au sein de votre majorité ! Moi, je lis les propos de M. Vanhengel …

Mme Isabelle Emmery. — Je vous parle du débat qui a eu lieu ici au sein de notre Parlement; je ne parle pas des déclarations du ministre des Finances.

A la suite de ces débats, l'ensemble des partis avait convenu que les politiques de revitalisation portaient leurs fruits et devaient être intensifiées. Aujourd'hui pourtant, même scénario. Partant d'observations de la Cour des comptes relatives à l'exécution budgétaire des trois premiers mois d'existence — c'est peu, notez-le ! — du Service à gestion séparée pour la Revitalisation des Quartiers …

M. Benoît Cerexhe. — Et des neuf premiers en 2002 !

Mme Isabelle Emmery. — Monsieur Cerexhe, je ne vous ai pas interrompu, laissez-moi poursuivre !

Vous tentez de nous faire croire que cette institution décrie « l'inefficacité constatée des politiques de revitalisation ». Ce sont vos propos.

Après le soi-disant échec des politiques d'intégration, voilà qu'on nous vante la prétendue inefficacité des politiques de revitalisation des quartiers.

Mme Marion Lemesre. — C'est la Cour des comptes !

Mme Isabelle Emmery. — Cette manière de lancer de faux débats dont vous êtes des habitués, nous commençons à la connaître. On crie au naufrage dès le moindre roulis dans l'espoir d'abandonner le navire.

Mme Marion Lemesre. — C'est pour qu'il n'y ait pas naufrage que l'on tire la sonnette d'alarme.

Mme Isabelle Emmery. — Le véritable constat est que la priorité de ce gouvernement pour les quartiers, confortée budget après budget, déplaît, dérange, irrite.

M. Benoît Cerexhe. — Mais non, c'est faux ! C'est un procès d'intention cela, Madame Emmery !

Mme Isabelle Emmery. — Certains considèrent que la région fait trop pour les populations les plus défavorisées sans jamais oser s'y opposer ouvertement.

M. Benoît Cerexhe. — C'est de la caricature; c'est démagogique, lamentable et scandaleux !

Mme la Présidente. — Je ne sais pas ce que vous leur avez fait, Madame Emmery, car d'habitude on ne vous interrompt pas !

M. Benoît Cerexhe. — Le mensonge dérange toujours, Madame Emmery !

Mme Isabelle Emmery. — Je dis des choses qui ne plaisent pas.

M. Benoît Cerexhe. — Mais cela, on ne va pas vous le laisser dire.

Mme Isabelle Emmery. — Ils voudraient nous convaincre d'utiliser ces moyens pour d'autres quartiers, pour les « beaux » quartiers, dans un réflexe teinté à la fois d'égoïsme et d'électoralisme.

M. Benoît Cerexhe. — C'est triste ce que vous dites.

Votre discours est dépassé, Madame Emmery !

Mme Isabelle Emmery. — Les projets de revitalisation urbaine sont longs et compliqués à mettre en œuvre, je ne suis pas la seule à le dire. Cela tient à différents facteurs qui vont de la volonté d'impliquer au maximum les habitants à la complexité inhérente aux projets de rénovation par rapport aux constructions neuves, en passant bien évidemment par l'ensemble des procédures à suivre en matière de permis de marchés publics.

La réussite du renouveau urbain ne sera entière que si la mobilisation des moyens en sa faveur reste une priorité politique pour tous. Au même titre qu'il ne viendrait à l'idée de personne de remettre en cause les investissements en matière de lutte contre les inondations, parce que ce même rapport de la Cour des comptes pointe le fait que ces crédits n'ont été consommés en 2001 qu'à hauteur de 38 %, le groupe socialiste demande que la politique de revitalisation ne soit pas l'objet de critiques injustifiées et que l'ensemble des groupes politiques démocratiques au sein de ce Parlement continue à apporter son soutien au travail considérable qui est réalisé en la matière. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, j'avoue avoir été un peu surprise par les propos de la dernière intervenante à propos de ce dossier. Je le répète encore, le groupe MR soutient véritablement ce dossier et nous voudrions qu'il aboutisse parce que nous pensons que c'est un élément important pour notre ville, pour l'image même de notre Région bruxelloise.

Régulièrement, quand on a l'occasion de pouvoir voyager et de pouvoir voir en Europe des quartiers, des bâtiments, des ponts aussi, avec des indications du type « Nous avons reçu une aide de la Commission européenne » et le drapeau de l'Union européenne, je pense à chaque fois que les différentes personnes qui voient ces bâtiments ou ces quartiers réaménagés ont toujours un sentiment européen qui relève de cette politique. Nous voulons donc, à tout prix, soutenir cette politique en faveur des quartiers défavorisés.

Mon expérience au niveau local m'a appris que, dans nombre de dossiers, les procédures administratives sont longues. Il faut toujours qu'il y ait une volonté politique, une volonté humaine, pour pouvoir faire aboutir le dossier. M. Cerexhe, qui a été aussi dans la majorité dans une autre commune sait très bien que si l'on veut qu'un dossier aboutisse, il faut le porter à bout de bras pratiquement tous les jours. J'ai eu l'occasion aussi de rentrer des dossiers à la Commission européenne, et pour qu'ils soient déposés dans les

délais impartis, avec tous les documents exigés, il faut une véritable volonté et il faut parfois, au dernier moment, y passer beaucoup de temps. J'insiste sur cette politique européenne et sur ces fonds qu'on risquerait éventuellement de perdre car je me suis laissé dire que c'était la dernière chance. En effet, le programme Feder se termine en 2006, et la Région bruxelloise pourrait ne plus bénéficier des nouveaux programmes. Cela est dû à la fixation de nouveaux critères ainsi qu'à l'élargissement de l'Union européenne.

M. Cerexhe l'a rappelé tout à l'heure : ce ne sont pas des montants négligeables puisque 1,2 milliard de francs belges au total avait été bloqué pour cette politique. Nous avons vu que cet argent a été débloqué mais n'a été que très peu utilisé puisqu'en 2001, en onze mois cela a été 5,6 % et cette année-ci, apparemment, il n'y aurait que 9 % pour neuf mois, ce qui est évidemment très faible.

Le problème de ces marchés européens, des adjudications au niveaux communal, c'est qu'il y a beaucoup d'intervenants. Il faut souvent faire passer plusieurs fois des dossiers d'un conseil communal à un collège, à la tutelle, avant que les adjudications soient approuvées. Mais comme la Région bruxelloise a la tutelle sur les communes, je pense que, pour ce type de dossiers, il y aurait moyen de rendre plus efficaces les procédures administratives. Nous pourrions même en débattre dans cette enceinte.

Je voudrais aussi insister sur le fait que ce programme européen est pour nous, groupe MR, très important. Pourquoi ? Parce qu'il y a d'autres communes dans la Région bruxelloise qui ont aussi des programmes européens et qui ont aussi envie de faire aboutir leurs projets, et que cela pourrait les décourager. L'Union des Villes et des Communes annonce régulièrement dans son courrier de nouveaux projets, de nouvelles possibilités de partenariat avec l'Europe.

En tant que capitale de l'Europe nous avons tout intérêt à faire aboutir ce type de projets européens, d'autant que nous avons beaucoup d'européens en Région bruxelloise, notamment des fonctionnaires européens. Rien que dans ma commune, il y a 4.000 fonctionnaires européens ! Ces personnes pourraient aussi être motivées, désireuses d'améliorer les quartiers. Vous savez que la politique au niveau européen pour l'instant n'est pas de se centrer uniquement sur le quartier Schuman mais de s'étendre vers d'autres quartiers, comme les alentours de la Gare du Midi, Schaerbeek, Saint-Josse. Les fonctionnaires européens pourraient aussi se sentir concernés.

J'insiste aussi sur le rôle de la commune, je pense qu'il est important dans ce dossier. La commune est proche du citoyen, c'est elle qui connaît le mieux les différents quartiers en question. Par ailleurs, il serait peut-être intéressant, plus que jamais de collaborer : collaboration avec le privé comme le disait Mme Schepmans, collaboration éventuelle avec la SDRB, bref, avec tout partenaire qui pourrait faire aboutir ce type de dossiers, un fonctionnaire de la commune ou de la région ne peut pas nécessairement consacrer tout le temps qu'il voudrait à ce type de dossier. On en débat maintenant mais il s'agit d'une élaboration future — dans quelques semaines — du budget 2003.

Il y a très peu d'ordonnancements. Nous voudrions qu'il ne soit pas uniquement virtuel, Monsieur le Ministre, nous aimerions voir aboutir ce dossier pour ces quartiers défavorisés, avec, peut-être un décloisonnement avec le ministre Hutchinson. On pourrait peut-être diviser le dossier entre le budget-logement et le budget-investissements pour les quartiers défavorisés. Peut-être qu'une meilleure collaboration ou une meilleure transversalité permettrait de faire aboutir plus rapidement le dossier.

Une dernière question : la Cour des comptes a dit que le Service régional pour la Revitalisation des Quartiers défavorisés avait bénéficié d'un cofinancement européen. Si le dossier n'aboutit pas, perdrait-on ce cofinancement ou est-il acquis une fois pour toutes par rapport aux projets qui ont été remis ? *(Applaudissements sur divers bancs.)*

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

M. le Président. — La parole à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je remercie M. Cerexhe et les différents intervenants qui se sont exprimés sur ces politiques, tout à fait fondamentales pour notre région.

L'interpellation de M. Cerexhe contient de nombreuses questions ponctuelles auxquelles je répondrai, bien entendu, avec des éléments concrets, ce qui répond sans doute à son attente.

Je voudrais d'abord réagir au ton général de cette interpellation et à ce que je considère à nouveau comme des attaques auxquelles sont confrontées les politiques de revitalisation urbaine.

Ainsi, dans le texte écrit de son interpellation, M. Cerexhe dit que la Cour des comptes aurait, je cite, « tiré la sonnette d'alarme sur l'inefficacité constatée des politiques menées par le service régional pour la revitalisation des quartiers fragilisés ».

Monsieur Cerexhe, où donc avez-vous été lire cela ? Vous reprenez effectivement dans votre interpellation des passages du rapport de la Cour des comptes sur la préfiguration de l'exécution du budget 2001 de la région et, notamment, la phrase qui indique, que je cite, « le taux d'ordonnancement du service à gestion séparée reflète la lenteur d'exécution des projets subsidiés. ». Vous ne le dites pas dans votre texte écrit, mais vous avez donné vous-même dans votre intervention orale l'explication qu'en donne la Cour, à savoir : « cette situation est en partie liée aux retards qui ont affecté la mise en place du service à gestion séparée qui n'est effective que depuis le mois de septembre 2001 ».

Votre intervention est donc différente de votre texte écrit. Vous me permettrez de dire que la rigueur intelectuelle ne sortait pas gagnante de ce procédé de citation partielle d'un rapport officiel.

Effectivement, sur le plan des procédures, le service a dû subir un retard important dans sa mise en place. Si l'arrêté organisant la gestion financière du service a été adopté le 30 novembre 2000, ce n'est qu'au début du mois de septembre 2001 que la désignation du

comptable du service m'a été communiquée par le ministre du Budget.

Comme le souligne la Cour, c'est ce retard qui explique notamment les faibles ordonnancements réalisés en 2001.

Sur le fond des programmes maintenant, je voudrais revenir sur un autre rapport de cette même Cour des comptes qui s'est longuement penchée sur la mise en œuvre des premiers contrats de quartiers (1994-2000.)

Si la Cour relève que « les actions qui présentaient un caractère novateur par rapport à l'ancienne réglementation ne semblent pas avoir rencontré le succès escomptés », il n'en reste pas moins que « le bilan des opérations des volets 1 à 4 est globalement positif, même si les projets ont été mis en œuvre avec beaucoup de retard ».

La Cour constate par ailleurs que les engagements du premier train de contrats ont été exécutés à 89,6 %.

Est-ce là vraiment ce que M. Cerexhe appelle « l'inefficacité constatée des politiques de revitalisation des quartiers » ?

Les chiffres me semblent parler d'eux-mêmes.

J'en viens au détail des questions que vous avez posées.

1. Sur le faible taux d'ordonnancement constaté en 2001, au sein du service à gestion séparée.

J'ai déjà eu l'occasion de mettre en avant l'explication ponctuelle liée à la mise en place, en toute fin d'année, du service à gestion séparée.

Il en est une autre, plus structurelle, qui tient à la raison d'être de ce service.

Je voudrais que le Parlement comprenne bien quel est le mécanisme que nous avons introduit. Les contrats de quartiers, comme les fonds européens, sont des programmes pluriannuels dont les besoins d'ordonnancements c'est-à-dire en dépenses, ne sont pas constants sur toute la période; il est évident que la première année, en dehors de l'avance versée au bénéficiaire, il n'y a pas beaucoup de dépenses qui doivent être remboursées; cela tient à la nature même des dépenses d'investissement qui doivent subir de longues procédures, comme l'a indiqué Mme Schepmans.

Par contre, en fin de programme, il y a un accroissement des dépenses qui doivent être consenties.

C'est précisément pour éviter ces fortes fluctuations en ordonnancements qu'a été créé le service.

Les besoins financiers portant sur l'ensemble de la période sont ainsi égalisés sur chacune des années de manière — c'est essentiel pour le budget régional — à ce que la charge sur le budget régional soit constante. Les reports de crédits inutilisés au sein du service permettent donc d'amortir les « pics » d'ordonnancements les années où les besoins sont plus importants.

Je pense que c'est une modification fondamentale par rapport à ce que nous avons connu sous la législature précédente où, d'une année à l'autre, il fallait prévoir des besoins en moyens de paiement dans le budget régional bruxellois, qui pouvaient fluctuer considérablement, ce qui entraînait des difficultés dans la confection du budget bruxellois par les ordonnancements qui arrivaient dans l'année et qui étaient beaucoup plus importants que l'année précédente.

Cela étant, il est vrai que la mise en place des projets nécessitant d'importants investissements — notamment en rénovation de bâtiments anciens — prend du temps, et même souvent plus de temps que prévu.

2. Qu'en est-il d'une éventuelle perte de subsides européens ?

Dans le cadre de l'application du règlement général organisant la gestion des fonds structurels européens, la Commission européenne applique la règle dite « n + 2 ». Cette règle postule que tous les crédits engagés sur une base annuelle dès le début du programme par la commission dans le cadre du plan financier (en l'occurrence ceux du document unique de programmation Objectif II et du programme opérationnel Urban II) seront désengagés automatiquement, s'ils n'ont pas fait l'objet d'une demande de paiement certifiée au terme de la deuxième année qui suit celle de leur engagement.

Concrètement, et dans la mesure où les premières tranches relatives aux deux programmes bruxellois ont été engagées au 1er janvier 2001 par la Commission européenne, la date limite pour la première application de cette règle n + 2 est le 31 décembre 2003.

Pour votre information, ces tranches s'élèvent respectivement à :

— Pour Objectif II = 7.015.000 €

— Pour Urban II = 1.233.334 €

Pour Objectif II, une première déclaration de paiement certifiée a été introduite, le 4 août 2002, pour un montant de 1.800.000 €. Cette déclaration porte sur des dépenses encourues par une partie des projets sélectionnés par le gouvernement, en mai 2000. Par ailleurs, le montant total des subsides engagés pour ces projets en 2000, 2001 et 2002 par la région est de 11.040.938,90 €. Ces subsides portent tous sur des dépenses à justifier avant le 31 décembre 2003. Ce montant comprend les cofinancements régionaux du service à gestion séparée et les avances du service à gestion séparée sur les interventions de l'Union européenne, puisque au-delà d'une avance de trésorerie correspondant à 7 % du montant total de sa contribution, la Commission européenne verse sa contribution financière sur la base de déclarations de paiements certifiées. On peut estimer la part Feder déjà engagée à 50 % de ce montant, soit environ 5.520.469 €.

A cela s'ajoutent les montants qui seront engagés en 2002 et 2003 dont une partie importante pourra être justifiée avant le 31 décembre 2003.

A titre exemplatif, le gouvernement, ce 13 novembre, a été saisi d'une série d'arrêtés de subvention, engageant un montant total de 4.814.480 €.

D'autres arrêtés seront soumis très prochainement à l'approbation du gouvernement. Le plan d'engagement global prévoit un engagement total de 48.989.758 € pour 2002 et 2003.

Compte tenu de ces éléments, on peut donc estimer que la première tranche des crédits Feder destinés au programme Objectif II sera intégralement justifiée au 31 décembre 2003 et que la seconde tranche (dont l'échéance vient au 31 décembre 2004) sera déjà largement entamée avec les engagements planifiés en 2002 et 2003.

Pour le programme Urban, la situation est différente dans la mesure où aucun engagement n'a encore été pris à ce stade. Cette situation s'explique par le retard pris par la commission pour approuver l'ensemble des programmes. Ce phénomène est d'ailleurs perceptible dans l'ensemble des villes et des régions concernées par ces programmes.

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a lancé, par suite de l'approbation de son programme opérationnel par la Commission en décembre 2001, un appel à projets. En fonction de cet appel à projets et compte tenu du temps nécessaire à la préparation des documents, la sélection de ceux-ci est intervenue le 11 juillet 2002 au sein du gouvernement.

Les promoteurs sont en train de finaliser leur plan financier qui sert de base aux arrêtés et conventions qui règlent leur financement. Ces arrêtés engageant le montant global de la subvention et ordonnançant une première tranche de 15 % (comme pour les arrêtés approuvés dans le cadre du programme Objectif II) seront présentés au gouvernement soit à la fin de cette année soit au début 2003. Dans ce contexte, je serai très attentif au fait que nous puissions présenter au 31 décembre 2003 une déclaration de paiement portant sur un montant total de 1.233.334 €.

Pour revenir à l'Objectif II, de nombreux projets sont déjà bien entamés depuis le début du programme. Plusieurs investissements matériels importants ont déjà été réalisés — le projet Paraphane à Molenbeek, le Centre Euclides à Anderlecht, le Centre M-Village à Schaerbeek ou le Centre Dansaert à Bruxelles — et une série de projets parmi les plus importants sont sur le point de conclure leur phase d'étude — comme la Maison des Cultures à Molenbeek — voire ont déjà vu leurs travaux commencer, comme le Palais du Vin à Bruxelles.

On peut donc légitimement estimer que la région a réalisé l'ensemble des étapes nécessaires au lancement des différents programmes et que ceux-ci sont désormais largement entamés.

Si, comme je vous l'ai expliqué, les informations relatives à d'éventuelles pertes de cofinancement sont non fondées, il n'en reste pas moins que, comme les autres régions éligibles à ces fonds, la Région de Bruxelles-Capitale est soumise à de nombreuses contraintes qui résultent de l'addition des procédures européennes en matière de fonds structurels aux procédures nationales en matière de gestion publique.

Comme l'a rappelé Mme Schepmans, c'est dans ce contexte que le commissaire Barnier a réuni l'ensemble des ministres européens chargés de la politique régionale, le 7 octobre 2002, sur le thème de la simplification de la gestion des programmes cofinancés par les fonds structurels. A cette occasion, j'ai pu plaider pour une meilleure prise en considération des spécificités des programmes d'investissements dans les quartiers défavorisés, dans le cadre de règlements généraux qui s'appliquent indifféremment à l'ensemble des projets. Il est évident que la lourdeur des procédures et la complexité inhérente à ces projets ne nous facilitent pas la tâche.

Je pense pouvoir dire que la position que j'ai défendue, et qui a été relayée par l'ensemble de la délégation belge, a été entendue. Diverses réunions sont programmées dans le courant de cette année et la commission devrait nous faire part de ses propositions pour le début 2003.

En tout état de cause, et au vu de ce qui précède, il n'y a pas lieu, à ce stade, de demander à la Commission européenne de déroger à ses règlements.

3. Quelles sont les procédures mises en place pour assurer un suivi régulier et efficace des projets subventionnés ?

Vous avez raison, Monsieur Cerexhe, de dire que la réussite des projets tient en grande partie au processus d'accompagnement des opérateurs qui est mis en place.

A cet égard, mon action s'est déroulée en trois temps.

Premier temps : le renforcement de l'administration régionale. L'ensemble des fonctionnaires qui gèrent les fonds structurels ont été regroupés dans un seul service, ce qui permet à la fois de mieux prendre en compte toutes les composantes d'un projet mais aussi de donner des réponses cohérentes aux promoteurs.

Ce service a immédiatement mis en place des outils de suivi internes — comme des plans financiers standardisés par exemple — mais également des instruments d'accompagnement des bénéficiaires. A mon arrivée, il n'existait en effet aucun document reprenant les droits et obligations des bénéficiaires en matière de programmes européens, par exemple. Aujourd'hui, un vade-mecum est à la disposition de chacun et les conventions qui lient la région au promoteur y font clairement référence.

Pour remplir ces tâches, le service rénovation urbaine a déjà été renforcé mais il est évident, devant le nombre de projets à gérer, qu'il devra encore l'être davantage dans un proche avenir.

Je ne vous cacherai pas que la difficulté dans ce domaine tient au fait de trouver des fonctionnaires motivés qui n'hésitent pas à sacrifier plusieurs soirées par mois pour suivre les nombreuses réunions de concertation avec les habitants qui sont une des caractéristiques de ce type de programme.

Deuxième temps : la création du Secrétariat régional au Développement urbain.

J'en profite pour dire à Mme Schepmans que la DRISU n'existe plus, c'est maintenant le SRDU.

Une des missions de ce secrétariat est précisément d'assister les opérateurs locaux dans l'exécution des programmes de revitalisation des quartiers.

Le secrétariat offre une intervention plus « personnalisée » à la demande d'un promoteur de projet, donc une commune. Dans la mesure où il intervient comme intervenant externe, et non dans une relation subsidiant-subsidié, son accompagnement et ses conseils peuvent aller beaucoup plus loin que pour une administration traditionnelle.

Enfin, troisième temps, il ne faut pas perdre de vue que si la région dégage de plus en plus de moyens pour les politiques de revitalisation des quartiers, ce sont, la plupart du temps, les communes qui sont chargées de mettre en œuvre ces politiques sur le terrain et que, dans la situation financière qui est la leur, il ne leur est pas toujours possible de dégager du personnel pour exercer ces missions.

C'est pourquoi, j'ai prévu — vous le verrez — au budget 2003, un subside de 500.000 euros pour aider les communes, qui ont à gérer ce type de dossier, à recruter du personnel de coordination, en plus du personnel communal qui est déjà financé au travers des projets eux-mêmes, comme la gestion des contrats de quartiers par exemple. La mise en œuvre pratique de cette mesure se fera à très brève échéance.

Voilà quelques renseignements concrets sur la gestion des programmes de revitalisation.

Je voudrais revenir à quelques questions ou réflexions spécifiques qui ont été émises par les autres orateurs.

Mme Schepmans a raison de dire qu'au niveau communal, les procédures sont en effet longues puisque, d'une part, il y a toute une phase de concertation avec les habitants et d'autre part, pour l'exécution des programmes, il y a la nécessaire application de toutes les lois communales, ce qui suppose appels d'offres, mises en compétition, cahiers des charges, etc. Par conséquent, cela ne se fait pas du jour au lendemain.

Mme Schepmans a aussi raison de dire que, pour la réalisation des programmes, il faut mettre des équipes pluridisciplinaires au travail dans les communes. C'est la raison pour laquelle, dans le budget 2003, aux moyens existants, j'ai ajouté des moyens supplémentaires.

En ce qui concerne le suivi des réalisations quand le programme est terminé, je voudrais être très clair. La région intervient financièrement, de manière importante, pour réaliser un ensemble d'infrastructures ou un ensemble de projets.

Dès le début, il est clair que ces programmes s'arrêtent à une date définie et que si on veut qu'ils perdurent en termes d'entretien des espaces, de maintien d'un certain nombre de projets à caractère social, c'est à la commune à prendre le relais, après l'intervention massive de la région.

M. Alain Daems. — C'est clair pour les communes depuis le début mais c'est incompréhensible pour les habitants : le volet 5 est incompréhensible pour eux. Ils s'investissent, et au bout de quatre ans, on leur dit qu'il n'y a plus d'argent.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Ce n'est pas qu'il n'y a plus d'argent, il n'y a plus d'intervention régionale à ce niveau-là !

M. Alain Daems. — Mais vous connaissez les finances de ces communes-là !

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Alors il faut être conséquent.

M. Alain Daems. — Pas de problème !

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — … et dire que les communes qui ont bénéficié d'un effet de soutien important au niveau de la région, voient cet effet perdurer dans le temps, au détriment de la réalisation de nouveaux contrats de quartier. On ne peut pas à la fois donner des impulsions fondamentales et vouloir en même temps continuer à alimenter les communes par des moyens qui deviennent alors des moyens récurrents.

M. Alain Daems. — C'est sur le volet 5 que j'interviens, ce n'est pas l'essentiel des moyens, vous le savez; cela représente peut-être 10 %. Il s'agirait simplement de pérenniser les actions qui ont besoin de personnel, c'est-à-dire peut-être de l'ordre de 2 %.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je suis désolé de devoir dire que les règles du jeu sont connues dès le départ. Les communes les connaissent aussi. L'intervention régionale — et elle est véritablement importante — dans la réalisation de ces projets doit s'arrêter à un certain moment. Il faut que la région puisse utiliser des moyens à la réalisation d'autres contrats de quartier, dans d'autres parties de ces mêmes communes ou dans d'autres communes.

Je suis d'accord avec Mme Schepmans …

Mme Françoise Schepmans. — Madame Emmery, le ministre dit qu'il est d'accord avec moi sur certains points.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je suis d'accord avec Mme Emmery aussi; ce n'est pas incompatible.

Donc, je voudrais dire à Mme Schepmans que je suis d'accord avec elle sur le constat qui a pu être fait sur les premiers contrats de quartier, avec un échec manifeste de l'intervention du secteur privé dans la réalisation de ces contrats de quartier. Un des gros défauts de ces programmes est d'ailleurs que le secteur privé n'a pas suivi. On constate maintenant, avec un effet « retard », que dans les contrats de quartier « première génération », une partie du secteur privé commence à investir. Et c'est très bien.

Mais je constate également que, dans les contrats de quartier qui sont actuellement lancés, la participation du secteur privé — institutionnel, en quelque sorte, à savoir les gros investisseurs — reste extrêmement timide et je le regrette.

Je remercie M. Daems pour son soutien général à la politique, avec sa vision critique que je connais depuis le début. Je rappelle que son souci, qu'il a d'ailleurs bien expliqué lorsque nous avons modifié l'ordonnance, de donner plus de temps à la discussion avant que les projets soient définitivement retenus et de laisser ensuite le temps à l'exécution de ces projets est contradictoire aux objectifs européens qui, eux, demandent au contraire d'avoir un temps, le N + 2.

M. Alain Daems. — Il s'agirait de la modification des contrats de quartier, ce n'est pas un programme européen …

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Votre intervention concernait la perte de subsides européens. Je voulais vous dire que l'on ne peut pas faire de concertation à deux vitesses non plus.

J'ai pu constater que dans certains Etats qui s'enorgueillissent d'avoir des taux de réalisation beaucoup plus élevés et beaucoup plus rapides, il n'y a aucune consultation de la population. Donc, à ce moment-là, il est clair que l'on gagne de nombreux mois. Mais l'originalité du système bruxellois — même s'il est encore imparfait et insatisfaisant — c'est la consultation de la population.

Non seulement — M. Daems l'a dit, mais également Mme Caron — il y aura une pression des autres Etats membres pour bénéficier de la manne européenne, mais on sait aussi que le programme « Objectif II » s'arrêtera en 2006 et que c'est donc la seule possibilité pour nous de bénéficier de ces crédits européens.

En ce qui concerne Urban, c'est moins claire. Il y aura peut-être encore possibilité de bénéficier d'un programme, mais l'Objectif II c'est une chance unique, et il n'appartient qu'à nous d'utiliser à fond les moyens disponibles.

Je suis d'accord avec Mme Emmery quand elle dit qu'il s'agit là d'une politique essentielle pour notre région qui ne peut être remise en cause. Quant à moi, j'ai cru comprendre, à travers les diverses interventions dans l'interpellation de M. Cerexhe, que cette politique n'était pas remise en cause.

M. Cerexhe s'inquiétait principalement du degré d'avancement et de liquidation des subsides. Je pense que les explications que j'ai données devraient le rassurer.

Je terminerai en disant que Mme Caron a soulevé un aspect important que est la visibilité de l'intervention européenne.

Dans un certain nombre d'autres pays européens qui ont bénéficié, beaucoup plus largement, des interventions du FEDER, vous trouvez des panneaux expliquant que telle rénovation, telle réalisation, a été faite grâce aux subsides européens.

Je peux vous annoncer que nous utiliserons le même système en 2003 à Bruxelles, non seulement pour les projets Urban et « Objectif II » mais aussi pour les projets initiés et soutenus par la région, de façon à ce que la population bruxelloise puisse voir qu'il y a, à l'heure actuelle, vingt contrats de quartier qui sont en œuvre et qui sont largement subventionnés par la Région bruxelloise, principal bailleur de fonds l'autre étant, pour certains de ces contrats de quartier, l'Etat fédéral, la commune assurant un cofinancement et étant généralement maître d'œuvre.

Je pense qu'en termes d'identification de la rénovation de ces quartiers à la politique bruxelloise, cet effort de visibilité de l'action régionale doit être mis en avant.

Enfin, j'ai noté — ce n'est pas la première fois qu'on le dit — qu'il faudrait affecter plus de moyens, dans le cadre des contrats de quartier, à des actions, en synergie avec mon collègue Hutchinson, en matière de logement. Dans la pratique actuelle des contrats de quartier, pour la partie qui est financée par la région, à peu près 75 % des budgets sont consacrés au logement, à la création et la rénovation de logements.

Certes, tout cela n'est pas parfait. On imagine mal la somme de problèmes à surmonter pour mener à bien des projets qui ont non seulement des implications dans des domaines très variés — l'économie, l'urbanisme, la rénovation, le logement — mais également des sources de financement multiples et des intervenants différents — et je pense à des intervenants locaux — avec des dynamismes différents et des compréhensions des procédures différentes. A chaque fois, bien entendu, les contraintes s'additionnent. Mais c'est précisément parce que c'est plus compliqué et probablement plus long qu'on le souhaiterait qu'il ne faut surtout pas baisser les bras et qu'un consensus autour de cette politique doit perdurer. La transformation de notre ville est à ce prix. De nombreux exemples concrets montrent que c'est possible et la réussite des contrats de quartier et des programmes européens fait que les quartiers les plus fragilisés de notre région se transforment, au bénéfice des populations concernées et au bénéfice de l'image de notre région. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Président, avant toute chose, je voudrais réagir aux propos de Mme Emmery car je trouve que c'est le genre de discours qui véhicule …

Mme Françoise Schepmans. — Nous nous y associons …

M. Benoît Cerexhe. — … des images totalement ringardes et démagogiques que je ne croyais plus possibles au sein de votre parti, Madame Emmery je pense que cela ne sert personne de tenir des discours pareils.

C'est une caricature qui n'est pas digne de votre formation politique.

Mme Isabelle Emmery. — Pas tant que ça !

M. Benoît Cerexhe. — Vous savez que la plupart d'entre nous, au sein de ce Parlement, ont toujours soutenu ce type de politique. Nous avons toujours — en tout cas au CDH — plaidé pour qu'on investisse de manière massive dans les quartiers en difficultés de notre région.

Vous ne nous avez jamais entendu tenir d'autres discours.

On veut se battre et lutter contre la dualisation de la ville.

Mme Isabelle Emmery. — En tout cas, mon intervention a le mérite de vous faire confirmer ces propos-là.

M. Benoît Cerexhe. — Madame Emmery, vos discours sur ceux qui soutiennent les beaux quartiers et ceux qui soutiennent les quartiers fragilisés, servent peut-être certains mais cela ne fait, en tout cas, pas avancer le projet de ville que nous voulons porter tous ensemble. Je tenais à faire cette mise au point.

M. Tomas a été beaucoup plus modéré que vous dans son appréciation des choses.

En ce qui concerne, Monsieur Tomas, l'inefficacité relevée par la Cour des comptes, et j'ai bien vu que cela portait sur une partie de 2001, mais j'ai ensuite été surpris par les déclarations de votre propre ministre des Finances, qui soulignait le même type de dysfonctionnement pour l'exercice 2002. Donc, on n'était plus dans le cadre d'un retard de mise en place du service régional — c'est vrai qu'il n'a été mis en place qu'au mois de septembre 2001 — puisque le ministre des Finances nous parlait des neuf premiers mois de 2002. C'est à ce moment-là, évidemment, que j'ai décidé d'introduire cette interpellation.

Je suis rassuré par vos réponses concernant la problématique des subsides européens puisque l'on a encore jusqu'au 31 décembre 2003.

Je suis aussi satisfait de voir qu'il y a un certain nombre d'arrêtés du gouvernement qui viennent de sortir. Peut-être que l'interpellation aura eu le mérite de faire évoluer les choses en ce sens. *(Dénégation du ministre.)*

Tous semblent regretter la lourdeur des procédures qui fait que les choses prennent énormément de temps. Il faudrait peut-être y réfléchir et assouplir les procédures afin que les projets puissent avancer plus rapidement.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE MME JULIE DE GROOTE A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « L'AVENIR DES EX-SABENIENS »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW JULIE DE GROOTE AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE TOEKOMST VAN DE EX-WERKNEMERS VAN SABENA »

M. le Président. — La parole est à Mme Julie de Groote pour poser sa question.

Mme Julie de Groote. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le 7 novembre 2001, plus de 7.300 employés de la Sabena se retrouvaient sans emploi. Afin de pallier ce drame social, l'ORBEm, à l'instar des autres organismes de placement régionaux, a pris une série de mesures exceptionnelles pour les personnes domiciliées en Région bruxelloise. Ces mesures concernaient l'inscription automatique, un numéro vert et une cellule spéciale ainsi que des séances d'information. En sus, les autorités fédérales ont décidé d'accorder un outplacement à tous les travailleurs. Brussels Outplacement fut donc chargé d'offrir à chacun la possibilité de construire son projet professionnel en fonction de son profil et de se réaliser de manière autonome.

Un an après cette faillite, il apparaît, selon la presse, que le taux de reconversion des ex-sabéniens s'élève en moyenne à 55 %.

Ce taux diffère selon que l'on opère une distinction en fonction du niveau de qualification des travailleurs. Les pilotes et techniciens spécialisés ont un taux de reconversion le plus élevé avec 60 %. A l'opposé, le taux de reconversion le plus faible concerne les travailleurs moins qualifiés (50 %.) Par ailleurs, selon la région du pays dans laquelle on se situe, il semble que les résultats et l'efficacité des mesures divergent. En effet, la Flandre connaît un taux de reconversion supérieur à la moyenne évoquée avec un taux de 67 %.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si les chiffres avancés ci-dessus sont exacts ?

Si oui, quelles sont les réalisations bruxelloises par rapport aux autres régions ? En d'autres termes, quels sont les taux de reconversion au niveau régional bruxellois et selon les catégories de travailleurs ?

Comment peut-on justifier cette différence de résultats ? Les mesures exceptionnelles prises par l'ORBEm, notamment le numéro vert, et le système d'outplacement bruxellois sont-ils moins efficaces que ceux des autres régions ?

Enfin, à l'instar du FOREm qui s'est fixé comme objectif pour l'année prochaine un taux de reconversion de 70 %, quels sont les objectifs que l'ORBEm s'est fixé et quelles mesures seront mises en œuvre ou redéployées à cette fin ?

M. le Président. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en ce qui concerne les chiffres avancés par Mme de Groote, je peux difficile-

ment les confirmer ou les infirmer étant donné que je ne dispose ni de ceux de la Flandre ni de ceux de la Wallonie.

En ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, je peux par contre vous dire qu'en date du 8 novembre 2002, 514 personnes restent inscrites comme chercheurs d'emploi, soit 27,7 % des 1.857 dossiers d'ex-sabéniens traités à l'ORBEm. Ce chiffre nous permet donc d'arriver à un taux de reconversion de 72,3 %.

Si je me réfère au taux national moyen que vous avancez, vous constaterez que la Région bruxelloise est également bien au-dessus de la moyenne. Je peux donc facilement en conclure que le système d'outplacement bruxellois est loin d'être moins efficace que ceux des autres régions.

Enfin, les 514 personnes encore inscrites comme chercheurs d'emploi le sont dans de nombreuses catégories de métiers différents. On en relève en effet quelque 123. Les six principales catégories sont les suivantes :

— hôtesse de l'air et steward;

— chauffeur;

— manutentionnaire;

— nettoyeur, technicienne de surface;

— employé administratif;

— pilote.

Les chercheurs d'emploi se situent dans les classes d'âge suivantes;

— moins de 25 ans : 16 %;

— de 25 à 29 ans : 29 %;

— de 30 à 39 ans : 36 %;

— de 40 à 49 ans : 16 %;

— de 50 à 59 ans : 3%.

Voilà, Madame de Groote, les principaux chiffres que je peux vous fournir.

Je terminerai par la dernière partie de la question. Vous me demandez quels sont les objectifs que l'ORBEm s'est fixés pour 2003. Je vous répondrai tout simplement : la reconversion de tous les anciens sabéniens encore inscrits comme demandeurs d'emploi, en satisfaisant au mieux leurs desiderata. S'il échet au terme de deux années, que les mesures exceptionnelles d'outplacement prévues en 2003 n'ont pas permis à tous les sabéniens de retrouver un travail, je chargerai l'ORBEm de continuer à poursuivre les efforts en faveur de leur reclassement et ce dans le cadre de ses missions statutaires, en leur accordant toute l'attention nécessaire. Dans tous les cas de fermeture d'entreprises, l'ORBEm a toujours procédé ainsi et n'a jamais laissé un travailleur sur le carreau.

M. le Président. — La parole est à Mme Julie de Groote.

Mme Julie de Groote. — Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse. Vous nous avez donné de bonnes nouvelles, Monsieur le Ministre. Il convenait de faire le point un an après la fermeture de l'entreprise. Les chiffres sont plutôt encourageants.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. JOEL RIGUELLE A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE PROJET DE FUSIONNER LES APPELS 100 ET 101 »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE PLANNEN OM DE OPROEPEN VIA DE NUMMERS 100 EN 101 SAMEN TE BEHANDELEN »

M. le Président. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, il est dans les projets du ministre fédéral de l'Intérieur de fusionner les appels du 100 et du 101 de la Police fédérale. Cette intention est fortement décriée par les représentants du secteur et elle nous concerne également en Région bruxelloise alors que nous sommes encore dans une phase de rodage du dispatching central de la police à la suite de la réforme.

Il convient d'abord de noter que, d'un point de vue purement juridique, ce projet pose des questions, d'autant que la loi sur l'Aide médicale urgente interdit explicitement aux préposés du 100 de divulguer des informations sur les appels reçus à des tiers.

En date du 15 juillet 2002, le groupe d'experts de la Santé publique émettait un avis consensuel dont les points suivants doivent être mis en exergue :

1) Les bases de données générées par le fonctionnement du système d'appel unifié 100 ne peuvent, en aucun cas, être partagées avec d'autres services;

2) Un membre des services de police ne peut, en aucun cas, décrocher un appel 100;

3) Le Centre 100, chargé par la loi de la gestion des appels d'aide médicale urgente, ne peut, en aucun cas, être un dispatching de seconde ligne.

En 1976, l'Ordre des médecins avait déjà rendu un avis négatif sur la fusion du 100 et du 101. Sans vouloir préjuger d'un nouvel avis

éventuel de l'Ordre des médecins, il ressort des premiers contacts que j'ai pu avoir qu'il serait très étonnant que l'Ordre des médecins modifie son point de vue.

Au niveau européen, il existe une directive sur le numéro unique 112, mais si cette directive impose aux Etats membres d'organiser, parallèlement à tout autre système d'appel unifié, la réception des appels d'urgence 112 par des centres compétents, elle n'impose nullement d'organiser un système d'appel unique police-pompiers-ambulance.

Dans le projet du ministre de l'Intérieur, il est fait allusion à un dispatching ou « *call-taking* » unique et neutre qui orienterait les appels d'urgence vers des dispatchings spécialisés des services de police, des services d'incendie et des ambulances — sans préciser toutefois quelle sera la formation de ces « *call-takers* », leurs compétences, leur hiérarchie ou encore leurs prérogatives — créant ainsi un dispatching médical de seconde ligne totalement incompatible avec la médecine d'urgence moderne. Les responsables du secteur sont clairs : ils ne peuvent donner leur aval au projet s'ils n'obtiennent pas auparavant des informations supplémentaires et des garanties sérieuses quant à :

1) la formation, les fonctions et la hiérarchie des « *call-takers* » et des dispatchers;

2) la gestion des bases de données générées par le fonctionnement du système, notamment en ce qui concerne le droit d'accès, les administrateurs; …

3) la gestion du réseau de télécommunication, notamment en ce qui concerne le droit d'accès, les administrateurs …

Pour l'ensemble des responsables du secteur, le projet de fusionner les appels 100 et 101 est intimement lié à la société « Astrid » dont l'équilibre financier serait aujourd'hui particulièrement précaire, si nous nous en référons à un récent audit. Nombre de membres des services médicaux d'urgence estiment que cette société, soutenue par plusieurs responsables politiques de l'actuelle majorité gouvernementale, fait imposer un dispatching très coûteux aux services médicaux d'urgence qui rencontre peut-être les besoins des services de police mais certainement pas ceux des Centres 100.

Il convient aussi de remarquer qu'en 2000, un cahier des charges, établi conjointement par la Direction de la Protection civile du ministère de l'Intérieur et par le ministère de la Santé publique, définissait clairement les besoins en télécommunication des services médicaux d'urgence pour un coût nettement moins élevé.

Enfin, force m'est encore de devoir souligner pour conclure que dans les discussions parlementaires préliminaires à « Astrid », il avait été très clairement annoncé qu'en aucun cas, le réseau de télécommunication « Astrid » n'entraînerait la fusion du 100 et du 101. Dans ce cadre, je souhaiterais savoir où en est le projet pour Bruxelles-Capitale. Le gouvernement s'est-il prononcé à ce sujet ? L'articulation avec le réseau Astrid est-elle programmée ?

M. le Président. — La parole est à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, Chers Collègues, comme M. Riguelle, j'ai appris qu'il est dans les projets de fusionner les appels du 100 et du 101 pour que le citoyen ne doive former qu'un seul numéro en cas d'urgence. Cependant, cette matière ne fait pas partie des compétences des régions, mais de celles du fédéral, notamment des ministères de l'Intérieur et de la Santé publique. Le Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale est uniquement chargé de traiter les appels du 100 et bénéficie à cet effet d'un subside du gouvernement fédéral.

Ni le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, ni moi-même n'avons été jusqu'à présent impliqués dans cette discussion. Dès lors, nous n'avons pas encore pris position. En outre, à ma connaissance un projet concret n'a pas encore été développé pour Bruxelles.

Toutefois, cela ne veut pas dire que nous ne suivons pas les discussions. Je pense qu'il faut aussi prendre en compte l'avis des gens qui travaillent sur le terrain, à savoir le service 100. J'estime qu'il faut trouver des solutions, en faveur non pas de ceux qui organisent « Astrid », mais bien de la population.

Indépendamment de la problématique de la vie privée, que vous avez soulevée à juste titre, il ne faut surtout pas se demander si le citoyen sera mieux aidé si sa demande d'aide médicale ou paramédicale est traitée par une personne n'ayant pas reçu de formation en aide médicale urgente et à quel point cela va nous aider davantage qu'aujourd'hui ?

A cet égard, je vous raconterai une anecdote que j'ai moi-même vécue lors d'une visite au service 100 de Bruxelles. De fait, j'ai assisté personnellement à un quiproquo entre les centrales 100 et 101, le 101 transmettra l'appel au 100.

Le service 101 avait demandé à une ambulance « réa » de se rendre au domicile d'une vieille dame, dont le fils avait dit au téléphone qu'elle était inconsciente. Lors des appels adressés par la suite au centre, il est apparu que le terme « inconsciente » ne signifiait pas un coma quelconque, mais bien l'état mental momentané de la personne en question. Entre-temps, l'ambulance « réa » était inutilement en route. En fait, cette situation n'était pas catastrophique, mais l'inverse aurait été bien plus grave.

Cette histoire démontre que les pompiers du service 100 sont davantage à même de répondre à ce genre de coups de fil, car ils posent les bonnes questions. Si les appels doivent passer par le 101, on sait qu'un cours de secourisme ne suffira pas. Dès lors, j'estime qu'une modification éventuelle du système actuel ne peut avoir lieu que moyennant de sérieuses garanties que son fonctionnement sera au moins égal à ce qui se fait actuellement, même si de temps en temps des problèmes subsistent, semble-t-il, en ce qui concerne l'arrivée sur place, mais pas au niveau du traitement des appels.

Je puis vous dire que la société Astrid est en contact depuis un certain temps avec le service d'incendie, afin de nous mettre au courant des dernières évolutions techniques pour le futur.

Une première évaluation concrète de son fonctionnement en matière de radiocommunication est prévue pour le printemps 2003.

En ce qui concerne les possibilités de dispatching, je vous signale qu'à l'heure actuelle, je ne suis absolument pas favorable à un nouveau dispatching, étant donné que cet été, le service incendie a été doté d'un tout nouveau système. Ce dernier donne entière satisfaction à ses utilisateurs, ce qui n'est pas une mince affaire.

M. le Président. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, je remercie le secrétaire d'Etat pour sa réponse. Je constate avec plaisir que l'on va raison garder et que l'on ne s'engagera pas dans des investissements qui ne seront pas productifs.

Par ailleurs, je partage votre souci, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de servir le citoyen. C'est un élément fondamental. Je resterai donc, comme vous, attentif à l'évolution du dossier.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « UNE MEILLEURE INFORMATION DES BRUXELLOIS SUR LEURS FACTURES D'ELECTRICITE/GAZ »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET HUISVESTING EN ENERGIE, BETREFFENDE « EEN BETERE INFORMATIE VOOR DE BRUSSELAARS OVER HUN ELEKTRICITEITS- EN GASFACTUREN »

M. le Président. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, la semaine bruxelloise de l'énergie vient de se terminer.

Elle visait à mieux sensibiliser et à informer les Bruxellois sur leurs consommations énergétiques et les moyens pour réduire celles-ci et contribuer ainsi à l'effort de lutte contre les émissions de CO_2. C'est une bonne initiative, mais la route est encore longue pour réduire la facture énergétique des ménages en Région bruxelloise.

Pour prendre conscience du coût et des possibilités de réduire sa facture énergétique, le consommateur doit d'abord bien comprendre sa facture. Or, celle-ci, actuellement, n'est pas des plus lisibles. Il importe donc de fournir aux utilisateurs une information claire sur l'évolution de leurs consommations.

Dans les autres régions, des initiatives ont été prises pour améliorer l'information du consommateur. Ainsi en Flandre, un décret oblige les intercommunales à mentionner sur les factures l'évolution des consommations lors des trois dernières années et dans le cas de l'électricité, le mélange des sources d'énergie utilisé. Ceci permet aux consommateurs de connaître les effets de ses efforts et de mieux appréhender son impact environnemental. D'autres initiatives comme l'offre aux utilisateurs d'un programme d'informatique lui permettant de suivre régulièrement et précisément leur consommation d'énergie y ont cours.

En Wallonie, des initiatives similaires ont aussi été prises pour améliorer la lisibilité de la facture. Inter-Environnement Wallonie a réalisé « la facture idéale » qui permet au consommateur d'être parfaitement informé tant sur l'évolution de sa consommation que sur l'impact de ses efforts ou gaspillages.

A Bruxelles, vous auriez également annoncé des initiatives dans ce sens. J'aimerais avoir plus d'informations sur celles-ci.

Avez-vous déjà donné des instructions aux intercommunales pour qu'elles adaptent le modèle de leurs factures ou devez-vous prendre un arrêté pour le leur imposer ?

Dans quel délai peut-on espérer un nouveau modèle plus lisible, donnant plus d'information sur les sources d'énergie utilisées ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, Mme Meunier a raison de souligner que l'information des consommateurs quant à leurs consommations énergétiques et aux possibilités de les réduire est loin d'être suffisante.

Quelques semaines après avoir hérité de la politique de l'énergie, au début de cette année, j'ai d'emblée mis l'accent sur l'importance des petits pas en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie. Il ne sert à rien de vouloir investir dans des équipements très coûteux et très spectaculaires si, parallèlement, l'on ne fait rien pour diminuer globalement les consommations énergétiques. Dans ce cas de figure, les parcs à éoliennes ne serviraient qu'à alimenter la croissance annuelle des consommations énergétiques et ne participeraient pas à une réduction de celles-ci.

Il est donc prioritaire, pour au moins deux raisons essentielles, de promouvoir aussi massivement que possible les politiques d'utilisation rationnelle de l'énergie dans le logement, mais également dans le secteur tertiaire et le transport. Ces deux raisons sont :

1. la diminution des émissions de gaz polluants et, principalement, des gaz à effet de serre;

2. la diminution des factures énergétiques.

Vous avez raison, Madame, lorsque vous dites que des initiatives ont été prises en Flandre et en Wallonie pour améliorer la lisibilité de la facture énergétique.

En ce qui concerne la Région bruxelloise, j'ai chargé la cellule énergie de l'IBGE, en collaboration avec l'agence bruxelloise de l'énergie (ABEA), de travailler sur un projet d'amélioration de la lisibilité des factures ainsi que de promotion et de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Un projet sera présenté dans le courant du mois de décembre.

Il s'agira d'informer les consommateurs sur les possibilités de réduire facilement et à faible coût leurs consommations. Il s'agira aussi d'offrir une information sur les modes de production de l'électricité et la possibilité, qui sera bientôt offerte aux consommateurs, de choisir librement leur fournisseur d'électricité. Il s'agira, enfin, d'offrir aux ménages un outil d'évaluation de leur consommation par rapport à leur consommation des années précédentes ainsi qu'à la consommation moyenne d'un ménage bruxellois. La mise en œuvre concrète de ces mesures sera entamée dans le courant 2003.

Par ailleurs, j'ai entamé des négociations avec les entreprises d'électricité afin de discuter de la possibilité d'une annexe « URE » aux factures actuelles. La difficulté en la matière est d'ordre technique puisque la facturation est gérée par Electrabel au niveau national et non pas par les intercommunales de distribution. En outre, dans le futur marché libéralisé, il faut encore définir les obligations des fournisseurs et des distributeurs en matière de facturation.

Lorsque les marchés du gaz et de l'électricité seront totalement ouverts c'est-à-dire à partir de 2007, ma volonté, comme celle de mon collègue fédéral et de mes collègues flamands et wallons, est de réformer la facturation afin de la rendre plus lisible et de permettre une sensibilisation à l'URE. Vous savez, cependant, que dans un marché libéralisé, une coordination inter-régionale est souhaitable pour que les différents fournisseurs aient des obligations communes et claires en matière de format de facturation. A cet effet, le CREG (Comité de Régulation de l'Electricité et du Gaz), qui est le régulateur fédéral, est en train de rassembler les initiatives régionales, dont celles que vous avez citées, afin de les synthétiser et de faire une proposition commune et cohérente pour l'ensemble du Royaume.

Cela me semble être la réponse la plus cohérente possible, mais comme je vous l'ai signalé, cela ne m'empêchera pas de prendre des initiatives dès 2003 pour informer les consommateurs bruxellois en matière de réduction des consommations énergétiques et leur donner les outils d'une propre évaluation par rapport à leur consommation.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, je voudrais simplement dire que je suis satisfaite des initiatives et des réponses dont M. le secrétaire d'Etat vient de me faire part.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES PROBLEMES CAUSES PAR L'ARRETE DU GOUVERNEMENT RELATIF AUX AGENCES IMMOBILIERES SOCIALES »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET HUISVESTING, BETREFFENDE « DE PROBLEMEN VEROORZAAKT DOOR HET REGERINGSBESLUIT BETREFFENDE DE SOCIALE VERHUURKANTOREN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, cette question, comme d'autres posées depuis un certain temps par le groupe Ecolo, s'inscrit dans le cadre d'une de nos priorités : le logement. Elle concerne plus particulièrement les agences immobilières sociales, dont le nouvel arrêté est entré en vigueur il y a un peu plus de deux mois.

L'arrêté fixe, selon nous, des plafonds payables aux propriétaires par les AIS pour prendre en gestion les logements de ces propriétaires. Pour les logements de trois, quatre et cinq chambres, ces plafonds sont trop bas, sauf dans certains quartiers centraux ou dans les quartiers de la Région bruxelloise où les loyers sont généralement les plus bas. Etant donné que le but de cette action à l'égard de ce public défavorisé — le public des AIS et les familles nombreuses — n'est pas de concentrer ce type de population dans certains quartiers mais, au contraire, de parvenir à ce que l'on appelle facilement la mixité sociale, est-il opportun de fixer des plafonds qui rendent impossible, ou quasi impossible, la prise en gestion des logements en seconde couronne, afin de permettre à de grandes familles de s'y installer ?

A cet égard, vous connaissez déjà mon opinion et moi, la vôtre. Etes-vous en mesure de me dire combien de logements à quatre et cinq chambres ou plus sont pris en gestion par l'ensemble des AIS ?

D'autres problèmes se profilent dans le cadre de l'accès aux primes à la rénovation. J'entends qu'ils ne se posent pas uniquement dans le cadre des AIS, mais plus généralement dans tout le cadre des primes à la rénovation. En effet, une copie des revenus imposables du demandeur de ces primes est exigée, alors que cela n'influe ni sur le fait de l'octroi ni sur le montant de la prime. Par conséquent, les propriétaires d'un bien sur le marché privé estiment inutile, et éventuellement problématique, de devoir faire la preuve de leurs revenus, alors que cela n'intervient en rien dans le fait de confier leur(s) logement(s) en gestion aux AIS. De même, ils doivent s'engager, par contrat, avec l'AIS avant de pouvoir postuler pour la prime et donc sans savoir s'ils l'obtiendront ni même sans en connaître le montant. Cela rend le calcul de la rentabilité extrêmement aléatoire.

Les AIS ont connu un début associatif spontané et méritoire.

Ensuite, les pouvoirs publics ont progressivement décidé d'emboîter le pas. Ainsi l'idée a-t-elle été fixée, dans l'accord de majorité

de 1999, qu'il fallait développer l'ensemble de ce secteur. C'est, certes, nécessaire, dans le cas de la crise du logement social telle que nous la connaissons actuellement. Mais les AIS étaient handicapées par une réglementation inadaptée. Aujourd'hui, le tir a été rectifié grâce à l'arrêté entré en vigueur il y a deux mois. Déjà, des petits problèmes se posent. Nous vous encourageons à corriger le tir le plus rapidement possible, dès maintenant éventuellement.

Nous demandons également qu'une campagne d'information soit lancée à l'égard des propriétaires, qui pourraient être sensibles à l'idée de confier à une agence immobilière sociale leur(s) bien(s), notamment attirés par la stabilité en la matière et l'absence de vide locatif, une série d'avantages très concrets qui contrebalancent le fait que ce qu'ils peuvent en retirer mensuellement n'est qu'un loyer raisonnable ou modéré.

Depuis que nous avons eu l'occasion d'en parler par voix de presse interposée, j'ai été contacté par plusieurs propriétaires, qui m'ont demandé des informations. Cela dénote à quel point ce besoin d'information est grand. J'espère donc que vous relayerez, depuis le gouvernement, le petit travail militant que j'ai accompli depuis quinze jours par téléphone.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, Monsieur le Député, s'il est exact que le nouvel arrêté fixe des plafonds pour les loyers que l'AIS peut verser aux propriétaires, il s'agit de montants qui ne sont pas sortis de nulle part, mais qui ont été négociés avec le secteur des agences immobilières sociales et qui ont rencontré l'adhésion de ce secteur.

Les raisons de la fixation de ces plafonds sont multiples.

Tout d'abord, il fallait éviter l'effet « *shopping* » dans la recherche de logements ainsi que certains abus tels que louer des logements à des prix parfois exorbitants, surtout en regard du public auquel nous nous adressons en cette matière.

Il fallait ensuite uniformiser les normes aux fins d'éviter une concurrence malsaine entre les AIS.

Enfin, il fallait être en mesure de proposer des logements à un prix abordable pour le public visé. Je signale que 89 % ont des revenus inférieurs aux revenus d'admission du logement social.

Par ailleurs, je vous rappelle que les subsides pour les nouveaux logements sont passés de 13.750 à 50.000 BEF, que, d'une manière générale, les subsides accordés aux AIS ont été doublés en 2002 et que pour 2003, j'ai encore obtenu une augmentation substantielle.

On constate aujourd'hui que le nombre de logements gérés par les AIS n'a cessé d'augmenter.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, on peut même parler d'augmentation exponentielle. Dans la revue du RBDH qui semble vous avoir inspiré, Nicolas Bernard et Geert Depauw, les co-présidents du RBDH, prévoient un gonflement du nombre de logements gérés par les AIS dans les années futures. En 2002, on constate déjà une augmentation de 15 %. Il ne se passe pas un jour sans que des propriétaires bailleurs se renseignent auprès des AIS relativement aux primes de rénovation.

Aujourd'hui, nos 14 AIS gèrent 723 logements subsidiés. A titre de comparaison, les 21 AIS wallonnes géraient au 1er janvier 2002 quelque 1500 logements.

Faut-il rappeler que l'accès aux primes de rénovation, permet aux AIS — ce qui n'était pas le cas auparavant — au taux de prime le plus avantageux de 80 %, de négocier des loyers inférieurs au plafond fixés par notre réglementation, à charge pour elles de procéder aux rénovations ?

Vous adressez des remarques au système des primes de rénovation, notamment en évoquant le contrat que l'AIS doit passer avec le propriétaire préalablement à l'octroi de la prime de rénovation. Cela me semble être un faux problème. La solution réside dans un mécanisme conventionnel qui subordonne l'exécution du contrat à l'octroi de la prime.

Par contre, il est vrai qu'exiger une copie des revenus imposables du demandeur de la prime de rénovation n'est pas véritablement indispensable; ce problème dépasse celui des AIS et sera soulevé lors de la première évaluation des nouveaux arrêtés sur les primes de rénovation en mars de l'année prochaine.

En ce qui concerne l'information à l'égard des propriétaires, un budget, demandé par le secteur, a été engagé pour couvrir les frais d'une nouvelle campagne de promotion vers les propriétaires.

Je vous rappelle que des campagnes d'information ont déjà été menées, notamment à l'occasion des salons Batibouw. Cette nouvelle campagne débutera très prochainement.

Je voudrais, par ailleurs, préciser, Monsieur Daems, que tout comme pour vous, les AIS sont, pour moi, un des outils, un des leviers importants des politiques que nous menons en matière de logement de type social et de logement public au niveau de notre région. Croyez bien que je serai très attentif au bon fonctionnement de ce secteur, étant donné qu'il a rencontré un certain nombre de problèmes.

Je vous rappelle qu'une agence immobilière sociale bruxelloise que je ne citerai pas mais que M. Clerfayt connaît bien a vécu récemment des difficultés importantes parce qu'elle avait mobilisé dans son parc un certain nombre de logements qui, en raison de loyers trop élevés, n'étaient pas accessibles au public visé à travers les AIS.

Pour ce qui est de la répartition entre les différents types de logement, parmi les 723 logements actuellement gérés par les AIS, je vous ferai parvenir les chiffres dès la semaine prochaine.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis heureux que vous reconnaissiez publiquement — car cela n'a pas toujours été le cas — que nous avions un souci commun.

Cependant, dans votre réponse, vous n'abordez pas le point central de ma question qui concerne les logements à 4 et 5 chambres dans la seconde couronne.

Je ne doute pas que vous vous soyez concerté avec le secteur, je ne doute pas qu'il faille des plafonds, je ne doute pas qu'il y a eu des excès, notamment dans l'AIS que vous citez — que je connais bien, par ailleurs, pour d'autres raisons — mais il y a un problème dans ce domaine. Je crois que même le secteur peut, à un moment donné, se tromper.

Lorsque vous m'aurez communiqué les chiffres, ce sera vérifié et je reviendrai alors sur la question.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemble réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

La séance plénière est suspendue à 18 h 40.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 18.40 uur.

Elle est reprise à 19 h.

Ze wordt hervat om 19 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de :

— l'interpellation de M. Marc Cools à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le bilan de la journée sans voiture du 22 septembre 2002 »;

— l'interpellation jointe de M. Denis Grimberghs concernant « les importants manquements observés sur le réseau de la STIB lors de la journée sans voitures du 22 septembre 2002 »;

— l'interpellation jointe de M. Bernard Ide concernant « en ville sans ma voiture : premières conclusion »;

— l'interpellation jointe de M. Jean-Pierre Cornelissen concernant « l'évaluation de la journée sans voitures du 22 septembre 2002 »;

— l'interpellation jointe de Mme Isabelle Emmery concernant « les actions de promotion menées par la STIB auprès des navetteurs »;

— et l'interpellation jointe de M. Dominiek Lootens-Stael concernant « de récent dimanche sans voitures ».

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van :

— de interpellatie van de heer Marc Cools tot de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de balans van de autoloze dag van 22 september 2002 »;

— de toegevoegde interpellatie van de heer Denis Grimberghs betreffende « de grote problemen die zijn vastgesteld op het MIVB-net tijdens de autoloze dag van 22 september 2002 »;

— de toegevoegde interpellatie van de heer Bernard Ide betreffende « zonder auto mobiel in de stad : eerste conclusies »;

— de toegevoegde interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen betreffende « de evaluatie van de autoloze dag van 22 september 2002 »;

— de toegevoegde interpellatie van mevrouw Isabelle Emmery betreffende « de acties die de MIVB voert om het openbaar vervoer bij de pendelaars te promoten »;

— en de toegevoegde interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael betreffende « de voorbije autoloze zondag ».

Cet ordre du jour motivé a été déposé par MM. Marc Cools, Jean-Pierre Cornelissen, Michel Moock, Jan Béghin, Mme Adelheid Byttebier, MM. Denis Grimberghs, Jean-Luc Vanraes en Michel Van Roye.

Deze gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Marc Cools, Jean-Pierre Cornelissen, Michel Moock, Jan Béghin, mevrouw Adelheid Byttebier, de heren Denis Grimberghs, Jean-Luc Vanraes en Michel Van Roye.

Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour motivé.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de gemotiveerde motie.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

65 membres sont présents.

65 leden zijn aanwezig.

56 répondent oui.

56 antwoorden ja.

7 répondent non.

7 antwoorden neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, M. Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Mme Wynants et M. de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

On voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mahieu, Mme Rorive et M. Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. de Lobkowicz et Hance.

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'évolution de la ratification de la Convention-Cadre sur la protection des minorités nationales et la position du gouvernement bruxellois à la lumière du rapport « Nabholz-Haidegger » adopté par le Conseil de l'Europe le 26 septembre 2002 ».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de evolutie van de bekrachtiging van de Raamovereenkomst over de bescherming van de nationale minderheden en het standpunt van de Brusselse regering in het licht van het verslag « Nabholz-Haidegger » dat door de Raad van Europa is goedgekeurd op 26 september 2002 ».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

– Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Benoît Cerexhe, Joël Riguelle, Mme Julie de Groote et M. Michel Lemaire.

  Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Benoît Cerexhe, Joël Riguelle, mevrouw Julie de Groote en de heer Michel Lemaire.

– L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme Marion Lemesre, MM. Eric André, Rudi Vervoort, Mme Brigitte Grouwels et M. Sven Gatz.

  De eenvoudige motie wordt door mevrouw Marion Lemesre, de heren Eric André, Rudi Vervoort, mevrouw Brigitte Grouwels en de heer Sven Gatz voorgesteld.

La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je n'ai pas l'habitude, quand je prends la parole au sein de cette Assemblée, de me tourner vers une seule et unique formation politique.

Mais le texte de la motion que nous avons déposée est exactement le même, à la virgule près, — pas un iota n'a été changé — que celui déposé par Mme Persoons et son groupe, tant à la Cocof qu'à la Communauté française.

Je voudrais simplement, Madame Persoons, en appeler à un peu de cohérence de la part de votre groupe.

C'est très bien d'aller faire des effets de manche à Strasbourg, de s'y trouver très nombreux; c'est extrêmement facile de déposer des résolutions à la Cocof, à la Communauté française, là où « cela compte pour du beurre » ! …

« On est entre nous, il n'y a pas de problème » …

M. Didier van Eyll. — Arrêtez de nous donner des leçons !

M. Benoît Cerexhe. — Mais, Monsieur van Eyll, allons-nous nous gêner de vous donner des leçons en la matière ?

La grande force francophone, Monsieur van Eyll …

M. Didier van Eyll. — Nous sommes efficaces !

M. Denis Grimberghs. — L'efficacité du MR, c'est très peu de chose, Monsieur van Eyll !

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cerexhe pour sa justification de vote.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur van Eyll, le seul endroit où vous pesez réellement sur l'échiquier politique, c'est ici, en Région bruxelloise. Le gouvernement a besoin de votre majorité. Alors, faites votre cinéma à la Communauté française, à la Cocof, c'est très bien, mais c'est ici que l'on vous demande de prendre vos responsabilités. Et nous déposons exactement le même ordre du jour que vous, le même texte.

Vous faites ce que vous avez fait dans le passé, vous vous aplatissez une nouvelle fois. Aujourd'hui, Monsieur van Eyll, on attend de votre part un vote responsable.

J'ai entendu votre président de parti, M. Maingain, nous dire qu'il donnait trois mois au gouvernement fédéral pour passer à la définition de la notion de minorité et à l'adoption.

Nous sommes aujourd'hui deux mois plus tard et je n'ai encore rien vu venir.

Alors, je vous demande, Monsieur van Eyll, Madame Persoons, de faire pression avec nous sur le gouvernement fédéral, sur M. Louis Michel, qui nous avait dit il y a un an qu'il en ferait « son affaire personnelle » …

Je vous demande donc de voter « votre » texte et de faire pression sur M. le ministre Louis Michel, qui nous l'avait promis. *(Applaudissements sur les bancs du CDH.)*

M. Denis Grimberghs. — Monsieur van Eyll, vous avez peut-être un message positif à adresser ? …

Vous pourriez nous expliquer comment vous allez résoudre ce problème.

Mme Caroline Persoons. — Nous nous en occupons !

M. Didier van Eyll. — Georges Clerfayt a consacré à cette problématique toute sa vie. Vous vous limitez à discourir.

Mme la Présidente. — L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

65 membres sont présents.

65 leden zijn aanwezig.

41 répondent oui.

41 antwoorden ja.

22 répondent non.

22 antwoorden neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. De Grave, De Wolf, Decourty, Demol, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, MM. Lootens-Stael, Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, M. Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Van Assche, Vandenbossche, van Eyll, Vanraes et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

On voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Adriaens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Doulkeridis, Mmes Fraiteur, Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Hance et Mme Rorive.

Mme la Présidente. — En application de l'article 109, 2*bis*, du règlement, nous passons au vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dominiek Lootens-Stael à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'accord de courtoisie linguistique » et de l'interpellation jointe de Mme Brigitte Grouwels concernant « l'exercice de la tutelle quant au respect de l'accord de courtoisie linguistique par les pouvoirs locaux », développés en commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération le 7 novembre 2002.

In toepassing van artikel 109, 2*bis*, van het reglement gaan wij over tot de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het taalhoffelijkheidsakkoord » en de toegevoegde interpellatie van mevrouw Brigitte Grouwels betreffende « de uitoefening van het toezicht op de naleving door de plaatselijke besturen van het taalhoffelijkheidsakkoord », gehouden in de commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden op 7 november 2002.

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

– Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Dominiek Lootens-Stael.

  Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Dominiek Lootens-Stael.

– L'ordre du jour pur et simple est déposé par MM. Eric André, Mahfoudh Romdhani, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz et Mme Adelheid Byttebier.

  De eenvoudige motie wordt door de heren Eric André, Mahfoudh Romdhani, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz en mevrouw Adelheid Byttebier ingediend.

– L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

  Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

De heer Lootens-Stael heeft het woord voor een stemverklaring.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, hebt u zich niet vergist ? Heeft mevrouw Brigitte Grouwels inderdaad de eenvoudige motie mee ondertekend ?

Mevrouw de Voorzitter. — Inderdaad.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — In Nederland zou men dan zeggen : nou breekt mijn klomp !

Ik lees in De Standaard van 20 juli in een artikel over dat fameuze taalakkoord — ik citeer : « De commentaar van CD&V-collega, Brigitte Grouwels, is vernietigend. Zij zegt : Dit bewijst nog maar eens hoe moeilijk sommige Franstaligen het hebben met de idee dat Brussel, als hoofdstad van een land met 60 % Nederlandstaligen, tweetalig moet zijn.

Zij willen het blijkbaar alleen over de hoofdstedelijke rol hebben als ze over de herfinanciering van Brussel en zijn gemeenten praten. ».

Vandaag stellen we vast dat de Vichy-Vlamingen opnieuw kiezen voor de harde collaboratie met het FDF en aanverwanten.

Mevrouw de voorzitter, Collega's, de taalakkoorden zoals door de Brusselse regering gesloten in 1998, in 2000 en in de zomer van 2002 zijn volkomen in strijd met de taalwetgeving. De taalwetgeving is wetgeving van openbare orde. Vandaar dat we vragen dat de Brusselse regering, de omzendbrieven onverwijld intrekt en alleen de taalwetgeving toepast.

Ondertussen zullen we niet nalaten om aan de ruime Vlaamse Beweging en de volledige publieke opinie kond te doen van de stellingnames van de Vlaamse collega's, in het bijzonder van mevrouw Grouwels die niets liever doet dan de Vlaamse Beweging op te vrijen en harde standpunten in de media in te nemen om dan bijzonder inconsequent en incoherent te handelen wanneer het op stemmen aankomt.

Mme la Présidente. — Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

56 répondent oui.

56 antwoorden ja.

5 répondent non.

5 antwoorden neen.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Mme la Présidente. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van mevrouw de Voorzitter.

La séance est levée à 19h15.

De vergadering wordt om 19.15 uur gesloten.

ANNEXES

COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 76 de la loi speciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 17 février 2002 relative à la mise en disponibilité volontaire de certains militaires en service aux forces belges en République fédérale d'Allemagne, introduits par J.-P. Poncelet et par D. Crepin et autres (nos 2509 et 2519 du rôle – affaires jointes);

— le recours en annulation et la demande de suspension de l'article 2 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2002 modifiant la nouvelle loi communale, introduits par S. de Lobkowicz et autres (n° 2521 du rôle);

— le recours en annulation du décret de la Région flamande du 29 mars 2002 portant instauration du tarif zéro pour la redevance radio et télévision, introduit par B. Van Mengsel (n° 2541 du rôle).

En application de l'article 77 de la loi speciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— la question préjudicielle concernant l'article 5, § 2, 2°, du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, avant la modification dudit article 5 par la loi du 7 novembre 2000, posée par le tribunal de première instance d'Arlon (n° 2514 du rôle);

— les questions préjudicielles concernant l'article 61, § 7, alinéa 4, de la loi relative à l'assurance soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, posées par le tribunal du travail de Bruges (n° 2516 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 53, 17°, du Code des impôts sur les revenus 1992, posées par la cour d'appel de Mons (n° 2520 du rôle);

— la question préjudicielle concernant les articles 371 et suivants du Code civil, posée par le tribunal de première instance d'Anvers (n° 2525 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'arrêté-loi du 29 décembre 1945 portant interdiction des inscriptions sur la voie publique, posée par la cour d'appel de Gand (n° 2526 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 1er, 3°, alinéa 1er, de l'article III, dispositions transitoires, de la loi du 14 juillet 1976 relative aux droits et devoirs respectifs des époux et aux régimes matrimoniaux, posée par la cour d'appel de Gand (n° 2535 du rôle);

BIJLAGEN

ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— de beroepen tot gehele of gedeeltelijke vernietiging van de wet van 17 februari 2002 betreffende het vrijwillig in disponibiliteit stellen van bepaalde militairen in dienst bij de Belgische strijdkrachten in de Bonsrepubliek Duistland, ingesteld door J.-P. Poncelet en door D. Crepin en anderen (nrs. 2509 en 2519 van de rol – samengevoegde zaken);

— het beroep tot vernietiging en de vordering tot schorsing van artikel 2 van de ordonnantie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 18 juli 2002 houdende wijziging van de nieuwe gemeentewet, ingesteld door S. de Lobkowicz en anderen (nr. 2521 van de rol);

— het beroep tot vernietiging van het decreet van het Vlaams Gewest van 29 maart 2002 houdende invoering van het nultarief inzake het kijk- en luistergeld, ingesteld door B. Van Mengsel (nr. 2541 van de rol).

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 5, § 2, 2°, van het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen, vóór de wijziging van dat artikel 5 bij de wet van 7 november 2000, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Aarlen (nr. 2514 van de rol);

— de prejudiciële vragen betreffende artikel 61, § 7, vierde lid, van de wet betreffende de verplichte verzekering voor geneeskundige verzorging en uitkeringen, gecoördineerd op 14 juli 1994, gesteld door de arbeidsrechtbank te Brugge (nr. 2516 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 53, 17°, van het Wetboek van de inkomstenbelasting 1992, gesteld door het hof van beroep te Bergen (nr. 2520 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 371 en volgende van het Burgerlijk Wetboek, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Antwerpen (nr. 2525 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende de besluitwet van 29 december 1945 « houdende verbod tot het aanbrengen van opschriften op de openbare weg », gesteld door het hof van beroep te Gent (nr. 2526 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 1, 3°, eerste lid, van artikel III, overgangsbepalingen, van de wet van 14 juli 1976 betreffende de wederzijdse rechten en verplichtingen van echtgenoten en de huwelijksvermogensstelsels, gesteld door het hof van beroep te Gent (nr. 2535 van de rol);

— la question préjudicielle concernant les articles 81, alinéas 4 et 7, et 104, alinéas 3 et 6 du Code judiciaire, posée par la cour du travail d'Anvers (n° 2539 du rôle).

En application de l'article 76 de la loi speciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants :

— arrêt n° 153/2002 rendu le 15 octobre 2002, en cause :

– la question préjudicielle relative à l'article 42 et à l'article 30*ter*, § 6, A, tel qu'il était en vigueur avant son abrogation par la loi du 26 décembre 1998, de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, posée par le tribunal du travail de Bruges (n° 2496 du rôle);

— arrêt n° 154/2002 rendu le 6 novembre 2002, en cause :

– les questions préjudicielles concernant l'article 54*bis* de l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice de l'art de guérir, de l'art infirmier, des professions paramédicales et aux commissions médicales (actuellement : arrêté royal n° 78 relatif à l'exercice des professions des soins de santé), posées par le Conseil d'Etat (n°s 2189, 2190, 2191, 2194 et 2225 du rôle);

— arrêt n° 155/2002 rendu le 6 novembre 2002, en cause :

– les questions préjudicielles concernant la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors des matches de football en général et l'article 31 de cette loi en particulier, posées par le tribunal de police d'Anvers (n° 2216 du rôle);

— arrêt n° 156/2002 rendu le 6 novembre 2002, en cause :

– la question préjudicielle relative à l'article 19*quater* du décret de la Communauté française du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel, tel qu'il a été inséré par le décret du 19 juillet 1991, posée par le Conseil d'Etat (n° 2224 du rôle);

— arrêt n° 157/2002 rendu le 6 novembre 2002, en cause :

– la question préjudicielle relative à l'article 30*ter* de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, posée par la cour du travail d'Anvers (n°s 2243 et 2244 du rôle);

— arrêt n° 158/2002 rendu le 6 novembre 2002, en cause :

– la question préjudicielle concernant l'article 29*bis* de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs, tel qu'il a été inséré par la

— de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 81, vierde en zevende lid, en 104, derde en zesde lid, van het Gerechtelijk Wetboek, gesteld door het arbeidshof te Antwerpen (nr. 2539 van de rol).

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten :

— arrest nr. 153/2002 uitgesproken op 15 oktober 2002, inzake :

– de prejudiciële vraag over de artikelen 42 en 30*ter*, § 6, A, zoals dit laatste van toepassing was vóór de opheffing ervan bij de wet van 26 december 1998, van de wet van 27 juni 1969 tot herziening van de besluitwet van 28 december 1944 betreffende de maatschappelijke zekerheid der arbeiders, gesteld door de arbeidsrechtbank te Brugge (nr. 2496 van de rol);

— arrest nr. 154/2002 uitgesproken op 6 november 2002, inzake :

– de prejudiciële vragen over artikel 54*bis* van het koninklijk besluit nr. 78 van 10 november 1967 betreffende de uitoefening van de geneeskunst, de verpleegkunde, de paramedische beroepen en de geneeskundige commissies (thans koninklijk besluit nr. 78 betreffende de uitoefening van de gezondheidszorgberoepen), gesteld door de Raad van State (nrs. 2189, 2190, 2191, 2194 en 2225 van de rol);

— arrest nr. 155/2002 uitgesproken op 6 november 2002, inzake :

– de prejudiciële vragen over de wet van 21 december 1998 betreffende de veiligheid bij voetbalwedstrijden in het algemeen en over artikel 31 van die wet in het bijzonder, gesteld door de politierechtbank te Antwerpen (nr. 2216 van de rol);

— arrest nr. 156/2002 uitgesproken op 6 november 2002, inzake :

– de prejudiciële vraag betreffende artikel 19*quater* van het decreet van de Franse Gemeenschap van 17 juli 1987 over de audiovisuele sector, zoals ingevoegd bij decreet van 19 juli 1991, gesteld door de Raad van State (nr. 2224 van de rol);

— arrest nr. 157/2002 uitgesproken op 6 november 2002, inzake :

– de prejudiciële vraag over artikel 30*ter* van de wet van 27 juni 1969 tot herziening van de besluitwet van 28 december 1944 betreffende de maatschappelijke zekerheid der arbeiders, gesteld door het Arbeidshof te Antwerpen (nrs. 2243 en 2244 van de rol);

— arrest nr. 158/2002 uitgesproken op 6 november 2002, inzake :

– de prejudiciële vraag betreffende artikel 29*bis* van de wet van 21 november 1989 betreffende de verplichte aansprakelijkheidsverzekering inzake motorrijtuigen, zoals ingevoegd bij de wet van

loi du 30 mars 1994 et modifié par la loi du 13 avril 1995, posée par le tribunal de police de Charleroi (n° 2279 du rôle);

— arrêt n° 159/2002 rendu le 6 novembre 2002, en cause :

– le recours en annulation des articles 2, 4° et 5°, et 38 du décret de la Région wallonne du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, introduit par les intercommunales Ipalle, Intradel, I. C. D. I. et I. B. W. (n° 2283 du rôle);

— arrêt n° 160/2002 rendu le 6 novembre 2002, en cause :

– la question préjudicielle relative à l'article 378, alinéa 1er, du Code civil, posée par le juge de paix du troisième canton de Gand (nos 2328 et 2378 du rôle);

— arrêt n° 161/2002 rendu le 6novembre 2002, en cause :

– la question préjudicielle relative à l'article 335, § 1er, du Code civil, posée par le tribunal de première instance d'Anvers (n° 2383 du rôle);

— arrêt n° 162/2002 rendu le 6 novembre 2002, en cause :

– le recours en annulation du titre VIII (« Fonction publique ») de la loi-programme du 30 décembre 2001, en particulier de l'article 96, ainsi que de l'article 168, alinéa 1er, douzième tiret, de la même loi-programme, introduit par M. Jadot (n° 2416 du rôle).

30 maart 1994 en gewijzigd bij de wet van 13 april 1995, gesteld door de politierechtbank te Charleroi (nr. 2279 van de rol);

— arrest nr. 159/2002 uitgesproken op 6 november 2002, inzake :

– het beroep tot vernietiging van de artikelen 2, 4° en 5°, en 38 van het decreet van het Waalse Gewest van 12 april 2001 betreffende de organisatie van de gewestelijke elektriciteitsmarkt, ingesteld door de intercommunales Ipalle, Intradel, I. C. D. I. en I. B. W. (nr. 2283 van de rol);

— arrest nr. 160/2002 uitgesproken op 6 november 2002, inzake :

– de prejudiciële vraag betreffende artikel 378, eerste lid, van het Burgerlijk Wetboek, gesteld door de vrederechter van het derde kanton Gent (nrs. 2328 en 2378 van de rol);

— arrest nr. 161/2002 uitgesproken op 6 november 2002, inzake :

– de prejudiciële vraag betreffende artikel 335, § 1, van het Burgerlijk Wetboek, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Antwerpen (nr. 2383 van de rol);

— arrest nr. 162/2002 uitgesproken op 6 november 2002, inzake :

– het beroep tot vernietiging van titel VIII (« Ambtenarenzaken ») van de programmawet van 30 december 2001, in het bijzonder artikel 96, en van artikel 168, eerste lid, twaalfde streepje, van dezelfde programmawet, ingesteld door M. Jadot (nr. 2416 van de rol).

0203/1353
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00